

REPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA
PROTECTION FORESTIERE

OFFICE DE DEVELOPPEMENT ET D'EXPLOITATION
DES FORETS (ODEF)

ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS
TROPICAUX (OIBT)

**ATELIER DE FORMATION SUR LES
STATISTIQUES FORESTIERES ET DU
COMMERCE DES BOIS TROPICAUX**

Lomé (Togo), Hotel-Ecole Le Bénin

28 novembre - 17 décembre 1999



Sommaire

1. Introduction à l'Atelier	3
1.1. Objectifs de l'atelier.....	3
1.2. Agenda de l'Atelier	3
1.3. Liste des participants.....	5
1.4. Cérémonies d'ouverture de l'atelier.....	8
1.4.1. Allocution de bienvenue du Directeur Général de l'ODEF.....	8
1.4.2. Discours de M. le représentant de l'OIBT	8
1.4.3. Discours d'ouverture du représentant du MEPF.....	9
2. Exposés sur la situation forestière au Togo	12
2.1. Exposé de M. DEFLY Kodjo.....	12-18
2.2. Exposé de M. LANTO Pamestom.....	18-21
2.3. Exposé de M. AMADOTO Komlanvi.....	21-35
2.4. Exposé de M. DJOKE.....	36-37
2.3. Exposé de M. TOSSOU Comlan.....	38-41
3. Exposés sur les systèmes statistiques internationaux	42
3.1. Le système des statistiques forestières de l'OIBT	42-52
3.2. Le système des statistiques forestières de la FAO	52-57
4. Présentation des rapports nationaux	57
4.1. Cameroun	58-70
4.2. Centrafrique	71-80
4.3. Congo Brazzaville	81-94
4.4. Congo Démocratique	95-108
4.5. Côte d'Ivoire	109-115
4.6. Gabon	116-128
4.7. Togo	129-142
5. Compte rendu des visites de terrain.....	143
5.1 Visite du Chantier AFRI.....	143-144
5.2 Visite de la scierie de Kamina.....	144-145
6. Evaluation de l'atelier	146
7. Clôture de l'Atelier	147
6.1. Discours de M. le Directeur Général de l'ODEF.....	147
6.2. Discours du Directeur Pédagogique M. BUTTOUD.....	147-149
6.3. Discours de M. le représentant du Ministre de l'Environnement et de la Protection Forestière.....	149-150
8. Conclusion et recommandations.....	150

1. Introduction à l'atelier.

1.1. Objectifs de l'atelier.

Dans le cadre de son programme de renforcement des capacités des pays membres producteurs, il a été organisé à Lomé au Togo du 29 novembre au 17 décembre, un atelier de formation de l'OIBT sur les statistiques forestières et le commerce international des bois tropicaux. Les objectifs de cet atelier étaient :

- Mieux informer les responsables du Secteur Forestier des statistiques disponibles concernant les ressources forestières, le commerce et l'utilisation des produits forestiers ;
- Fournir un répertoire détaillé des sources de données et des méthodes de collecte, d'analyse et de présentation utilisées pour les statistiques forestières ;
- améliorer le contenu, la précision, la collecte, le traitement et les méthodes de présentation et de transmission des statistiques forestières;
- identifier les besoins du Secteur Forestier des pays en développement en matière d'information sur les ressources et le commerce des produits ligneux ;
- contribuer à une amélioration du flux de statistiques dans le domaine des forêts et des bois tropicaux parmi les pays producteurs membres de l'OIBT de nos Régions respectives.

Cet atelier a été animé par le professeur Gérard BUTTOUD, directeur du laboratoire d'économie forestière et agricole de l'INRA, à Nancy.

Il a été appuyé dans sa tâche par M. Pierre SAMSON, de

Ainsi que de M. PADOVANI expert de la FAO et M. Jairo Castano de l'OIBT.

1.2. Agenda de l'Atelier

DATE	HEURE	CONTENU DU PROGRAMME
Dimanche 28/11/99		Arrivée et installation des participants.
Lundi 29/11/99	09h30-10h00 10h30-11h00 11h00-12h00 14h30-16h00 16h30-17h30	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture officielle. - Rafrâichissement. - Introduction au programme de l'Atelier (M. BUTTOUD) - Introduction au programme de l'Atelier (M. BUTTOUD) - Exposé sur le thème : Présentation générale du Secteur Forestier Togolais par M. DEFLY Kodjo
Mardi 30/11/99	08h00-09h30 10h00-12h00 14h30-16h00 16h30-17h30	<ul style="list-style-type: none"> - Systèmes de production et de commerce forestier (M. JAIRO Castano). - Système des rapports statistiques de l'OIBT (M. BUTTOUD). - Présentation de l'OIBT (M. JAIRO Castano) - Exposé sur le thème : collecte des informations sur le transport du bois et produits dérivés au niveau des péages par M. LANTO Pamestom.
Mercredi 01/12/99	08h 00-09h30 10h00-12h00 14h30-16h00 16h30-17h30	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte de données pour retour d'information à l'OIBT sur les ressources forestières, les prélèvements, la transformation des bois et la fabrication et distribution de produits forestiers (M BUTTOUD) - Collecte de données pour retour d'information (suite) - Exposé sur le thème : Méthodologie de collecte des statistiques forestières par M. AMADOTO, Expert statisticien à la DSID.

Jeudi 02/12/99	07h00	- Visite de la forêt d'Eto (Gestion forestière, statut de la forêt, collecte des données statistiques y afférent).
Vendredi 03/12/99	07h00	- Visite de la Direction de la Statistique. - Visite de la DSID. - Visite du Port Autonome de Lomé (magasin export).
Samedi 04/12/99	08h00-12h00	- Synthèse et méthodologie de traitement et de calcul informatique des données. - Après-midi libre.
Dimanche 05/12/99		- Repos.
Lundi 06/12/99	08h00-12h00 14h30-16h00 16h30-17h30	- Exercices d'études de cas de traitement des données industrielles forestières obtenues au cours des visites du 03/12/99. - Exposé : Rôle de la Direction de la Statistique dans la collecte, le traitement et la publication des statistiques sur le commerce du bois et ses dérivés par M. DJOKE. - Rôle du contrôle interne dans le processus de fiabilisation et de l'utilisation de l'information statistique à l'ODEF par M. TOSSOU.
Mardi 07/12/99	08h00-12h00 14h30-17h30	- Utilisation de tableur pour la documentation et les calculs en général.
Mercredi 08/12/99	08h00-12h00 14h30-17-30	- Utilisation des tableurs pour le retour des données statistiques à l'OIBT et exercices d'études de cas en application du tableur - Suite
Jeudi 09/12/99	08h00-12h00 14h30-17h30	- Présentation d'un projet OIBT sur les Statistiques Forestières du Gabon (P. SAMSON) - Système de Statistiques Forestières de la FAO (M. PADOVANI).
Vendredi 10/12/99		- Visite de la Scierie de Kamina.
Samedi 11/12/99		- Sortie touristique (Visite du Lac Togo de Togo ville, de l'estuaire d'Aného, de l'OTP à Hahotoé).
Dimanche 12/12/99		- Repos.
Lundi 13/12/99	08h00-12h00 14h30-17h30	- Révision et préparation des rapports nationaux. - Révision et préparation des rapports nationaux.
Mardi 14/12/99	08h00-12h00 14h30-17h30	- Révision et préparation des rapports nationaux. - Révision et préparation des rapports nationaux.
Mercredi 15/12/99	08h00-12h00 14h30-17h30	- Présentation et discussion des rapports nationaux. - Présentation et discussion des rapports nationaux.
Jeudi 16/12/99	08h00-12h00 14h30-17h30	- Présentation et discussion des rapports nationaux - Examen de l'ensemble des présentations de rapports nationaux. Discussion des suggestions et recommandations. - Préparation des projets de rapport sur les grandes lignes de l'Atelier. - Présentation des groupes.
Vendredi 17/12/99	08h00-12h00 14h30-16h00	- Résumé de l'Atelier. - Evaluation des bénéfices de l'Atelier. - Cérémonie de clôture. - Remise des certificats. - Début du départ des participants
Samedi 18/12/99		- Suite du départ des participants.

1.3. Liste des participants

CAMEROUN

1. **Denis BENE**
Ingénieur des Eaux et Forêts
Ministère de l'Environnement et des Forêts
Tél. (237) 22.14.54.
Fax (237) 22.94.89 / 22. 50.91. / Yaoundé
2. **Jean Rémy BISSO BILONGO**
Technicien Supérieur des Eaux et Forêts et Technologie du Bois
Ministère de l'Environnement et des Forêts / Direction des Forêts
Tél. (237) 22.14.54.
Fax (237) 22.94.89 / 22.50.91. / Yaoundé
3. **Aser MBOG**
Technicien Supérieur des Eaux et Forêts
Ministère de l'Environnement et des Forêts
Tél. (237) 22.14.54.
Fax (237) 22.94.89 / 22.50.91. / Yaoundé

CENTRAFRIQUE

1. **Etienne BEMBA**
Chef de Division
Ministère de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches
B.P. 830 / Tél. (236) 61.41.10 / 61.55.53
Fax (236) 61.57.41. / Bangui
2. **Robert TOUZBE**
Chef de Service Informatique et Statistique
Ministère de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches
B.P. 830 - Tél. (236) 61.41.10 / 61.55.53
Fax (236) 61.57.41. / Bangui
3. **Albert GANDOKO**
Chef de Service des Inventaires et Aménagement Forestiers
Ministère de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches
B.P. 830 / Tél. (236) 61.41.10 / 61.55.53
Fax (236) 61.57.41. / Bangui

GABON

1. **Jeanne Claire Mireille EYANG OSSIMA**
Ingénieur des Techniques des Eaux et Forêts
Ministère des Eaux, Forêts, Pêche et du Reboisement
B.P. 3974 - Tél. (241) 72.23.33.
Fax : (241) 76.10.73. / Libreville
2. **René Hubert MBOUKOU**
Ingénieur des Techniques des Eaux et Forêts
Ministère des Eaux, Forêts, Pêche et du Reboisement
B.P. 3974 - Tél. (241) 72.23.33.
Fax : (241) 76.10.73. / Libreville

3. **Auguste NDOUNA ANGO**
Ingénieur des Techniques des Eaux et Forêts
Ministère des Eaux, Forêts, Pêche et du Reboisement
B.P. 3974 - Tél. (241) 72.23.33.
Fax : (241) 76.10.73. / Libreville

REPUBLIQUE DU CONGO

1. **Jean Jacques MAMONA**
Chef de Service de la Planification
Direction des Etudes et de la Planification
Direction Générale de l'Economie Forestière
B.P. 98 / Tél. (242) 81.41.34 / 81.41.36
Fax : (242) 81.41.34 / 81.41.36 / Brazzaville
2. **Daniel YINDOULA**
Chef de Bureau des Statistiques
Direction des Etudes et de la Planification
Direction Générale de l'Economie Forestière
B.P. 98 / Tél. (242) 81.41.34 / 81.41.36
Fax : (242) 81.41.34 / 81.41.36 / Brazzaville
3. **Constantin MBESSA**
Directeur Régional de l'Economie Forestière de la Sangha
Direction des Etudes et de la Planification
Direction Générale de l'Economie Forestière
B.P. 98 / Tél. (242) 81.41.34 / 81.41.36
Fax : (242) 81.41.34 / 81.41.36 / Brazzaville

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

1. **Shoko KONDJO**
C.N.I.E.
Tél. (243-12) 34.263 / 33.549
Fax : (243) 33.549 / E-mail : ungc@lc.cd / Kinshasa
2. **Philomène MWAMBA KYUNGU**
Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature, Pêche et Forêts
Tél. (243) 34.205 / 34.769 / Kinshasa
3. **Cilolo KALALA**
2,Avenue KAPOMBO, Commune de NGALIEMA KINSHASA

COTE-D'IVOIRE

1. **TCHEGBE Kouassi Ernest**
Fax : (225) 44.02.40 / 44.99.07 / Abidjan
2. **KOUADIO Kouadio Faustin**
B.P. 398
Tél. (225) 71.16.82. / San Pedro
3. **BAH Bilé Valentin**
01 BP 3770

Tél. (225) 44.46.16 / 44.36.02
Fax : (225) 44.02.40 / Abidjan

TOGO

1. **Edjidomélé GBADOE**
Ingénieur des Eaux et Forêts
B.P. 334 - Tél. (228) 21.79.86
Fax : (228) 21.03.33 / Lomé
2. **Boundjouw SAMA**
Economiste Forestier
B.P. 334 - Tél. (228) 21.79.86
Fax : (228) 21.03.33 / Lomé
3. **Koffi SESSI**
Ingénieur des Travaux Forestiers
B.P. 334 - Tél. (228) 21.79.86
Fax : (228) 21.03.33 / Lomé
4. **Koffi GNROFOUN-KODJOVI**
Ingénieur Adjoint des Eaux et Forêts
Licence en sciences économiques
B.P. 334 - Tél. (228) 21.79.86
Fax : (228) 21.03.33 / Lomé
5. **Komlan AGONYO**
Chargé des Statistiques Forestières
B.P. 334 - Tél. (228) 21.79.86
Fax : (228) 21.03.33 / Lomé

1.4. Cérémonies d'ouverture de l'atelier

1.4.1. Allocution de bienvenue du Directeur Général de l'ODEF

Monsieur le Représentant du Ministre de l'Environnement et de la Protection Forestière,

Monsieur le Représentant de l'OIBT,

Monsieur le Directeur d'études de l'Atelier de Formation sur les Statistiques Forestières,

Mesdames et Messieurs les Participants,

Chers Invités, Mesdames et Messieurs.

C'est avec un grand plaisir que je prends la parole au nom du Personnel de l'ODEF, pour vous souhaiter la bienvenue dans ce cadre marin de l'hôtel-Ecole le Bénin.

Pendant trois semaines durant nous allons nous côtoyer, nous connaître, nous sympathiser pour le renforcement de la coopération interafricaine et internationale.

L'ODEF sera disponible, le temps nécessaire pour apporter son appui à la pleine réussite de cet ultime Atelier de Formation sur les Statistiques Forestières et le Commerce des Bois Tropicaux.

Vive la coopération entre les pays producteurs africains francophones et anglophones, membres de l'OIBT .

Vive l'OIBT avec à sa tête le nouveau Directeur Exécutif en la personne de Mr Manoel SOBRAL FILHO.

Je vous remercie.

1.4.2. Allocution de M. Jairo Castano, représentant de l'OIBT.

Monsieur le Représentant du Ministre de l'Environnement et de la Protection Forestière,

Monsieur le Directeur Général de l'Office de Développement et d'Exploitation des Forêts (ODEF),

Messieurs et Mesdames les Séminaristes,

Chers Invités,

Mesdames et Messieurs,

Au nom de M. Manuel Sobral-Filho, Directeur exécutif de l'OIBT, permettez-moi tout d'abord de transmettre de la part l'OIBT ses meilleurs vœux de réussite pour cet atelier. Je sais que nombreux parmi vous sont ceux qui se sont déplacés de très loin pour venir ici et je puis vous assurer que nos aimables hôtes de l'ODEF feront tout pour vous rendre ce séjour agréable.

Je tiens tout d'abord à exprimer mes remerciements au Gouvernement togolais et à travers lui, à l'ODEF pour l'assistance qu'elle a prêtée à l'organisation de notre atelier. L'OIBT est redevable au Directeur de l'atelier, Monsieur Agogno, et à son personnel, en particulier au directeur d'études l'atelier, Monsieur Buttoud, et à l'ensemble des personnes ressources qui ont contribué pour l'organisation de cet atelier. Nous sommes pleinement satisfaits du programme d'instruction et de visites de sites qui a été préparé pour cet atelier. Le participants doivent savoir que le programme

d'étude et de travail mis en place pour cet atelier, et financé grâce à la générosité du Gouvernement japonais, est le fruit d'un bilan minutieux des neuf ateliers statistiques précédents de l'OIBT effectués en 1996. Ce bilan a conduit à l'intégration de sept thèmes demandés par les participants précédents, qui comprennent des techniques modernes d'analyse de données, dont notamment le système d'interprétation géographique, et des visites de terrain approfondies. Nous remettrons aux participants un questionnaire en fin d'atelier destiné à recueillir leurs observations sur l'expérience qu'ils en auront eu, cela en vue d'enrichir les ateliers futurs.

Comme participants au présent atelier, aucune dépense ni efforts n'ont été épargnés pour vous réunir afin d'apprendre le traitement statistique, certes, mais aussi afin de mieux connaître l'OIBT et son rôle dans le développement durable des forêts tropicales. Tout ce qu'entreprend l'OIBT est fonction des informations dont elle dispose sur l'état des ressources forestières tropicales, sur la production et le commerce des bois tropicaux et produits dérivés, ainsi que sur la situation d'ensemble dans laquelle se trouvent la planification et l'administration du secteur forestier. Il ne saurait y avoir d'organisation du secteur forestier sans une bonne planification; et il ne saurait y avoir de bonne planification sans une connaissance fondamentale du secteur où elle doit s'appliquer.

L'objectif de cet atelier est de vous familiariser aux différents types de données requises et à la manière dont les différents pays devraient entreprendre de les réunir et de les traiter. Ainsi que je vous en ferai part plus en détail lors de mes exposés durant la semaine, la qualité des données sur les ressources forestières, et sur la production et le commerce des produits forestiers émanant de nombreux pays membres, tant producteurs que consommateurs, demeure médiocre. Ces ateliers constituent un moyen d'y apporter des améliorations, mais nous comptons aussi sur vous pour exploiter les connaissances et les contacts que vous aurez acquis ici en poursuivant nos travaux dans le cadre de vos pays d'origine. Cela suppose, évidemment, de communiquer des données et des précisions, lorsque nécessaire, à l'OIBT et à d'autres organisations. Mais en dernière instance, ce sont vos pays qui seront les plus grands bénéficiaires d'une amélioration des statistiques forestières, et c'est ainsi que nous escomptons de vos gouvernements qu'ils accordent à ces travaux un rang de priorité élevé.

Je n'ignore pas que nombre d'entre vous sont arrivés hier soir, aussi, au nom de l'OIBT permettez-moi de vous souhaiter un atelier réussi et un séjour agréable dans cette belle ville qu'est Lomé.

Je vous remercie de votre aimable attention.

1.4.3. DISCOURS D'OUVERTURE DE M. LE REPRESENTANT DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION FORESTIERE.

Monsieur le Représentant de l'OIBT,
Monsieur le Directeur Général de l'ODEF,
Messieurs les Représentants des Institutions Nationales,
Messieurs les Représentants des Organisations non Gouvernementales,
Honorables Invités,
Mesdames, Messieurs,

Pour la 2ème fois au cours de l'année 1999, l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) organise dans notre pays, en accord avec le Gouvernement Togolais, un Atelier International de Formation. Le premier qui s'était déroulé du 10 au 18 Février 1999, a porté sur les Manuels de Projets de l'OIBT. Le Togo se trouve honoré pour cette marque de confiance.

Aussi permettez-moi, au nom de Monsieur le Ministre de l'Environnement et de la Protection Forestière en mission, qui m'a demandé de le représenter, de remercier et de féliciter les organisateurs du présent Atelier International de Formation sur les Statistiques Forestières et le Commerce des Bois Tropicaux.

Je voudrais par ailleurs saisir cette occasion pour exprimer la profonde gratitude de Monsieur le Ministre de l'Environnement et de la Protection Forestière à Monsieur le Directeur Exécutif de l'OIBT

et le remercier vivement pour l'intérêt qu'il porte à notre pays en y organisant ce genre de rencontre internationale. Le Gouvernement et le peuple togolais, ainsi que le Président de la République du Togo Son Excellence, Gnassingbé EYADEMA, lui apportent leur soutien sans faille à l'issue de sa brillante nomination lors de la 26^e session du Conseil International des Bois Tropicaux, qui s'est déroulé du 1^{er} au 6 novembre 1999 à Yokohama au Japon.

Mesdames et Messieurs les Invités, chers Séminaristes, le Séminaire qui s'ouvre ce matin vise à :

- mieux informer les responsables du Secteur Forestier des statistiques disponibles concernant les ressources forestières, le commerce et l'utilisation des produits forestiers ;
- fournir un répertoire détaillé des sources de données et des méthodes de collecte, d'analyse et de présentation utilisées pour les statistiques forestières ;
- améliorer le contenu, la précision, la collecte, le traitement et les méthodes de présentation et de transmission des statistiques forestières ;
- identifier les besoins du Secteur Forestier des pays en développement en matière d'information sur les ressources et le commerce des produits ligneux ;
- contribuer à une amélioration du flux de statistiques dans le domaine des forêts et des bois tropicaux parmi les pays producteurs membres de l'OIBT de nos Régions respectives.

Les nombreuses contributions, la très large assistance, le nombre de pays représentés montrent le chemin parcouru suite à la décision prise pour les préparatifs et la tenue de ce type de manifestation à Lomé au Togo du 29 novembre au 17 décembre 1999.

C'est avec un grand plaisir que je vous accueille, Chers Organisateur, Conférenciers et Séminaristes, au nom du Ministre et vous souhaite un séjour aussi agréable que fructueux en terre togolaise.

Permettez-moi de rappeler Messieurs les Séminaristes, que l'information statistique concernant les ressources forestières, la production et le Commerce des produits forestiers constituent à juste titre, un élément important dans l'élaboration de politique et de pratiques commerciales efficaces. Aussi des informations statistiques en matière forestières mises à jour, exactes et complètes sont-elles importantes pour les Gouvernements, les Organisations Commerciales et les Firmes privées engagés dans les secteurs des bois tropicaux.

Elles constituent à ce titre un outil privilégié, nécessaire à la gestion durable des ressources forestières qui demeure aujourd'hui l'une des préoccupations majeures de l'OIBT dans le cadre de la protection de l'environnement.

De nos jours, l'information statistique sous-tend l'évaluation des ressources, la planification stratégique et la formulation des politiques ; d'où l'intérêt de ce Séminaire organisé par l'OIBT en tant qu'Institution regroupant les pays producteurs et consommateurs de bois tropicaux.

Il va sans dire que nos Gouvernements respectifs ont tant besoin de telles informations dans le but non seulement de planifier et d'élaborer de politiques nationales mais également de contrôler les résultats obtenus de leurs productions et de leurs stratégies commerciales.

Par ailleurs, l'aspect planétaire des préoccupations environnementales et les problématiques globales sont des invitations incontournables à de telles mises en commun. Tout en respectant les coutumes et habitudes réciproques, il est opportun que périodiquement nous enrichissions notre savoir-faire d'expériences pratiques et que nous polissions nos procédures et nos outils de façon à les maintenir efficaces et efficaces.

Les grandes variétés des communications annoncées et les impressionnantes expériences de conférenciers sont à la mesure des espoirs des Organisateur. Ces derniers ont déployé beaucoup d'efforts pour couvrir les différents champs d'intérêt et assurer un bon équilibre entre les aspects théoriques et pratiques tant de l'évaluation statistique que des visites des plantations et des usines de transformation.

Je n'ai aucun doute, Messieurs les Séminaristes, que les connaissances, la disponibilité et l'expérience cumulative des représentants que vous êtes, sauront faire de cet Atelier un événement de grande richesse. La prise de conscience de la diversité des approches en matière de statistiques sur les forêts tropicales et le commerce des bois sera source de questionnement et de remise en

cause des pratiques de chacun et permettra de puiser dans un réservoir d'idées et de savoir-faire peu commun, afin d'accéder au développement et à l'utilisation de ces pratiques.

La tenue du présent Atelier à Lomé est donc une occasion pour nos pays de former et de disposer de cadres de haut niveau, capables de fournir les éléments statistiques nécessaires à la planification et à la gestion durable de nos ressources qui ont tant souffert de la surexploitation.

En l'organisant en terre togolaise, l'OIBT nous donne une fois encore l'occasion de rendre un hommage mérité à cette Institution et à tous nos amis de la communauté internationale, ainsi qu'aux Bailleurs de fonds qui ont toujours oeuvré pour le développement de la foresterie dans le monde, particulièrement dans nos pays africains.

Que vos efforts inlassables, Chers Séminaristes, nous garantissent une meilleure gestion de nos ressources forestières au profit de nos populations actuelles et des générations à venir.

Tout en vous souhaitant des discussions fructueuses et plein succès à vos travaux, je déclare ouvert l'Atelier de formation sur les Statistiques Forestiers et le Commerce des Bois Tropicaux.

Je vous remercie.

2. Exposés sur la situation et les statistiques forestières au Togo

2.1. Situation Générale du Secteur Forestier Togolais (Par M. DE-ELY Kodjo¹)

1 - BREFVE PRESENTATION DU TOGO

1. Caractéristiques physiques

Le Togo couvre une superficie de 56 600 km² et comptait 4,402 millions d'habitants en 1996.

La population, très inégalement répartie, s'accroît au taux annuel de 3,1 % environ avec une densité moyenne de 74 habitants par km². Il présente des zones de forte concentration où la densité atteint 200 à plus de 300 habitants au km² (sud-est du Togo). La population urbaine représente 34,3 % du total et augmente au taux annuel de 4,4 % (6,1 % à Lomé).

Le Togo est divisé en trois zones climatiques :

- la zone subéquatoriale : de la côte à 8° de latitude Nord, où la pluviométrie est de 1000 à 1400 mm par an ;
- la zone guinéo-soudanienne entre le 8^e et le 10^e parallèle où la pluviométrie varie de 1400 mm à 1000 mm par an avec des amplitudes thermique journalières relativement élevées
- et la zone soudanienne de type semi aride dans le Nord, région caractérisée par des pluies annuelles de 900 à 1000 mm et un taux élevé d'évapotranspiration.

2 - Organisation administrative

Le pays est organisé en Régions Economiques, en Préfectures et en Sous-Préfectures.

On distingue cinq (5) Régions Economiques : Maritime, Plateaux, Centrale, Kara et Savanes (cf. carte 1).

Chaque Région est constituée de Préfectures. Le Togo en compte au total trente (30) et dispose de quatre (4) Sous-Préfectures.

Les Préfectures et Sous-Préfectures sont respectivement administrées par des Préfets et Sous-Préfets.

3 - Le cadre économique

Jusqu'à une date récente, l'économie togolaise est marquée par un certain nombre de déséquilibres structurels et macro-économiques qui freinent le décollage effectif d'une croissance soutenue pour un développement économique et social durable.

La dynamique économique et financière génératrice de cette situation correspond à une période de croissance économique rapide dans les années 70, avec un taux de croissance annuel moyen de 3,6 % et un maximum de 8,2 % enregistré en 1978. Au cours des années 80, ces efforts ont été anéantis par des chutes du PIB, ce qui a nécessité des tentatives de redressement ou de relance économique à travers des programmes d'ajustement structurel et de stabilisation financière.

¹ Assistant au Programme National de Lutte contre la Désertification - Plan National d'Action Environnementale (PNAE-TOGO)

Les efforts d'ajustement économique entrepris au cours des années 1980 ont été interrompus à partir de 1991 par une profonde crise socio-politique qui a paralysé l'économie et perturbé le fonctionnement normal de l'Administration et réduit sensiblement l'investissement privé avec de lourdes conséquences sur toutes les activités économiques et sociales du pays.

Le Secteur Forestier contribue à hauteur de 11 % dans la formation du PIB.

II - LA VEGETATION

Les ressources végétales occupent les terres émergées qui constituent 95 % du territoire national.

Le tableau suivant présente la situation des formations végétales en 1981.

Tableau 1 - Occupation du territoire national

Terres et formations végétales	Superficie (en milliers d'ha)	Superficie en % de la superficie totale du pays
1 - Superficie totale des terres	5 404	95 %
2 - Superficie totale des Eaux continentales	255	5 %
3 - Forêts et terres boisées productives	403	7 %
4 - Forêts et terres boisées non productives	1281	23 %
5 - Aires protégées	793,288 ²	14 %
6 - Jachères et formations arbustives	3 720	66 %

1 - Les formations naturelles

La diversité climatique du Togo permet de distinguer une mosaïque de formations végétales

Dans la Région des Savanes, la végétation est dominée par des savanes arbustives dont les principaux ligneux sont des légumineuses (*Acacia Spp*) et des Combretaceae (*Combretum Spp*, *Terminalia Spp.*). Dans plusieurs localités, il existe de vastes étendues de parcs à Karité (*Vitellania paradoxa*) ou à Néré (*Parkia biglobosa*) constituant des domaines agroforestiers.

Les principales formations fermées de la localité sont constituées de forêts sèches à *Anogeissus* et de galeries forestières dominées par *Pterocarpus santalinoides*, *Celtis Spp* et *Cola sp.* etc.

Les écosystèmes typiques de la Région de la Kara sont des forêts claires à *Isobertinia doka* et *Isobertinia tomentosa*, des forêts sèches à *Monotes Keislingii* et à *Uapaca togoensis* ou à *Anogeissus leiocarpus*. Par endroits, il est possible de distinguer des îlots forestiers à *Milicia excelsa*, témoignant ainsi de l'existence dans la localité d'anciennes forêts semi-décidues aujourd'hui dégradées.

C'est dans la Région des Plateaux, plus précisément dans la localité à climat guinéen de montagne que se localisent d'authentiques forêts mésophiles ou semi-décidues. Malheureusement, avec le développement des cultures de rente et suite à la démographie galopante, ces formations sont complètement dégradées. On peut cependant reconnaître quelques essences de valeur (*Milicia excelsa*, *Kahaya grandifoliola*, *Terminalia superba*, *Pycnanthus angolensis*, *Tuplochiton scleroxylon*...).

Dans la zone à climat guinéen de plaine, la végétation dominante est la savane, mais des îlots de forêts semi-décidues à *Ceiba*, *Milicia*, *Anliaris* existent çà et là

L'état actuel de dégradation des formations végétales de la Région Maritime ne permet de distinguer que quelques rares espèces de forêts telles que *Anliaris africana* et *Milicia excelsa*

² Contient une partie des tableaux 3 et 4

Source : FAO/UNEP (Lambert 1981).

Une des caractéristiques spécifiques de cette Région Maritime est l'existence sur le littoral d'une formation particulière, les mangroves à *Rhizophora racemosa* et *Avicennia germinans* malheureusement aujourd'hui surexploitées pour la satisfaction des besoins en énergie domestique.

Les formations forestières togolaises couvraient 1 396 200 ha en 1993 et connaissent annuellement un déboisement de 15 000 à 16 000 ha contre 1 000 ha de reboisement.

Le pays n'étant pas un véritable domaine forestier, la production nationale de bois d'œuvre ne couvre que 20 % de la demande nationale et le Togo importe annuellement 80 % de ses besoins pour 4 milliards de F.CFA. par an. Le déficit national dans le domaine de sciage pour 1995 est estimé à 22 000 m³, soit 46 % de la consommation nationale et croît à un taux de 2,5 % par an.

Pour améliorer le taux de couverture en bois d'œuvre, des initiatives de plantation ont vu le jour depuis 1905.

2 - Les plantations

Depuis la colonisation allemande, des reboisements ont été entrepris au Togo sur une grande échelle. Plus de 200 espèces aussi bien exotiques que locales ont été testées. Aujourd'hui seules quelques-unes de ces essences caractérisent les plantations, dont le teck (*Tectona grandis*) principalement.

On estime à presque 35 000 ha environ la totalité des superficies des plantations forestières tous âges et toutes essences confondus dont 13 000 ha seraient des plantations administratives (Tableau 2).

Tableau 2 : Répartition des plantations forestières en hectares, par région selon l'âge et les espèces.

Régions	< 10 ans			11 à 25 ans			26 à 50 ans		Plus de 50 ans	TOTAL
	E	T	A	E	T	A	E	T	T	
Maritime	3631	1428	1324	4381	411	616	315	554	23	12 683
Plateaux	1754	735	1052	613	1543	833	-	399	690	7 519
Centrale	1062	503	906	397	660	238	-	1520	299	5 585
Kara	2053	932	1178	692	307	1073	-	157	355	6 747
Savanes	702	281	420	379	151	228	1	35	3	2200
TOGO										34 733

Source : Rapport ODEF/UGETAP, données d'inventaires 1989 actualisées jusqu'en 1997 sur la base de rapports techniques.

NB : E = Eucalyptus, T = Teck, A = Autres.

Il est à noter que depuis les troubles socio-politiques de 1990, ces plantations font l'objet d'abattage anarchique, réduisant ainsi le potentiel ligneux disponible.

Ce potentiel ligneux alimente la scierie de Kamina qui est actuellement l'unique au Togo en dehors de quelques petites unités de transformation du bois.

III - LA FAUNE

1 - Les ressources fauniques du milieu terrestre

Deux grands ensembles se distinguent à travers le territoire : les peuplements de la savane et les espèces de forêts ; les deux peuvent coexister ou se superposer plus ou moins sur de faibles étendues.

Parmi les espèces forestières, il faut citer le bongo (*Tragelaphus euryceros*), les cepholophes (*Cephalophus spp*), le mone (*Cercopithecus mona*), le Colobe (*Colobus polykomos vellerosus*), les pangolins. La faune aviaire des forêts est également très diversifiée avec des genres tels que Poicephalus, Musophaga, Touraco...

La faune soudanienne regroupe des antilopes comme le très rare éland de Derby, l'hypotrague, les cobes, les Cephalophes, le buffle. On y rencontre également des carnivores dont le lion (*Panthera leo*), des genettes (*Genetta spp*).

L'éléphant (*Loxodonta africana*), le guib harnaché, le cobe de Buffon étaient bien représentés aussi bien dans les savanes que dans les forêts.

Le tableau suivant présente le dénombrement de quelques espèces du parc national de la Kéran.

Tableau 3 : Dénombrement de la grande faune du Parc National de la Kéran avant son envahissement (d'après DUNCAN 1984).

ESPECES	NOMBRE
Alcelaphus busephalus major	150 individus
Syncerus caffer	1 200 individus
Sylvicapra grimmia	900 individus
Kobus spp	8 000 individus
Kobus ellipsiprimnus defassa	40 individus
Papio anubis	50 troupeaux
Loxodonta africana	20 individus
Hippotragus equinus	280 individus
Phacochoerus aethiopicus	12 000 individus

2 - Les peuplements aquatiques

Les milieux aquatiques et les zones humides hébergent également une faune abondante et diversifiée dont les crocodiles (*Crocodylus spp*), l'hippopotame (*Hippopotamus amphibus*) le lamentein (*Trichechus senegalensis*) et plusieurs espèces de poissons.

Les espèces piscicoles couramment pêchées sont entre autres : *Oreochromis niloticus*, *Synodontis spp*, *Lates niloticus*, *Clarias spp*, *Heterotis niloticus* etc...

La pêche est artisanale et s'effectue le plus souvent dans le strict cadre de l'économie villageoise. La production halieutique est estimée en 1995 à 13 200 tonnes dont 5 800 tonnes pour la pêche continentale.

IV - LES AIRES PROTEGEES

Afin de préserver les ressources naturelles et de réduire les pressions démographiques sur la végétation et la biodiversité du Togo, des portions du territoire ont été protégées depuis 1939. Ainsi en 1992 le Togo comptait 83 aires protégées, toutes catégories confondues, pour une superficie totale de

801 443 ha soit 14,2 % du territoire national (tableau 5) couvert globalement par les forêts classées, les réserves de faune et des parcs nationaux. La quasi-totalité des aires ont été créées durant la période coloniale, entre 1939 et 1955.

Aujourd'hui, les convoitises des aires protégées par les populations riveraines pour la satisfaction de leurs besoins en ressources forestières et en terres agricoles sont nombreuses.

La remise en cause de l'intégrité physique de certaines aires par les populations riveraines est apparue au cours des années 1980 et s'est accentuée avec la crise socio-politique du début des années 90.

La plupart des aires ont été envahies à un taux d'occupation variant entre 30 et 100 % de leur superficie. Certaines sont complètement transformées en champs de cultures et en habitations et les populations se sont livrées à des abattages massifs d'animaux, en réaction à la politique de protection rigoureuse des aires qui n'avait pas pris en compte l'intérêt des populations riveraines.

Tableau 4 : Superficie et densité des aires protégées classées par région

MARITIME	SUPERFICIE TOTALE EN HA	SUPERFICIE DES AIRES PROTEGEES EN HA	TAUX DE CONCENTRATION PAR REGION
MARITIME	610 000	33 297,41	5,45 %
PLATEAUX	1 697 500	142 087	8,41 %
CENTRALE	1 331 700	252 087	18,92 %
KARA	1 173 800	198 143	16,88 %
SAVANES	847 000	166 906	19,70 %
TOTAL		793 288,81	

Source : (Pour les superficies des aires protégées).

- Recueil des principaux textes relatifs à la protection de l'environnement au Togo; Ministère du Développement Rural, de l'Environnement et du Tourisme. Page 100, 1993.
- NB : La superficie ci-dessus ne tient pas compte du taux d'envahissement.

Notons que pour remédier à ce problème, il a été mis sur pied un Comité chargé d'examiner le cas de 22 aires dont la situation est alarmante. Malheureusement cela n'a rien donné.

Actuellement l'Union Européenne finance un projet de re délimitation consensuelle et de viabilisation de certaines aires protégées au niveau du pays.

V - LA LEGISLATION DES RESSOURCES FORESTIERES

L'arsenal juridique régissant la gestion de l'environnement est constitué par : les dispositions constitutionnelles, les conventions et traités en matière d'environnement auxquels le Togo est Partie (AIBT, CCD/LCD, CITES, RAMSAR), la loi n° 88-14 du 3 novembre 1988 portant code de l'environnement qui est le document cadre de la législation environnementale nationale complétée par les législations sectorielles.

D'une façon générale, le cadre législatif et réglementaire est insuffisant et non opérationnel.

Dans le domaine des forêts, ce sont les décrets du 5 février 1938 portant organisation du régime forestier du territoire au Togo et 55-582 du 20 mai 1953 relatif à la protection des forêts dans les territoires d'Afrique relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer qui sont toujours en vigueur,

complétés par plusieurs textes depuis l'indépendance. Ce cadre s'est révélé inadapté pour promouvoir une gestion rationnelle des ressources forestières et un avant-projet de code des ressources forestières est en cours d'élaboration.

Pour la protection de la faune, l'ordonnance n° 4 du 16 février 1968 est le texte de base. Il se caractérise par les dispositions particulières en matière de présomption de délits et la sévérité des peines.

Au nombre de ces insuffisances, il est à noter également la complexité et le dualisme du régime foncier (droit coutumier et droit moderne) consécutifs à l'inadéquation des textes juridiques et la persistance des difficultés d'accès à la terre.

Pour corriger cette distorsion, les stratégies élaborées dans le cadre d'une gestion rationnelle et durable des ressources forestières ainsi qu'un Programme d'Action Forestier National (PAFN) visent à :

- i) améliorer l'approvisionnement des populations en produits forestiers ;
- ii) préserver le patrimoine forestier et augmenter le taux de couverture forestière du pays ;
- iii) lutter contre la dégradation du milieu et intensifier le reboisement, aménager des forêts et promouvoir l'agro-sylviculture.

VI - LE CADRE INSTITUTIONNEL

Le cadre de gestion de l'environnement en général n'est pas encore performant malgré la volonté politique de mieux gérer les problèmes d'environnement et de développement. Pendant longtemps, l'essentiel des préoccupations environnementales s'est limité à la protection de la faune et de la flore par les Services des Eaux et Forêts.

Il existe un Ministère chargé de l'Environnement et de la Protection Forestière. Ce dernier supervise les activités de 4 Directions directement impliquées dans la gestion du secteur forestier. Il s'agit de :

- la Direction de la Protection et du Contrôle de l'Exploitation de la Flore (DPCEF);
- la Direction des Productions Forestières (DPF) ;
- la Direction des Parcs Nationaux et des Réserves de Faune et de Chasse (DPNRFC) ;
- l'Office de Développement et d'Exploitation des Forêts (ODEF).

Il est à noter qu'un projet de restructuration du Ministère prévoit la création d'une Direction des Forêts pour mettre ainsi fin au cloisonnement des centres de décision avec émiettement des rôles et des responsabilités sans réelle coordination.

VII - LES RESSOURCES HUMAINES

L'Administration Forestière est très atomisée. Elle est constituée de 4 directions qui, pour remplir leurs missions disposent de 932 agents dont 8 Ingénieurs de conception, 29 Techniciens Supérieurs, 261 Techniciens et 634 Agents subalternes et aussi de ressources matérielles réduites. L'insuffisance notoire de cadres de conception fait de notre pays (selon PARKAN et PUECH (1991)° le moins géré de l'Afrique (1 Ingénieur de conception pour environ 750 000 ha de forêts, ou 0,12 Techniciens tous agents confondus pour 1 000 habitants contre par exemple 1 Ingénieur pour 150 000 ha en Guinée-Conakry, couplé avec la modicité du matériel de travail.

VIII - PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU SECTEUR FORESTIER TOGOLAIS

Le diagnostic du secteur forestier togolais permet d'affirmer que sa situation n'est pas brillante. En réponse aux différents problèmes ci-dessus évoqués (institutionnels et réglementaires, insuffisance des ressources humaines et financières, approche etc...) et pour relever les défis majeurs auxquels nous sommes confrontés, quelques grandes orientations sont retenues et concernent entre autres :

- le renforcement des capacités nationales en matière de gestion des ressources forestières ;
- la promotion d'une gestion saine et durable des ressources naturelles ;

La capacité du Togo à conduire le développement du secteur forestier de manière durable dépend de la capacité de sa population et de ses institutions à appréhender les problèmes et à faire les choix de développement adéquats.

La gestion efficiente du secteur sera donc fonction de la capacité technique, organisationnelle, institutionnelle, juridique et financière du pays tant au niveau local que central.

La gestion du patrimoine national en ressources forestières doit reposer sur le principe de l'utilisation durable des ressources existantes.

Pour inverser les tendances régressives telles que perçues actuellement, il s'avère indispensable de réviser en profondeur les politiques et les stratégies de développement en vue d'impulser une dynamique de gestion durable des ressources naturelles pour améliorer les conditions et le cadre de vie des populations.

Dans cette perspective, il est envisagé :

- la réorganisation des services forestiers et le recentrage de leurs rôles sur des missions de contrôle, d'appui et de conseils,
- l'amélioration des capacités des services forestiers par une formation adéquate du personnel technique et la réhabilitation des outils techniques essentiels à la qualité de leurs prestations,
- l'organisation de la production et de l'exploitation forestière au niveau des communautés locales, des collectivités territoriales et des privés suivant une approche basée sur la responsabilisation des populations et la promotion d'initiatives privées, le Togo étant très en retard dans ce domaine,
- le développement d'un cadre incitatif pour susciter l'intérêt d'opérateurs économiques privés, des collectivités et communautés locales et des personnes physiques à la protection et à la production forestière,
- la production en quantité suffisante et à travers des orientations variées de bois-énergie, de bois de service et d'œuvre et,
- l'appui au développement des activités génératrices de revenus en milieu rural car la dégradation des ressources forestières est avant tout liée à un problème de survie des populations.

Toutes ces préoccupations sont prises en compte dans les orientations politiques et stratégiques du PNAE et du nouveau code forestier en préparation. La finalisation, la diffusion et la mise en oeuvre effective de ces instruments constituent un tournant décisif pour le secteur.

2.2. La collecte de l'information sur le transport du bois et produits dérivés au niveau des barrières de contrôle : Organisation actuelle et difficultés rencontrées.

(Par M. Pamestom LANTO³)

INTRODUCTION

Le patrimoine forestier togolais se caractérise par de maigres ressources ligneuses soumises à de fortes pressions d'exploitation pour satisfaire les besoins d'une population sans cesse croissante. Avant d'entreprendre la gestion durable des ressources ligneuses, il importe d'avoir une connaissance exacte des ressources disponibles et du rythme de leur prélèvement afin de prendre en compte tous les paramètres et produits forestiers.

La Direction de la Protection et du Contrôle de l'Exploitation de la Flore, chargée entre autres de la lutte contre la désertification et du contrôle de l'exploitation forestière est une des quatre institutions

³ Chef de Division à la Direction de la Protection du Contrôle et de l'Exploitation de la Flore (D.P.C.E.F.).

forestières du Ministère de l'Environnement et de la Protection Forestière chargés de la gestion du patrimoine forestier national, responsable de l'organisation des barrières de contrôle des produits forestiers et de la collecte des statistiques au niveau des activités artisanales du secteur informel.

LA COLLECTE DES INFORMATIONS

Si l'inventaire pour une connaissance exacte des ressources forestières disponibles nécessite des moyens financiers importants, ce n'est pas le cas pour connaître le volume des différents produits introduits dans le circuit commercial ou destinés à la consommation.

Plusieurs procédés peuvent permettre de connaître les différents produits prélevés et consommés ; parmi eux on a les rapports d'activités et les contrôles au niveau des barrières.

Les rapports des directions régionales devraient fournir des données dont la combinaison avec celles des barrières de contrôle donnerait des résultats fiables car ces rapports prennent en compte les informations recueillies à la base c'est-à-dire au niveau des antennes et sous antennes.

Malheureusement les rapports trimestriels de ces directions ne renferment pas actuellement ces statistiques sur la production et consommation de ces produits du fait que les données que présenteraient les rapports seraient très loin de la réalité, beaucoup de produits échappant au contrôle des chefs d'antennes et de sous antennes.

De nos jours, un contrôle efficace au niveau des barrières suivant leur position aboutirait à des statistiques acceptables.

En effet ces barrières sont instituées pour contrôler les documents techniques délivrés au niveau des antennes, sous antennes ou brigades forestières. Depuis plusieurs années elles sont devenues les principaux d'enregistrement, voire de perception des taxes sur les produits forestiers en raison de la désobéissance et des jeux des commerçants et transporteurs sur les lieux de production, de stockage et de vente. Au nombre de sept au départ, on compte aujourd'hui dix neuf barrières dont neuf principales et dix intermédiaires du fait de la multiplication des voies empruntées. Par ailleurs il existe un grand nombre de produits non enregistrés ; c'est le cas par exemple des bois pour sculpture, fabrication de manche d'outils, les produits forestiers non ligneux, les plantes médicinales (écorces, racines, fruits), les lianes, les déchets végétaux etc...

La collecte des informations sur les produits forestiers permet d'évaluer :

- le volume de produits extraits de la forêt ;
- le volume de produits destinés à la consommation des centres urbains ;
- le volume de produits importés et destinés à l'exportation ;
- la superficie de forêt détruite au profit des combustibles ligneux.

Les barrières de contrôle et les documents de perception des taxes (laissez-passer, permis de circulation, fiches de taxes forfaitaires sur la production) sont les outils de collecte.

Les données sur les produits forestiers recueillies au niveau des barrières et de la Direction Générale des Douanes se présentent comme suit :

Tableau 1 : Production et utilisation de produits forestiers

	1994	1995	1996	1997	1998
- Bois (T)	8627,57	8429,65	10036,32	10569,92	15547,32
- Charbon de bois (T)	7935,6	29779,5	11080,8	32109,6	34679,2
- Bois de chauffe (stères)	33626	50745	46777	52010	52845
- Autres produits en bois (T)	202,403	40,912	110,82	110,921	1199,726

Tableau 2 : Importations de produits forestiers

	1994	1995	1996	1997	1998
- Bois (T)	5366,451	4955,471	4272,521	4610,747	5874,452
- Charbon de bois (T)	-	-	-	-	-
- Déchets végétaux (kg)	742	837	8077	16 700	-
- Autres produits en bois (T)	431,781	475,580	732,426	604,007	331,432

Tableau 3 : Exportations des produits forestiers

	1994	1995	1996	1997	1998
- Bois (tonnes)	884,369	780,520	4615,492	4559,038	10585,285
- Charbon de bois (tonnes)	197,5	-	4,5	-	42,418
- Autres produits en bois (T)	202,358	13,912	87,09	110,921	1199,726

ORGANISATION ACTUELLE DE LA COLLECTE

A chacune des dix neuf barrières de contrôle énoncées ci-dessus sont affectés au moins quatre agents forestiers chargés de contrôler la légalité ou la conformité des documents qui accompagnent les produits transportés, les conditions d'exploitation des produits et le respect des conditions de transport. Une permanence y est assurée de jour comme de nuit. En raison du faible effectif des fonctionnaires et du personnel en général, le personnel affecté à ces barrières est en majorité composé d'agents temporaires ; seul le chef de poste est fonctionnaire avec un adjoint qui est un agent permanent. Les principales pièces qui accompagnent les produits sont :

- l'autorisation d'abattage des essences ;
- le permis de circulation et d'entreposage ;
- le laissez-passer ;
- le dossier de dédouanement pour les produits importés.

En cas d'infraction constatée au cours du transport, les auteurs sont punis conformément aux textes en vigueur.

Des contrôles périodiques sont faits par les directions régionales et la direction centrale au niveau de ces barrières et des antennes pour apprécier le fonctionnement de ces dispositifs.

Pour améliorer la procédure de collecte des données, la Direction de la Protection et du Contrôle de l'Exploitation de la Flore a conçu des fiches de statistiques forestières sur la production et consommation des produits et sous produits forestiers végétaux que les chefs d'antennes devront remplir et intégrer à leurs rapports mensuels.

Les difficultés rencontrées au cours de la collecte des informations

Les moyens et dispositifs de collecte mis en place pouvaient conduire à des résultats satisfaisants si les opérations se déroulaient selon l'esprit des initiateurs de ces moyens et dispositifs. En effet, que ce soit au niveau des antennes et sous antennes ou des barrières, les activités de collecte se heurtent à plusieurs difficultés parmi lesquelles :

- le manque de formation, de recyclage et d'expérience des agents temporaires affectés aux barrières ce qui entraîne de mauvaises estimations du volume des produits transportés ;
- la situation financière difficile que connaissent ces agents qui vivent plusieurs mois sans salaire ce qui les expose à leur corruption ;
- le refus de certains commerçants et transporteurs de marquer un arrêt aux barrières, les barrières n'étant pas fermées pour obliger tous les usagers de la route à s'arrêter ;
- le contour par certains commerçants et transporteurs des barrières en cas de transport irrégulier ou pour échapper au paiement des taxes ;
- la dissimulation des produits forestiers sous les produits vivriers, puis des sciages et grumes sous le bois de chauffe et les sacs de charbon de bois ;

- le transport de produit par certains véhicules administratifs et des forces de sécurité qui ne marquent pas d'arrêt aux barrières ;
- l'inexistence de bascule au niveau des barrières pour déterminer le poids exact des produits transportés ;
- l'absence de moyens de déplacement et de communication au niveau des barrières pour pouvoir appréhender ceux qui violent les barrières ;
- l'absence de texte réglementant l'exportation des produits forestiers pour connaître le volume exact de produits exportés.

CONCLUSION

A travers ce bref exposé on peut affirmer que beaucoup reste à faire en matière de connaissance, des produits et sous produits forestiers exploités consommés et exportés en raison de la mauvaise maîtrise de leur exploitation et de leur contrôle. Le système de collecte depuis les lieux de production et de stockage des produits se révèle alors plus efficace car beaucoup de produits échappent au contrôle sur les axes routiers au cours du transport. Ainsi les données recueillies au niveau des barrières doivent être maniées avec beaucoup de réserve du fait qu'elles sont souvent sous-estimées. Les moyens humains et matériels et une meilleure organisation de l'exploitation des produits forestiers permettront d'améliorer la qualité des données sur ces produits. Mais, face à la situation économique difficile que vit le pays, il importe que les agents chargés de cette collecte consentent des sacrifices et remplissent leur mission avec honnêteté et patriotisme afin que nous puissions à juste titre apprécier la situation réelle de notre patrimoine forestier.

2.3. METHODOLOGIE DE COLLECTE DES STATISTIQUES FORESTIERES

(Par M. Komlanvi AMADOTOR⁴)

INTRODUCTION

Le secteur forestier compte parmi les principales branches d'activité de l'agriculture.

Placé dans le contexte de l'écosystème, les ressources forestières sont incontournables pour l'équilibre de la nature. Ces effets se traduisent à travers les conditions agroclimatiques et la disponibilité des produits forestiers. Parmi ceux-ci, on peut citer les bois d'œuvre et de service, le bois de chauffe, le charbon de bois et les produits forestiers non ligneux. Ces différents produits entrent dans la consommation quotidienne de la population, laquelle augmente d'année en année. Face aux besoins de plus en plus croissants de la population en produits forestiers, le Gouvernement a institué des journées de l'arbre depuis 1977 qui consistent à intéresser la population à faire de reboisements et à respecter les lois qui régissent les aires protégées. Ce regain d'intérêt manifesté par la population s'est traduit par des plantations étatiques à travers les projets, les plantations villageoises (communautaires) et individuelles.

Les statistiques sur ces actions ne sont disponibles que de façon fragmentaire, donc très difficiles à exploiter pour se faire une idée précise sur ce secteur.

Cette situation s'est aggravée depuis l'année 1990 où les aires protégées, les plantations étatiques ont connu une exploitation systématique irresponsable.

⁴ Expert Informaticien à la Direction de la Statistique Agricole, de l'Information et de la Documentation (D.S.I.D.).

Compte tenu de tout ce qui précède des études de référence dans ce secteur reste aujourd'hui nécessaire. Ce n'est qu'à travers ces opérations que l'on peut disposer des statistiques fiables indispensables à toute action de développement du secteur forestier.

Le présent exposé portera sur :

- quelques définitions,
- les principales statistiques forestières,
- les sources d'informations,
- la méthodologie de collecte de ces statistiques.

I – DEFINITION DU TERME STATISTIQUE

1.1 – Définition des statistiques

Les statistiques sont un ensemble de données numériques nombreuses, rangées selon des critères bien définis appelés caractères.

L'ensemble de référence dans lequel on étudie ces données numériques s'appelle "population ou univers". Tout élément de cet univers est appelé unité statistique.

1.2 – Définition des statistiques forestières

Les statistiques forestières constituent un ensemble de données numériques nombreuses rangées selon des critères propres ou non au secteur forestier.

Exemple : les superficies plantées suivant les essences

II – PRINCIPALES STATISTIQUES FORESTIERES.

2.1 – Ressources forestières

Les ressources forestières sont définies comme les potentialités en matière de couvert forestier d'une manière générale. Ce couvert forestier est réparti en trois (3) groupes notamment :

- les forêts naturelles,
- les conservations et les aménagements,
- les plantations forestières effectuées par l'état à travers les projets, par les collectivités et par les producteurs individuels.

2.2 – Productions forestières

Les principales productions issues du secteur forestier sont :

- les grumes,
- les sciages (planches ordinaires, chevrons, basting),
- les bois de service,
- les bois de chauffe et charbon de bois,
- les produits forestiers non ligneux notamment :

- produits alimentaires (kolatier, bombax costatum, baobab, kapokier, néré, karité, blighia et ronier),
- produits fourragers (griffonia simplicifolia et leuceona).
- Produits pharmaceutiques et toxiques utilisés par les tradi-thérapeutes ; il s'agit essentiellement de: feuilles, écorces, racines, fruits, etc. des essences forestières (khaya senegalensis, rauwolfia vomitoria, anthocleita nobilis, alstonia congensis, bridelia ferruginea, chlocospermum tinctorium, securinéga virisa, combretum micrantum, alchornéa cordifolia, nauclea latifolia, guiera senegalensis).
- Produits aromatiques et cosmiques (khaya, etc.)
- Produits biochimiques et autres (kapok, gommes, résines, tanin).

2.3 – Consommation des produits forestiers

Les produits forestiers essentiellement consommés sont :

- les sciages ;
- les bois de chauffage;
- le charbon de bois;
- les coquaires;
- les poteaux, perches et fourches;
- les bambous;
- les contreplaquées;
- les placages,
- les produits forestiers non ligneux.

2.4 – Commerce des produits forestiers.

Les produits forestiers commercialisés sont :

- les sciages ;
- les bois de chauffage;
- le charbon de bois;
- les coquaires;
- les poteaux, perches et fourches;
- les bambous;
- les contreplaquées;
- les placages,
- les produits forestiers non ligneux.

2.5 -- Importations et exportations

Dans les registres du commerce extérieur, le pays exporte et importe des produits forestiers ligneux. Les produits concernés sont :

- les grumes
- les sciages;
- les placages;
- les contreplaqués.

III – SOURCES D'INFORMATIONS

Dans la recherche des données statistiques, les méthodes d'observation sont généralement classées en deux catégories selon qu'elles sont directes ou indirectes.

3.1 – Enquêtes directes

L'observation est directe, lorsque l'unité statistique est saisie et observée elle-même à l'occasion de l'étude statistique entreprise. Ses caractères sont notés sur un document spécialement conçu à cet effet appelé "questionnaire".

3.2 – Enquêtes indirectes

L'observation est dite indirecte lorsqu'on fait recours à une exploitation statistique des documents qui ont été réunis antérieurement à d'autres fins. Les résultats statistiques apparaissent alors comme des sous produits d'opérations diverses (généralement administratives).

Les sources d'informations des données statistiques à recueillir à travers les deux méthodes d'observation se présentent comme suit :

Tableaux n°1 : Types de données et les sources d'informations retenues

TYPE DE DONNEES	SOURCES D'INFORMATION	
	Enquêtes directes	Enquête indirecte et services
RESSOURCE FORESTIERES		
- Les plantations communautaires et individuelles	X	
- Les inventaires forestiers	X	
- Les forêts naturelles (superficies et productions potentielles).		ODEF, DPF, DPCEF
- Les aires protégées et les aménagements		ODEF et DPCEF
- Les plantations forestières étatiques réalisées dans le cadre des projets		ODEF et DPF
PRODUCTIONS FORESTIERES		
- Les grumes		ODEF et DPF
- Les sciages	X	ODEF et DPF
- Les bois de services	X	ODEF et DPF
- Les bois de chauffe et charbon de bois	X	ODEF
- Les produits forestiers non ligneux	X	
CONSOMMATION DE PRODUITS FORESTIERS		
- Le bois de chauffe et charbon de bois	X	
- Les bois d'œuvre	X	
- Les bois de services	X	CEET et OPTT
- Produits forestiers non ligneux	X	
COMMERCE DES PRODUITS FORESTIERS		
- Le bois de chauffe et charbon de bois	X	ODEF
- Le bois d'œuvre	X	ODEF
- Le bois de service	X	ODEF

- Les produits forestiers non ligneux	X	
IMPORTATION / EXPORTATION (commerce extérieur, Direction des statistiques ou la Douane)		
- Les grumes		X
- Les sciages		X
- Placages		X
- Les contreplaqués		X

IV – METHODOLOGIE DE COLLECTE

4.1 – Préparation administrative et matérielle

4.1.1 – Préparation administrative

Les travaux administratifs portent essentiellement sur les textes légaux et la publicité. Pour ce qui concerne les textes légaux, on peut noter :

- le décret instituant l'opération,
- les arrêtés portant création des organes chargés de l'exécution des opérations.

S'agissant de la publicité, des lettres sont généralement adressées aux autorités administratives et locales sans oublier la population cible.

4.1.2 – La préparation matérielle

La préparation matérielle consiste à doter, la structure chargée de la conduite des opérations, des équipements et matériels nécessaires au bon déroulement des travaux.

4.2 – Préparation technique

4.2.1 – Objectifs de l'enquête

De toute évidence, la première étape d'une étude statistique consiste à définir les objectifs visés et ces objectifs ne pourront être vraiment définis qu'en faisant un inventaire des besoins à satisfaire et même en précisant à l'avance la nature des résultats attendus.

4.2.2 – Champ de l'enquête et unités statistiques

Le champ de l'univers à soumettre à l'observation ne pose pas généralement de problème parce que, dans la plupart des cas, la nature des unités statistiques impose à l'esprit une population bien déterminée.

La délimitation du champ de l'enquête comporte donc deux phases qu'on peut distinguer pour les besoins de l'analyse, mais qui sont dans la pratique liées :

- le choix d'une définition pour l'ensemble à étudier ou plutôt pour les unités statistiques;
- la délimitation géographique ou dans l'espace.

a) Définition de l'unité statistique

On ne saurait trop insister sur l'importance capitale que présente en statistique la définition de l'unité, et ceci à toutes les phases de l'application de la méthode. Elle intervient au moment de la préparation de l'enquête et conditionne l'exécution des travaux de collecte, et le traitement des informations en permettant de contrôler leur vraisemblance et d'éliminer les cas aberrants.

En règle générale, la définition de l'unité statistique doit être précise et claire, et correspondre d'assez près à la conception courante du terme pour éviter de graves malentendus.

b) Délimitation dans l'espace

La définition de l'unité statistique qui circonscrit la population cible doit en principe fixer les limites géographiques de l'univers à observer. Il faut reconnaître que cette délimitation est souvent omise lorsqu'il s'agit d'une enquête qui couvre tout le territoire national.

c) Cas particulier des statistiques forestières

Tableau n°2 : Types d'opérations, les champs et les unités statistiques concernés

Opérations ou études	Champ de l'opération	Unités statistiques
Ressources forestières, les données de superficies, les productivités, les essences, les localisations, etc. sur : <ul style="list-style-type: none"> - Les forêts naturelles, - Les plantations étatiques, - Les plantations des collectivités locales, - Les plantations individuelles ou privées, - Les pépinières, - L'agro-foresterie, - L'estimation de la productivité, - Etc. 	Tout le territoire national à l'exception des grandes villes	<ul style="list-style-type: none"> - Structures étatiques (ODEF, DPF, DPCEF), - Collectivités locales, - Planteurs privés, - Exploitants agricoles.
Productions forestières <ul style="list-style-type: none"> - Bois de chauffe et charbon de bois - Bois d'œuvre, - Bois de services, - Autres. 	Tout le territoire national à l'exception des grandes villes	<ul style="list-style-type: none"> - Structures étatiques (ODEF, DPF) - Collectivités locales, - Planteurs privés (sylviculteurs et les ménages agricoles).
Consommation des produits forestiers <ul style="list-style-type: none"> - Bois de chauffe et charbon, - Bois d'œuvre, - Bois de service, - Autres. 	Tout le territoire national avec délimitation en zone homogène (milieu urbain, semi-urbain et rural)	<ul style="list-style-type: none"> - ménages, - artisans de bois, - OPTT, - CEET.
Commerce des produits forestiers <ul style="list-style-type: none"> - Type de produits, - Prix des produits, - Autres. 	Tout le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Structures étatiques (ODEF) - Ménages, - Commerçants individuels, - Etat.
Importation des produits forestiers ligneux <ul style="list-style-type: none"> - Sciages, - Placages, - Contreplaqués. 	Points d'enregistrement des données sur le commerce des produits forestiers	<ul style="list-style-type: none"> - Direction de la statistique, - Direction des douanes.

4.2.3 – Délimitation dans le temps

Une enquête statistique s'inscrit dans le temps comme dans l'espace ; mais sa délimitation dans le temps est une question qui se pose d'une façon différente selon qu'il s'agit de l'étude d'un état ou d'une observation au cours d'une période déterminée.

- comme statistique d'état, on a généralement les recensements qui se déroulent et portent sur les constats à un moment donné.

- Comme statistiques de mouvement, on a les nouvelles plantations forestières réalisées chaque année.

Cette délimitation de l'enquête dans le temps conduit à l'élaboration du calendrier des opérations. Ce calendrier précise d'abord toutes les activités à réaliser et ensuite la période de leur réalisation à savoir la date du début et celle de la fin.

4.2.4 – Coût et choix des moyens

Il est nécessaire d'examiner assez tôt au cours de la préparation d'une enquête la question de son coût. On ne dispose jamais à cet effet de crédits illimités. La détermination au moins approximative du coût des opérations prévues est indispensable soit pour demander aux services financiers les crédits correspondants, soit pour étudier l'organisation de l'enquête de façon à utiliser au mieux les crédits préalablement attribués. Ceci conduira essentiellement à :

- choisir le type d'enquête à effectuer;
- fixer les modalités de dépouillement.

4.2.5 – Tableaux de résultats

a) modèles des tableaux

La détermination des objectifs d'une enquête doit conduire à l'établissement des modèles de tableaux où figureront les résultats. Ces tableaux constituent en effet la documentation qui est la véritable fin de l'enquête.

Il convient donc que l'enquête soit exécutée pour permettre de remplir les tableaux désirés, et non que les tableaux soient déterminés après pour recevoir les résultats de l'enquête telle qu'elle aura été réalisée.

Il faut reconnaître que ce principe de l'établissement préalable des tableaux de résultats n'est pas toujours parfaitement respecté, notamment lorsqu'il s'agit des enquêtes devenues classiques, qui ne sont que le renouvellement d'enquêtes précédentes.

b) Type de tableaux statistiques

D'une manière générale, deux types de tableaux sont élaborés lors de l'établissement de ceux-ci, notamment les tableaux simples et les tableaux croisés.

- un tableau simple donne la répartition des unités statistiques étudiées suivant les modalités d'un seul caractère.

Exemple : Répartition des superficies des forêts naturelles suivant les régions (le caractère ici est le niveau géographique).

Tableau n°3 : Tableau simple

Région	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes	Total
Superficies						

- Un tableau croisé ou double entrée fournit la répartition des unités statistiques étudiées suivant les modalités de deux caractères.

Exemple : Répartition des superficies des plantations forestières suivant les régions et l'année de plantation (les caractères sont : année de plantation et le niveau géographique)

Tableau n°4 : Tableau croisé

Année de plantation	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes	Total
TOTAL						

4.2.6 – Elaboration des documents techniques

a) Concepts et définitions

Pour obtenir des tableaux récapitulatifs aux différents niveaux géographiques ou administratifs, il est indispensable que les différents concepts soient uniformément définis et compris de la même façon par tous les acteurs.

Exemple : bois de sciage, bois de service, etc.

b) Questionnaires

Les questionnaires sont les supports des variables ou informations à recueillir.

Comme souligner plus haut, au vu des tableaux de résultats, quelles sont les informations à recueillir en vue de renseigner les tableaux préalablement établis ?

Cette interrogation conduit à confectionner un questionnaire clair et précis en évitant des informations ou des questions inutiles.

Comme indiqué plus haut, dans le cas du secteur forestier, les informations souvent recherchées sont :

◆ Ressources forestières

- Superficies des forêts classées et leur production potentielle.
- Superficies des plantations forestières, leur localisation, la date de plantation et les essences plantées.
- Autres.

◆ Productions forestières

- Quantité de bois de chauffe (semi-remorque, camions) avec précision du tonnage, fagots, etc..
- Quantité de charbon de bois (semi-remorque, camions, bâchés, camions, grands sacs, moyens sacs, petits sacs, etc.).
- Quantité de bois de sciage (camions, planches ordinaires, double planches, bastings, chevrons de 8, chevrons de 10, chevrons de 12, etc.).
- Quantité de bois de service (coquaires, poteaux électriques, poteaux téléphoniques, perches, fourches, bambous, etc.).
- Autres.

- ◆ Consommation des produits forestiers.
 - bois de chauffe.
 - charbon de bois,
 - bois d'œuvre,
 - bois de service,
 - autres.
- ◆ Commercialisation des produits forestiers (voir les produits cités au niveau de la consommation).

En définitive au moins quatre types de questionnaires sont à concevoir.

c) Manuels d'instructions aux différentes catégories d'agents.

Généralement trois catégories d'agents sont impliquées dans la collecte des données statistiques; il s'agit des :

- enquêteurs,
- contrôleurs,
- superviseurs.

En conséquence, trois manuels sont rédigés à savoir :

Le manuel d'instructions aux enquêteurs qui comprend :

- objectifs,
- concepts et définitions,
- profil de l'enquêteur,
- types de questionnaires,
- interprétation des questions,
- remplissage des questionnaires.

◆ Manuel d'instructions aux contrôleurs qui porte sur les points suivants :

- les qualités du contrôleur,
- l'activité du contrôleur (répartition des questionnaires et matériels, mise en place des enquêteurs, contrôle et suivi des travaux),
- le ramassage des questionnaires,
- la transmission des questionnaires renseignés au superviseur,
- le ramassage des équipements et matériels à la fin des travaux.

◆ Manuel d'instructions aux superviseurs

Le manuel du superviseur comporte les points suivants :

- les qualités du superviseur,
- la formation des agents,
- l'organisation du travail,
- la vulgarisation de l'étude et le contact des autorités administratives et coutumières,
- le contrôle et le suivi des travaux,
- la centralisation des questionnaires renseignés,
- la récupération des matériels et moyens de transport.

4.2.7 – Sensibilisation

a) Utilité de la sensibilisation

Si la réussite d'une enquête statistique dépend du soin apporté à sa préparation, de la qualité des questionnaires et des conditions de son exécution sur le terrain, elle est aussi très largement tributaire de l'accueil que le public lui aura réservé.

On conçoit donc qu'il soit indispensable pour les organisateurs d'une enquête, de s'ingénier à créer un climat favorable à sa réalisation en apportant au public des informations qui soient de nature à combattre ses préjugés, vaincre ses réticences et si possible, le convaincre de l'intérêt de l'enquête et de son utilité.

Chaque enquête pose ainsi un problème d'information, voire de propagande, qui doit être étudié avec le plus grand soin. On convient donc que l'effort d'information doit être proportionné à l'importance de l'enquête et à l'étendue qu'elle se propose de toucher.

Il est enfin indispensable que la propagande revête un caractère apolitique; une recommandation qu'il faut respecter scrupuleusement.

b) Campagne de sensibilisation

La campagne d'information qui convient à une enquête statistique doit porter sur trois points essentiels notamment :

- l'inventaire des différents milieux à toucher (population urbaine comme rurale, classes aisées comme classes modestes, etc.) ;
- l'étude des moyens d'information les mieux adaptés à ces milieux (presse, radio et télévision) ;
- l'échelonnement dans le temps de la mise en œuvre de ces moyens (tenir compte de la date de démarrage et de fin des travaux de terrain et des catégories de population à toucher).

4.3 – Exécution d'une enquête

La phase d'exécution d'une enquête comporte quatre (4) étapes essentielles qui sont :

- le recrutement et la formation des agents;
- la répartition des moyens logistiques et des documents techniques;
- la collecte des données;
- la supervision et le contrôle des travaux de collecte.

4.3.1 – Recrutement et formation des agents

Pour le recrutement des agents de collecte, on procède d'abord à un test de présélection basé sur les langues locales et l'expérience en matière de collecte d'informations.

La formation est généralement organisée en deux étapes notamment la formation des formateurs par les responsables techniques chargés du pilotage de l'opération, et la formation des agents de collecte (enquêteurs et contrôleurs). Cette dernière porte sur les points ci-après :

- les objectifs,
- les concepts et les définitions,
- le profil des agents (enquêteurs, contrôleur et superviseurs),
- la présentation des questionnaires,
- le remplissage des questionnaires à administrer,
- le ramassage et l'envoi des questionnaires renseignés.

4.3.2 – Répartition des moyens logistiques et des documents techniques.

Le type et l'importance de l'étude imposent les moyens logistiques notamment des vélos, des motos et des véhicules. A cela, il faut ajouter les petits matériels et équipements tels que les rubans métriques, les boussoles, les sacoches, les bottes, les calculatrices, etc. et les documents techniques (questionnaires, manuels, etc.).

Chaque agent doit en être doté pour un bon déroulement des travaux de terrain.

4.3.3 – Collecte des données

Après la formation, les différentes catégories d'agents sont réparties dans leur zone d'action définie. La définition de cette zone tient compte de la charge du travail, car celle-ci doit être le plus équitable possible, vu que la durée de l'opération est souvent la même quelle que soit la zone.

Les enquêteurs sont chargés essentiellement de recueillir les informations auprès des unités statistiques conformément aux indications des questionnaires. Pour ce faire, ils procèdent à des interviews et / ou à des mesures objectives.

4.3.4 – Contrôle et supervision

a) Importance

Le contrôle et la supervision permettent de :

- s'assurer que l'enquêteur accomplit bien son travail suivant les recommandations;
- assister l'enquêteur sur le terrain à travers un appui formatif;
- s'assurer de la fiabilité des données recueillies.

b) Etapes du contrôle et de supervision

- ◆ Organisation du travail qui consiste à l'élaboration du calendrier de chaque agent, à la vérification des moyens logistiques et techniques indispensables remis à chaque agent.
 - ◆ Contrôle technique sur le terrain qui consiste à :
 - s'assurer que l'enquêteur est à son poste;
 - accompagner l'enquêteur dans le travail qu'il est en train de faire;
 - vérifier si l'interview se passe suivant les recommandations;
 - vérifier le remplissage des questionnaires en les parcourant et en s'assurant que chaque question a une réponse et que la vraisemblance et la cohérence sont garanties;
 - identifier les différents problèmes que vivent les enquêteurs sur le terrain et les aider à les résoudre;
 - procéder à des contre-enquêtes pour tester la véracité des informations.
- A la fin des travaux de collecte :
- faire une dernière vérification des questionnaires,
 - ramasser les questionnaires remplis par zone,
 - ramasser les matériels,
 - remonter les questionnaires renseignés.

4.4 – Traitement des données.

4.4.1 – Réception des questionnaires

Dans le souci d'une meilleure gestion des questionnaires renvoyés du terrain, un cahier de réception est souvent institué dont la maquette se présente comme suit :

Tableau n°6 : Questionnaires reçus par zone d'enquête

Région : Préfecture :

Canton	Zone d'enquête	Nombre de questionnaires			
		Q1	Q2	Q3	Q4
TOTAL					

4.4.2 - Vérification

Les questionnaires réceptionnés sont vérifiés par une équipe constituée à cet effet, pour corriger les erreurs qui n'ont pas pu être décelées jusque là.

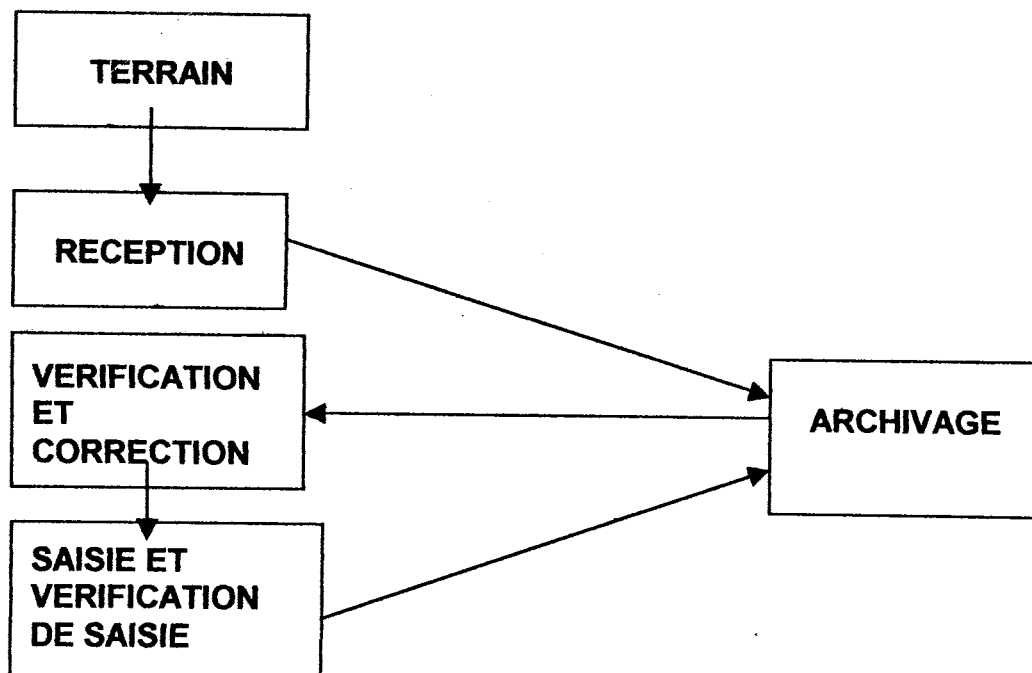
4.4.3 – Saisie

La saisie est l'enregistrement des données sur support magnétique.

Elle est réalisée par une équipe de spécialiste en la matière sur la base d'un programme qui doit comporter des tests de cohérence pour limiter les erreurs de saisie.

4.4.4 – Edition des tableaux

Elle constitue la finalité de l'opération. Les résultats sont présentés en tenant compte des tableaux de résultats définis au point 4.2.5.

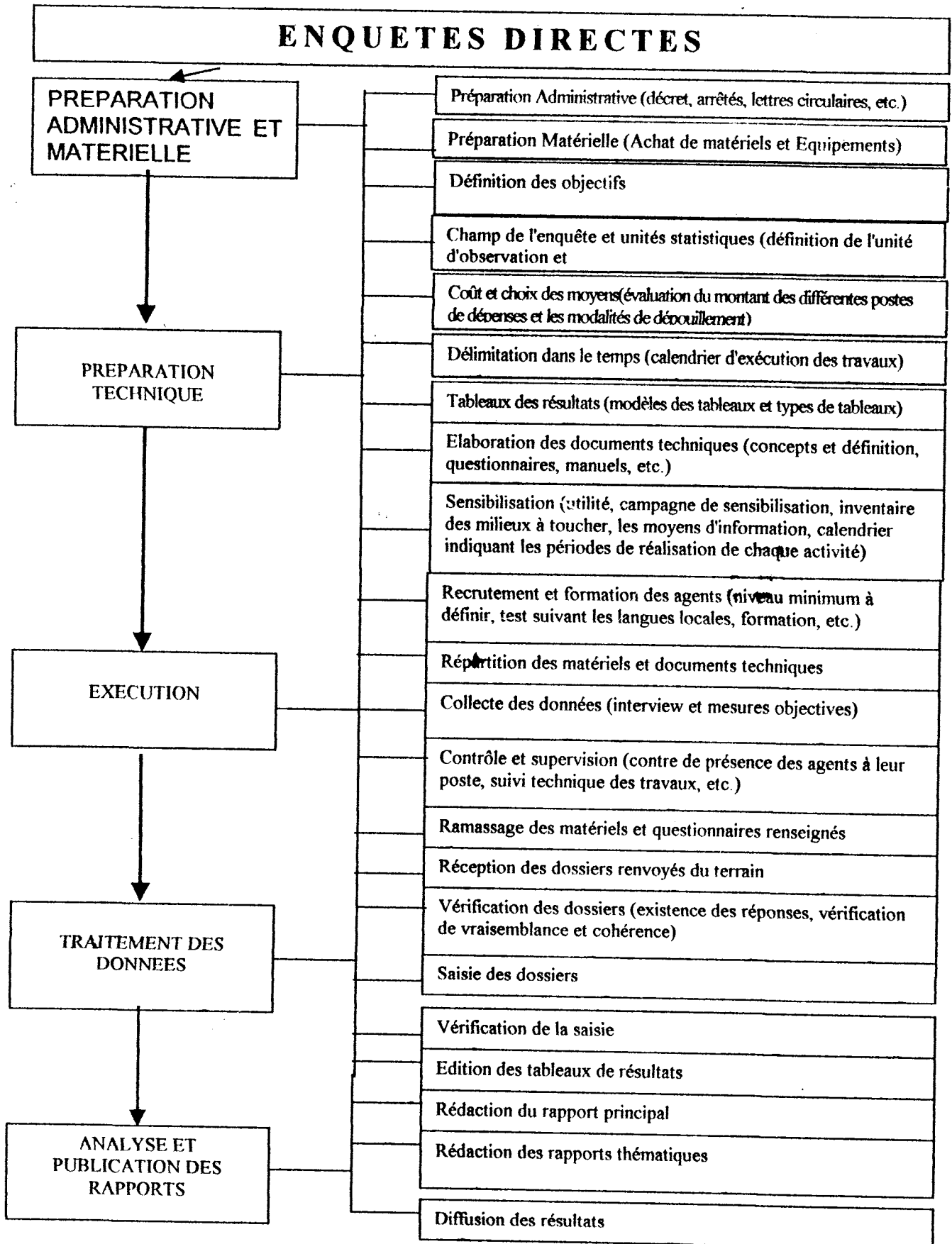
4.4.5 – Schéma de gestion des questionnaires.

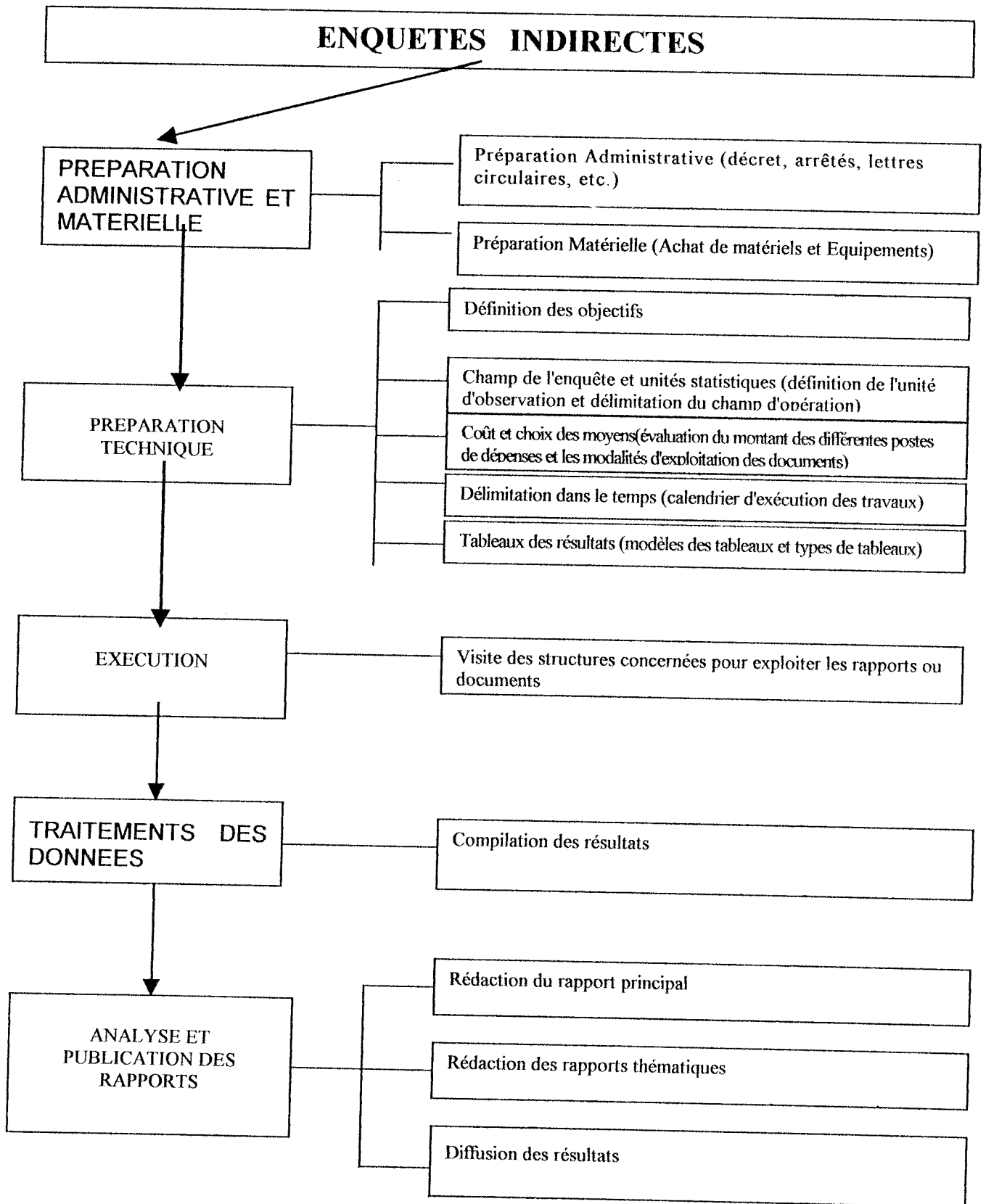
4.5 – Problèmes rencontrés

Les difficultés généralement rencontrées sont d'ordres logistiques, financiers, sanitaires et techniques.

- **Logistiques** : retard dans la mise à disposition des moyens de déplacement, les pannes et l'inexistence des mécaniciens qualifiés dans les zones d'enquête.
- **Financiers** : retard dans la rémunération des agents, taux de rémunération non satisfaisante, etc..
- **Sanitaires** : travail éprouvant occasionnant des désistements et des maladies pour certains agents.
- **Techniques** : non maîtrise des documents techniques et de la méthodologie de collecte par certains agents ; réticence de certains enquêtés.

DIFFERENTES PHASES DE LA METHODOLOGIE





2.4. RÔLE DE LA DIRECTION DE LA STATISTIQUE DANS LA COLLECTE, LE TRAITEMENT ET LA PUBLICATION DES DONNÉES SUR LE COMMERCE DU BOIS ET DES DÉRIVÉES DE BOIS (par M. DJOKE⁵)

La Direction de la Statistique est un service sous tutelle du Ministère de la Planification et du Développement. Elle est la mère des services capables de produire des données officiellement fiables.

Parmi les innombrables rôles comme l'élaboration des indicateurs socio-démographiques, les agrégats macro-économiques, l'élaboration des indices de prix à la consommation des ménages qui lui sont dévolus, la Direction de la Statistique reste le seul et unique service reconnu officiellement pour l'élaboration des données du commerce extérieur du Togo.

La publication des données est conditionnée à certaines tâches préliminaires : **la collecte et le traitement.**

La collecte.

La Statistique travaille sur les déclarations douanières.

Ces déclarations proviennent des douanes satellites se trouvant sur tout le territoire togolais. Elles sont saisies à la Direction Générale des Douanes sur micro ordinateur avec le logiciel SYDONIA.

Ces données sont ensuite converties dans un autre logiciel appelé Eurotrace.

Dans ce dernier logiciel, les données subissent un important contrôle avant la publication ; et ceci afin de répondre aux critères des bases de données consultables.

Pour faire le travail, nous disposons de certains atouts sans lesquels rien ne serait possible dans ce domaine :

- La bonne relation qui existe entre la Douane et la Statistique ajoutée à la confiance portée aux déclarants en douane constitue le premier atout. Car la fidélité à certaines règles douanières et la maîtrise des techniques du remplissage des fiches fiabilisent en amont les données à publier.
- Un autre atout est la compétence des agents de saisie de ces déclarations. La saisie est une phase non négligeable du processus de l'élaboration des données. Car c'est à ce stade que les données à publier sont entrées dans la machine. Toute erreur serait préjudiciable à la fiabilité des résultats.

Lorsque la saisie est terminée, la Direction de la Statistique envoie un statisticien formé dans ce domaine à la Direction des Douanes pour enregistrement des données sur support magnétique.

Traitement.

Après conversion, Les données copiées sont transférées sur un micro ordinateur sous un autre logiciel appelé Eurotrace.

Après ce transfert vient ensuite l'apurement des fichiers. Cet apurement consiste à faire des contrôles de **vraisemblance et de cohérence**

⁵ Statisticien à la direction de la statistique à Lomé

Contrôle de vraisemblance :

Le contrôle de vraisemblance est une vérification qui consiste à déceler certaines erreurs dont leur existence compromettrait la fiabilité des données.

Ces erreurs peuvent provenir soit du remplissage des déclarations soit au moment de leur saisie.

Exemple : 1- *Exportation vers Burkina Faso de 10 tonnes de bois sciés d'une valeur de 100 F CFA*

2- *l'importation de 100 têtes de bœufs dont le poids total est 2 Kg*

Toutes ces erreurs sont soit corrigées si c'est possible ou les déclarations concernées sont simplement supprimées.

Contrôle de cohérence.

De la même manière au niveau des contrôles de vraisemblance, mais la différence réside dans la connaissance préalable des articles, de leur mode de transport et bien d'autres.

Exemple :

- ❖ *Exportation de Bois profilés autres que de conifères au Burkina-Faso par voie maritime*
- ❖ *Exportation de Boeing 737 vers les États-Unis d'Amérique par voie terrestre.*

Toutes ces erreurs sont soit corrigées si c'est possible ou les déclarations concernées sont simplement supprimées.

Après tous ces contrôles vient ensuite le chargement des banques statistiques des données. Cette étape consiste à classer les données selon les règles du commerce extérieur. Et ce n'est maintenant qu'on peut consulter ou éditer les différents états du commerce extérieur : Produits/Pays et Pays/Produits tant à l'importation qu'à l'exportation.

Il y a aussi la possibilité de d'avoir des données sur les activités des opérateurs économiques tels que **les importateurs, Exportateurs, Transitaires et autres)**

Publication

La publication est la phase finale des opérations sur les données du commerce extérieur.

En effet après la saisie et le contrôle, les banques statistiques sont éditées en états de Produits/Pays et Pays/Produits tant à l'importation qu'à l'exportation.

Actuellement les publications sont enregistrées sur des supports magnétiques (Disquettes) et mises à la disposition des utilisateurs.

2.5. Rôle du contrôle interne dans le processus de fiabilisation et d'utilisation de l'information statistique à l'ODEF.

Par M. TOSSOU Comlan⁶

I. INTRODUCTION

Le Contrôle Interne est constitué par l'ensemble de vérification et de contrôle de toute nature sous la responsabilité de la Direction Générale afin d'assurer la protection du patrimoine de l'entreprise et la fiabilité des enregistrements comptables et des autres données statistiques qui caractérisent les activités.

Le contrôle interne permet d'obtenir :

- que toutes les opérations sont exécutées dans les centres et unités de production de biens et de services conformément aux décisions de la Direction selon un système d'autorisation et d'approbation à la base assorti éventuellement d'une procédure ;
- la régularité et la sincérité des comptes annuels qui sont le reflet et la résultante de la production et de l'exploitation dans l'entreprise et leur valeur probante (sincérité exige fiabilité exhaustivité et valeur probante de l'information de gestion);
- sauvegarder les actifs ;
- tout dépend de l'organisation et de son efficacité ;
- toutes les informations doivent être correctement transmises ;
- toutes informations transmises et reçues doivent être correctement traduites et techniquement identifiées.

II - HISTORIQUE DE LA STRUCTURE DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION

1 - Création

La Division de Contrôle Interne et de Gestion de l'ODEF a été créée en septembre 1989 suite à un audit opérationnel et financier demandé par le Ministre des Sociétés d'Etat de l'époque et exécuté par le Cabinet Arthur Andersen. Au terme de cette mission, une restructuration de l'organigramme de l'Office fut décidée et fut réalisée dans les conditions suivantes : initialement la Direction Générale de l'Office comprenait deux Directions départementales : la Direction Technique et la Direction Administrative, Financière et Commerciale. Désormais les modifications suivantes recommandées par le Cabinet et entérinées par le Ministre devinrent immédiatement applicables à partir de janvier 1990.

- Le maintien de la Direction Technique qui supervise techniquement tous les projets forestiers de l'ODEF.
- Eclatement de la Direction Administrative, Financière et Commerciale en deux Directions : une Direction Administrative et Financière pour les problèmes Administratifs et Financiers et une Direction Commerciale chargée particulièrement et exclusivement des activités commerciales de l'Office au sens large.
- La création d'une structure nouvelle : la Cellule de Contrôle Interne et de Gestion devenue ultérieurement Division. Elle est une structure charnière entre les trois Directions sus-indiquées c'est-à-dire la Direction Technique, la Direction Commerciale et la Direction Administrative et Financière.

2. Organisation

La Division Contrôle Interne et de Gestion est subdivisée en deux sections. La Section Contrôle Interne et la Section Contrôle de Gestion.

⁶ Administrateur Civile, Chef de Division Contrôle Interne de Gestion

a) – La Section Contrôle de Gestion élabore :

Le budget prévisionnel et en mesure le suivi et l'évaluation tant sur le plan technique que financier et rapport à l'appui. Elle met en outre en exergue de façon périodique les éléments caractéristiques de la rentabilité de l'Office. Elle prépare des décisions de gestion.

b) – La Section Contrôle Interne veille :

- à l'application des procédures internes ;
- au contrôle des Centres de Production d'Exploitation et de Vente de produits forestiers par la collecte, la vérification et le stockage des résultats périodiques des activités pour des utilisations ultérieures .
- à la recherche de la fiabilité de l'information de gestion en général et statistique en particulier étant donné que l'objet essentiel du contrôle interne est de protéger par tous les moyens le patrimoine de la Société.

Fonctionnement

Initialement la structure de Contrôle Interne et de Gestion était une cellule autonome rattachée directement au Directeur Général. Elle est devenue une Division de la Direction Administrative mais sans changement ou modification des attributions.

La Division est animée et coordonnée par le chef de Division avec la collaboration de deux responsables de section. Les activités de la division sont sanctionnées périodiquement par des rapports.

III – OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

3.1 – Objectifs classiques

Le Contrôle Interne a d'abord pour but de prévenir les erreurs à tous les niveaux :

- provenant d'un manquement à l'application rigoureuse des procédures internes ou d'omissions volontaires ;
- d'insuffisance d'assimilation des connaissances et des pratiques professionnelles relatives à un poste de travail donné.
- de prévenir les fraudes.

La mise en place et le suivi d'un système cohérent n'autorisant guère les failles et les fissures favorables au vol, à la malversation et au détournement des fonds. D'où la nécessité de la séparation des tâches dans bien des cas pour éviter le cumul dangereux des fonctions qui devraient être séparées ; la paye des salaires et la vente par exemple :

- de protéger l'intégrité des biens et des ressources de l'entreprise ;
- de gérer rationnellement les biens de l'entreprise ;
- d'assurer un enregistrement correct et conforme aux normes nationales et internationales de toutes les opérations techniques de production, de commercialisation de produits forestiers.

3.2 – Objectifs de fiabilisation des données statistiques de contrôle interne

- garantir la fiabilité des données qui peuvent être utilisées ;
- rassurer tout utilisateur de la statistique forestier ;
- pouvoir comparer les données tant au niveau national qu'international ;
- contribuer et participer aux statistiques nationales et internationales pour la sérénité nationale.

IV – PROCEDURE DE FIABILISATION ET D'HARMONISATION DE L'INFORMATION STATISTIQUE A L'ODEF

1.1 – Nature de l'information suivant la source interne

1.1.1 – Direction Technique et Unités UGETAP et AFRI

Production de sciages de teck, grumes, perches teck et eucalyptus, charbon de bois, poteaux.

1.1.2 – Direction Commerciale et Dépôt de vente

- Toutes les productions de la Direction Technique sont transférées mais les statistiques corrélatives sont susceptibles d'être altérées par les manipulations au niveau des relevés ;
- Achats et ventes de produits de négoce. Ces achats sont effectués par la Direction Commerciale avec l'accord de la Direction Générale.

1.1.3 Direction de la Comptabilité

La comptabilité centralise toutes les ventes en valeur et toutes les productions stockées et valorisées ainsi que les achats de produits de négoce.

1.2 Procédure et étapes de fiabilisation proprement dite

1. Centralisation et contrôle des données des différentes sources d'information dans le cadre du contrôle interne.
2. Rapprochement et juxtaposition des mêmes informations traitées, toutes sources confondues.
3. Constat éventuel de confusion, d'écart des informations d'une source par rapport à une autre.
4. Correction d'erreur s'il y a lieu ou régularisation après investigation à la source initiale et originale.

4.3 Source d'erreurs possibles à traiter et à résoudre par la structure de contrôle interne

- erreur au niveau du chargement et du connaissance ;
- erreur sur la nature du bois : iroko, acajou, lingué, nauclea, teck, etc. ;
- erreur sur les références ;
- erreur sur le volume, volume scié, volume non scié, volume de grume non scié ;
- erreur selon le type de classement, classement commercial et classement technique des perches et des poteaux teck et eucalyptus. Les méthodes de mensuration varient selon le type de classement ;
- erreur sur les prix de vente unitaire et le coût unitaire pondéré selon la référence et la nature du bois.

4.4 – Harmonisation

En remontant aux différentes sources d'information et en surmontant les confusions de toutes sortes, on rétablit une information statistique fiable, incontestable et utilisable.

Mais en plus, il y a lieu de renforcer les méthodes d'harmonisation et de normalisation de la collecte de l'information statistique afin d'éviter la confusion et l'altération de l'information.

V – IDENTIFICATION DES BESOINS D'UTILISATION DES DONNEES STATISTIQUES FIABLES DE LA PRODUCTION, DE L'EXPLOITATION FORESTIERE ET DU COMMERCE DE BOIS A L'ODEF

5.1 – Besoins internes

Des données statistiques fiables permettent de marquer sereinement et de relever les faiblesses, les forces et les performances de l'entreprise par rapport à elle-même dans le temps et par rapport aux autres entreprises du même secteur sur une période donnée. Il s'agit d'un tableau de bord qui est un outil de décision de gestion, par excellence.

Des informations fiables et crédibles permettent de faire des projections, sur l'avenir, d'établir des plans à court, moyen et long termes car le futur dans une certaine mesure est fonction du passé et du présent.

– Besoins externes

De nombreuses institutions nationales et internationales utilisent les statistiques de production et de commercialisation de produits forestiers et du bois :

- BCEAO, Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Direction des Etudes), collecte les statistiques de l'ODEF périodiquement dans le cadre de la production économique des pays de l'UEMOA ;
- D.N.S., Direction Nationale de la Statistique pour le calcul du PIB et du PNB ;
- OIBT, Organisation Internationale des Bois Tropicaux, pour les statistiques de production et le commerce dans le monde et pour les pays membres de l'Organisation ;
- PNUD, Programme des Nations Unies pour le Développement,
- PNUE, Programme des Nations Unies pour l'Environnement
- Etc.

CONCLUSION

L'informatisation, la normalisation du traitement et de la collecte de l'information statistique contribueront à sa fiabilisation et donc à sa meilleure et certaine utilisation.

N.B. : L'exposé est accompagné, à titre d'illustration, d'un ensemble d'informations statistiques fiables relatives au commerce de bois à l'ODEF 1994-1998 :

- évolution de la production,
- évolution des achats,
- évolution des ventes.

3. EXPOSE SUR LES STATISTIQUES FORESTIERES INTERNATIONALES.

3.1. Le système statistique de l'OIBT: Du rassemblement à la diffusion d'informations statistiques sur les bois tropicaux (par Jairo Castaño⁷)

Conformément aux articles 27 et 28 de l'Accord international des bois tropicaux de 1994 (AIBT), l'OIBT a pour mandat de rassembler, classer et publier les statistiques sur la production, l'offre, le commerce, les stocks, la consommation et les prix du marché des bois tropicaux. La principale publication de l'OIBT relative à cette question est la "Revue annuelle et évaluation de la situation mondiale des bois tropicaux", qui prend également en compte les préoccupations écologiques et liées à l'environnement en rapport avec les objectifs du CIBT. La *Revue annuelle* contient les statistiques les plus complètes et les plus actualisées des états membres de l'OIBT, ainsi que les tendances du marché, leur analyse et leur examen. La diffusion de la *Revue annuelle* a considérablement augmenté au cours des cinq dernières années, de même que la fourniture de données spécifiques de la part des pays membres et autres intervenants.

Les sources de données

La figure 1 présente une vue schématique du système statistique de l'OIBT. Ce système est composé de diverses sources de données qui, après leur analyse et leur filtrage, sont traitées pour produire les trois bases de données principales de l'OIBT sur les prix des bois tropicaux, les ressources forestières, le commerce et la production industrielle. Ces trois bases de données sont combinées à leur tour pour faciliter la préparation de la *Revue annuelle* en format imprimé et en format électronique (Internet), et autres médias utilisés pour la diffusion des statistiques de l'OIBT.

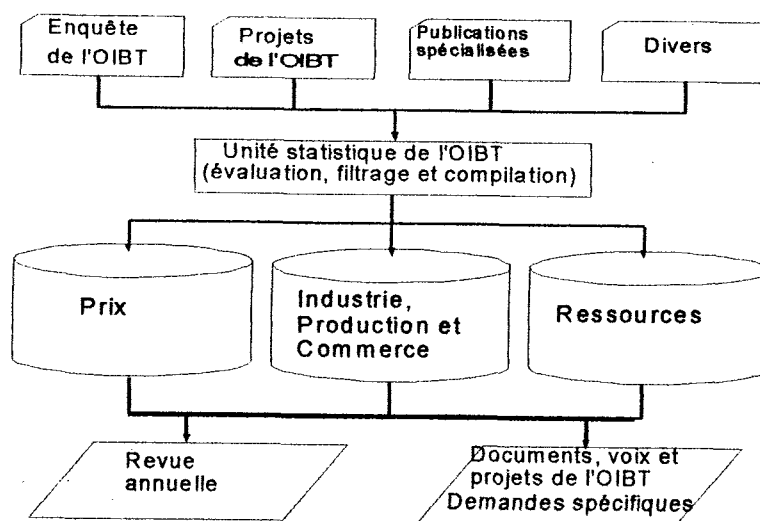


Figure 1: Le système statistique de l'OIBT

La principale source de données utilisée par l'OIBT pour maintenir et actualiser ses bases de données est l'Enquête prévisionnelle et statistique annuelle, envoyée chaque année aux correspondants statisticiens

⁷ Jairo Castano

OIBT, Information économique et information sur le marché
Int'l Org. Center, 5th floor, Pacifico-Yokohama, 1-1-1,
Minato-Mirai, Nishi-Ku, Yokohama 220-012, Japan
Tel: (81)(45)223-1110 Fax: (81)(45)223-1110
Email: itto@imail.itto-unet.ocn.ne.jp

officiels des pays membres. Jusqu'en 1990, la première version de ce questionnaire était basée sur les questionnaires standard de FAO/CEE (Commission économique pour l'Europe) et comprenait des références à diverses catégories de produits qui n'étaient pas du ressort de l'OIBT (par ex. pâte de bois et bois durs des zones tempérées). En 1990, ce questionnaire a fait l'objet d'une révision importante et au cours de la même année, le système de correspondants statisticiens a été introduit. Cette deuxième version du questionnaire comprenait des informations détaillées sur les tendances statistiques du commerce, sur les superficies forestières, les taux de prélèvement de bois et les données sur les structures industrielles, y compris le taux de l'emploi. Toutes ces informations statistiques se référaient à une année de base (deux ans avant la diffusion) avec des prévisions et des estimations à court terme pour l'année en cours et l'année précédente. A partir de 1999, la troisième version du questionnaire, intitulée *Questionnaire conjoint du secteur forestier*, est entrée en vigueur. Ce dernier questionnaire est le résultat d'un effort de coopération entre l'OIBT, la CEE-ONU, l'UE et la FAO. A la suite de la réussite de l'utilisation d'un questionnaire conjoint en Europe à partir de 1995, l'OIBT s'est joint pour la première fois à cette initiative afin d'obtenir une couverture mondiale. Ce questionnaire conjoint a été élaboré en réponse aux pays membres des quatre organisations qui demandaient la rationalisation des méthodes de collecte et de diffusion des données du secteur forestier. La possibilité d'une meilleure collaboration entre les organisations internationales visant à répartir les travaux de rassemblement, d'analyse et de diffusion des données a constitué un autre facteur déterminant de l'élaboration du nouveau questionnaire.

Le principe de base de la nouvelle version du questionnaire est de garantir que les données sont rassemblées par un seul correspondant de chaque pays des quatre organisations. Les informations obtenues sont ensuite envoyées aux quatre organisations, qui les utilisent conformément à leurs propres objectifs. Cette méthode centralise et facilite le procédé de soumission d'informations aux organisations internationales, réduit le volume de travail des pays en ce qui concerne la soumission des informations et permet à chaque organisation de concentrer ses activités de rassemblement de données dans un nombre très réduit de pays. Encore très récemment, tout pays membre des quatre organisations devait compléter 25 tableaux de données; actuellement, avec le questionnaire conjoint, le nombre de tableaux à remplir a été réduit à un maximum de dix.

Le Questionnaire conjoint comprend des questionnaires sur la production et le commerce qui sont communs à tous les pays et organisations (JQ1 et JQ2), ainsi que des questionnaires qui recouvrent les besoins spécifiques de chaque organisation. Tous les termes et les définitions ont été harmonisés et sont donc compatibles entre les organisations. Un travail considérable de perfection des définitions de produits a été effectué afin de satisfaire les besoins de tous les intervenants.

La figure 2 indique le pourcentage des réponses au questionnaire durant toute l'histoire de l'Organisation jusqu'à ce jour. Avant 1991, la FAO et la CEE-ONU qui recouvraient les pays européens, l'Amérique du nord et le Japon, fournissaient les données de la majorité des pays consommateurs. Depuis lors, le nombre de réponses des pays consommateurs a diminué, reflétant ainsi les exigences principales de la deuxième version du questionnaire et les difficultés rencontrées par certains membres consommateurs pour fournir des statistiques sur les bois tropicaux.

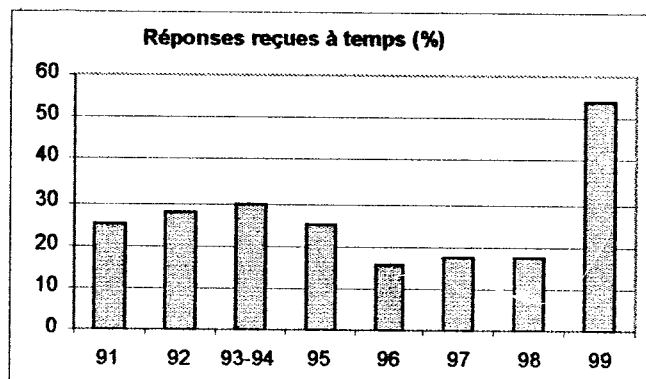
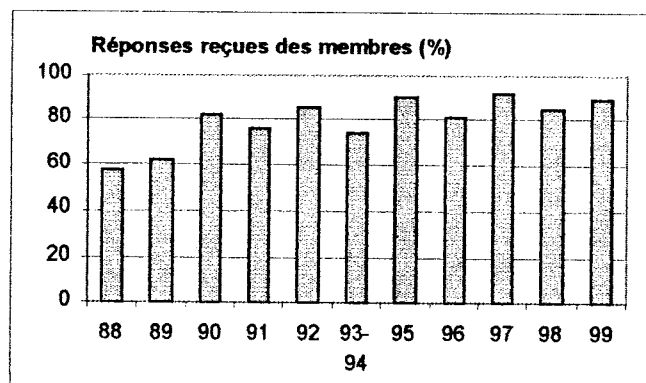
Par contre, les réponses fournies par les membres producteurs ont considérablement augmenté depuis 1998, lorsque seulement vingt pour cent des pays tropicaux membres de l'OIBT répondaient au questionnaire précédent. Ceci est dû à plusieurs facteurs. La seconde version du questionnaire se concentrait spécifiquement sur les bois tropicaux et par conséquent prêtait moins à confusion que les questionnaires antérieurs basés sur la FAO/CEE-ONU. De plus, le système de désignation de correspondants statisticiens s'est avéré particulièrement efficace dans les pays membres producteurs parce qu'il produisait un meilleur taux de réponses. En outre, l'exécution des projets OIBT PD 118/90 (M) et PD 27/93 Rev.1 (M) ont mené à l'organisation d'une série d'ateliers de formation en statistiques forestières. Les participants, dans la plupart des cas les mêmes correspondants statisticiens désignés par les pays, ont bénéficié d'une expérience directe en matière de collecte, d'analyse et de diffusion des statistiques forestières, y compris des sessions sur les méthodes à utiliser pour compléter le Questionnaire de l'OIBT. L'atelier qui est actuellement en cours d'organisation fait partie d'un projet de suivi qui comprend un programme de formation révisé et accru [PD 25/95 Rev.1 (M)], qui devrait apporter des améliorations constantes en ce qui concerne la quantité et la qualité des réponses des pays membres.

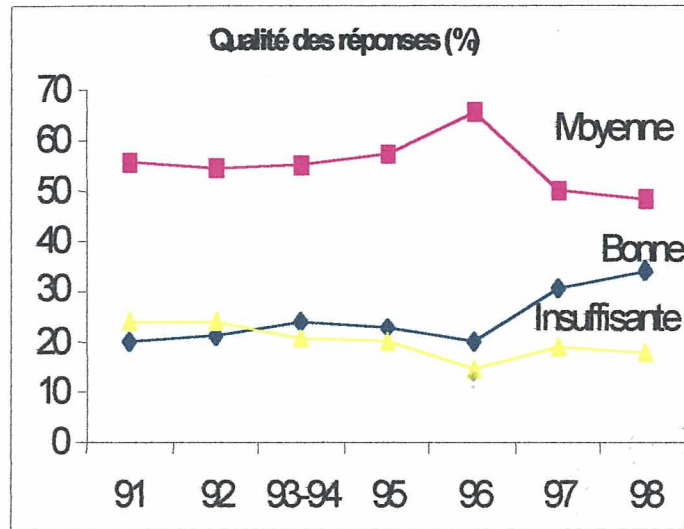
La figure 2 indique en outre le pourcentage de réponses reçues de la part des pays membres durant la période requise, ainsi qu'une description subjective de la qualité de ces réponses. Le pourcentage de

réponses reçues à temps (durant la période fixée par l'OIBT pour permettre la vérification, la compilation et l'analyse des données) a diminué au cours des dernières années, ce qui a causé des problèmes pour la production de la *Revue annuelle* au moment requis. En outre, un grand nombre de ces réponses ne peuvent être considérées comme exactes ou complètes dans tous leurs aspects, nombre d'entre elles révélant de sérieuses lacunes (réponses "insuffisantes") ou des incohérences dans un ou plusieurs domaines (réponses "moyennes"). Pour cette raison, les mesures suivantes ont été prises: utilisation de diverses sources de données supplémentaires; faire suite aux réponses par correspondance, vérifier les données douteuses et compléter les lacunes existantes dans les informations soumises.

Le catalogue des projets de l'OIBT, à présent assez complet et volumineux, constitue une source importante de données supplémentaires. Depuis la publication des bulletins du Service d'actualités du marché (1990-1995) et du Service d'informations sur le marché (à partir de 1996), les prix sont actualisés tous les quinze jours dans la base de données de l'OIBT. De même, les bases de données de l'OIBT ont reçu et continuent de recevoir des informations secondaires précieuses sur les études réalisées sur les principaux marchés de bois tropicaux, tels que l'Europe [PD 7b/87 (M), PD 14/87 (M), PD 158/91 Rev.1 (M) et PD 9/93 Rev.1 (M)], la Chine [PD 42/88 Rev.1 (M)], le Japon [PD 61/89 (M)], l'Amérique du Nord [PD 66/89] et l'Asie [PD 182/91 Rev.1 (M) y PD 28/93 Rev. 3 (M)]. Enfin, les publications spécialisées (du commerce international et régional) et les données des autres organisations nationales et internationales constituent une autre source importante de données supplémentaires pour la base de données statistiques de l'OIBT. Périodiquement, l'OIBT reçoit entre autres les publications statistiques de la FAO, FAO/CEE-ONU, du CCI (Centre de commerce international), de l'USDA (US Department of Agriculture) et de la Banque Mondiale. Toutes ces données sont incorporées régulièrement dans les bases de données de l'OIBT.

Les projets relatifs à la création de systèmes statistiques dans les pays producteurs sont également de grande importance pour le développement et le renforcement du système statistique de l'OIBT. Un certain nombre de projets de ce type ont déjà été exécutés ou sont en cours d'exécution dans plusieurs pays des trois régions productrices (par ex. Brésil, Colombie, Panama, Bolivie et Equateur en Amérique Latine). Certains de ces projets sont nés des inquiétudes de certains participants aux ateliers de formation statistique. Afin de rendre compatible la qualité et le contenu de ces propositions de projet et afin d'aider les pays membres à en tirer le maximum de bénéfices, l'OIBT a approuvé en 1996 une série de directives spécifiques pour l'élaboration de propositions de développement statistique (voir annexe 2).





Graphique 2: Réponses à l'Enquête prévisionnelle et statistique de l'OIBT

Traitement de données

Le traitement et l'analyse de données sont principalement effectués par ordinateur. Les données fournies en unités non standard (par ex. poids/superficie vs volume; monnaie locale vs. US\$) sont converties en utilisant des facteurs de conversion standard. Par exemple, lorsque les données sur les produits des feuillus tropicaux tels que les sciages, le lamellé/placage, le contreplaqué sont présentés en unités équivalentes aux grumes plutôt qu'en unités standard, le système statistique de l'OIBT effectue les conversions suivantes :

Produit	Facteur de conversion (diviser par)
Sciages	1,82
Lamellé/placage	1,90
Contreplaqué	2,30

La cohérence interne des réponses au questionnaire (par ex. exportations < production + importations ± stocks), est vérifiée par des contrôles automatiques qui détectent les divergences importantes entre les différentes sources de données. Dans ces cas là, les correspondants statisticiens sont priés d'éclaircir les incohérences évidentes. Dans les cas où les éclaircissements requis ne sont pas fournis ou l'explication donnée n'est pas suffisante, la décision sur les données à utiliser est basée sur un examen minutieux d'autres sources de données disponibles ainsi que sur les données fournies au cours des années précédentes. Les tableaux présentés dans les annexes de la *Revue annuelle* sont le résultat de cette analyse, toutes les données étant identifiées selon leur source. Un exemple de la base de données du commerce figure au tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1. Exemple de la base de données de l'OIBT sur la production et le commerce

PAYS	PRODUIT	Année	POSTE	95 Revue	? 95 Enquêt	94 Revue	Bull. Mens.	FAO/CEE	USDA*	Annuaire	AUTRES/RWE
France	Grumes	1993 Prod.		0	0	0					
France	Sciages	1993 Prod.		231	231	445				0	8140
France	Placages	1993 Prod.		0	0	0		350	350		3100 350sbh
France	Ctreplaqué	1993 Prod.		190 I	0	0			0		58 80sbh
France	Grumes	1993 Imports		895 *	475.5	895	713.08	920	920	49	460 300sbh
France	Sciages	1993 Imports		360 *	130.5	360	258.08	152	393		644 743sbh, 895But
France	Placages	1993 Imports		18 M		20	17.49	65	18		490 265sbh, 360But
France	Ctreplaqué	1993 Imports		180 M		250	180.08	257	164		65 25sbh
France	Grumes	1993 Exports		30 W	21	15		15	25		257 159sbh, 240But
France	Sciages	1993 Exports		10 W	7	10		10	15		0 9sbh
France	Placages	1993 Exports		5 *		3					664 10sbh
France	Ctreplaqué	1993 Exports		44 *		40			5		49 4sbh
France	Grumes	1993 Cons.		865		880			44		192 137sbh
France	Sciages	1993 Cons.		581		795			895		857.4
France	Placages	1993 Cons.		13		17			728		
France	Ctreplaqué	1993 Cons.		326		210			0		
France	Grumes	1993 Stock.							0		
France	Sciages	1993 Stock.									
France	Placages	1993 Stock.									
France	Ctreplaqué	1993 Stock.									

Diffusion des données

La *Revue annuelle*, en version imprimée ou version électronique (www.itto.or.jp), constitue le principal moyen de diffusion des données de l'OIBT. Une version préliminaire de ce document est présentée au Conseil (CIBT) à sa deuxième réunion annuelle en décembre de chaque année. Les membres ont ainsi la possibilité de formuler des observations et de corriger les statistiques et les analyses de la Revue, qui fait ensuite l'objet d'amendements avant sa publication au mois d'avril de l'année suivante.

Les réponses aux demandes de plus en plus fréquentes de données sur les projets de l'OIBT et d'autres organisations constituent également un autre moyen de diffusion des statistiques forestières. En outre, la publication trimestrielle de l'OIBT (*Actualités des forêts tropicales*) comprend des articles et des résumés actualisés sur les statistiques rassemblées. De même, on utilise les bases de données pour déterminer annuellement la distribution des voix entre les membres de l'Organisation, basée sur le commerce et (dans le cas des pays producteurs) sur le pourcentage des zones boisées. L'OIBT reçoit actuellement un nombre croissant de demandes journalières de données sur les ressources forestières tropicales et le commerce des bois. Les informations les plus fréquemment requises concernent les prix et la distribution du commerce des bois et des produits ligneux, par exemple, les données relatives aux essences pour la présentation de rapports à la CITES, les données sur les prix et le commerce pour les rapports financiers élaborés par des agents d'investissement, et les données sur différents pays et sur les essences, destinées à des scientifiques ou des consultants du secteur privé.

Développements récents

1. En 1994, est entré en vigueur l'Accord international des bois tropicaux (1994), dont l'un des objectifs est le suivant: "Encourager l'échange d'informations sur le marché international du bois". Les moyens d'accomplir cet objectif sont entérinés au Chapitre IX de ce nouvel accord, qui stipule que "Le Conseil examine et évalue chaque année... la situation internationale concernant le bois d'œuvre" et qu'il devra encourager un échange de vues entre les pays membres sur "la situation en ce qui concerne la gestion durable des forêts productrices de bois d'œuvre" et "les flux des ressources et les besoins en ce qui concerne les objectifs, les critères et les principes directeurs fixés par l'Organisation". L'élargissement de la *Revue annuelle* pour comprendre tous types de bois et la facilitation des échanges de vues sur la gestion durable de tous types de forêts peuvent avoir de profondes répercussions sur le système statistique de l'OIBT. En effet, une partie des données sur les forêts des zones tempérées et boréales (en particuliers les statistiques relatives au commerce et à la production) pourra être obtenue facilement auprès d'autres organisations, mais il sera nécessaire de rassembler d'autres informations directement (par ex. la situation de la gestion durable). On trouvera à l'annexe 1 la décision du Conseil relative à l'échange d'informations, y compris la couverture et l'amplitude des données attendues des membres.
2. En 1996, l'OIBT a réalisé une étude de son programme statistique à la lumière du nouvel accord et d'autres développements. L'annexe 2 présente un résumé de cette étude, entreprise par un Groupe

de travail technique (GTT) composé de douze experts. La Décision 8(XXI) du Conseil approuvant les recommandations de cette étude figure à la fin de cette annexe, l'une de ces recommandations étant que l'OIBT continue de concentrer ses travaux dans le domaine des bois tropicaux et d'utiliser les données d'autres organisations (par exemple la FAO) pour souligner la place des bois tropicaux dans le contexte du secteur mondial des bois. Ce rapport a recommandé également que l'OIBT examine la possibilité d'envoyer aux membres un questionnaire élaboré conjointement avec d'autres organisations qui s'intéressent au rassemblement de statistiques forestières (par ex. CEE-ONU,

3. FAO) par l'intermédiaire du Groupe de travail inter-secrétariats sur les statistiques forestières. Comme mentionné ci-dessus, cette recommandation a mené à la mise au point du *Questionnaire conjoint du secteur forestier*, distribué aux pays membres en 1999. Le rapport de cette étude a recommandé en outre d'amplifier la couverture des marchés d'utilisation finale et de transformation avancée des bois tropicaux. Les directives pour l'élaboration de projets de développement statistique qui figurent à l'annexe 2 ont été examinées et ratifiées par le GTT, et approuvées ensuite par le Conseil. Ces directives ont été envoyées à tous les membres sous le même pli que l'Enquête prévisionnelle et statistique de 1997. Enfin, cette enquête a fait l'objet d'un amendement en 1997, conformément aux recommandations du GTT. Ceci a entraîné une rationalisation considérable des questionnaires, étant donné qu'il n'était plus nécessaire de fournir des informations annuelles supplémentaires sur la structure industrielle et les zones boisées, mais plutôt de réaliser des études périodiques de ces questions, peut-être avec la collaboration d'autres organisations.

4. Bibliographie

Johnson, S. 1997. Le système statistique de l'OIBT: rassemblement, analyse et diffusion des statistiques sur les bois tropicaux. OIBT, Yokohama.

OIBT. 1995. Réponses à l'Enquête prévisionnelle et statistique de 1995. Document ITTC (XIX)/4 Rev. 1. Yokohama.

OIBT. 1999. Revue annuelle et évaluation de la situation mondiale des bois tropicaux, 1998.

OIBT. 1996b. Avant-projet sur l'évaluation et l'amélioration des fonctions statistiques et du réseau de l'OIBT - Rapport du Groupe de travail technique. Documento PPR 40/96 (M). Yokohama.

UNCTAD. 1994. Conférence internationale sur les bois tropicaux, 1994. Document TD/ TIMBER.2/L.9. Genève.

Annexe 1 - Décision 4(XIV) - Partage de l'information

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant les articles 27 et 28 du chapitre IX de l'AIBT de 1983, aux termes desquels les membres sont tenus de communiquer des statistiques, études et autres informations relatives au commerce des bois tropicaux;

Rappelant la Décision 3(X) ayant adopté une stratégie selon laquelle, à travers une collaboration internationale et des programmes et politiques nationaux, les Membres de l'OIBT progresseront vers la réalisation de l'Objectif An 2000 de l'aménagement durable des forêts tropicales et à la durabilité du commerce des bois tropicaux à partir de ressources rationnellement aménagées, et invitant les Membres à conférer annuellement sur l'avancée vers l'Objectif An 2000;

Notant d'autres décisions prises par le CIBT dans ce domaine, en particulier la Décision 4(XII), ainsi que d'autres travaux entrepris, notamment sur les critères pour mesurer l'aménagement durable des forêts tropicales;

Notant également la Décision 5(XIII) contenant le projet d'un modèle de rapport qu'il avait recommandé aux Membres aux fins d'examen et de décision à la quatorzième session du CIBT;

Réitérant les avantages à tirer du partage de l'information entre Membres individuels pour assurer la promotion des activités de l'Organisation et pour aider à l'accomplissement des objectifs de l'AIBT;

Conscient de l'intérêt que présente la rationalisation de la communication de l'information par les Membres;

Décide d'adopter, pour la préparation des renseignements à fournir à l'Organisation, le modèle décrit dans l'annexe de la présente décision;

Prie le Directeur exécutif de modifier le modèle actuel du rapport par lequel il demande aux Membres de fournir ces renseignements, de telle sorte qu'il reflète le contenu de l'annexe, et d'introduire ce modèle dès que les circonstances y autorisent.

ANNEXE PARTAGE DE L'INFORMATION

Le modèle ci-dessous pour l'établissement des rapports a été approuvé par le Conseil pour aider les Membres à préparer les rapports annuels exigés aux termes des articles 27 et 28 de l'Accord et pour informer le Conseil des progrès réalisés sur la voie de l'Objectif An 2000.

En approuvant ce modèle, le Conseil a cherché à rationaliser les diverses statistiques et autres renseignements demandés par l'Organisation en cadre à remplir chaque année. Toutefois, les Membres continueront à être incités à fournir à l'Organisation des données à jour dans les plus brefs délais.

Il serait demandé uniquement aux Membres de communiquer des renseignements sur les questions se rapportant spécifiquement à leurs circonstances particulières et qui entrent dans le champ d'application de l'Accord. En outre, le Conseil reconnaît les avantages que présente le partage de l'information entre les Membres individuels pour la promotion des activités de l'Organisation et les objectifs de l'AIBT. Il encourage donc les Membres à communiquer des renseignements aussi complets que possible.

Le Conseil a noté en outre que certains Membres disposent à l'heure actuelle de peu d'information et qu'il leur serait de ce fait plus difficile d'établir leurs rapports.

MODELE DE RAPPORT

1. INTRODUCTION/RESUME

2. CADRE INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE

- Cadre juridique et institutionnel de la politique forestière nationale et application des plans d'aménagement des forêts.
- Rapports entre les décisions de l'OIBT, l'Objectif An 2000 et les Directives de l'OIBT d'une part et la politique forestière nationale d'autre part.
- Législation pertinente et autres mesures ayant des incidences sur le commerce des bois.
- Mesures visant à améliorer l'efficacité de l'utilisation des bois et à promouvoir la production de produits à valeur ajoutée.

2. BASE DES RESSOURCES FORESTIERES.

- Superficies et distribution des forêts de protection pertinentes, des forêts de production et des plantations, et leurs rapports avec les objectifs nationaux.
- Objectifs d'établissement de plantations et régimes annuels de plantation.

3. PRODUCTION ET COMMERCE DES GRUMES, SCIAGES, PLACAGES ET CONTREPLAQUES

- [Dans la mesure du possible, les statistiques commerciales devraient être indiquées selon le barème tarifaire harmonisé internationalement agréé.]
- Niveau de production, capacité et efficacité par principaux produits, par groupes d'essences (si possible) et estimation de la production future.
- Valeurs et volumes à l'exportation et à l'importation.
- Prix des principaux produits par groupes d'essences.
- Stocks.
- Part des bois tropicaux dans la totalité du commerce du bois.
- Tendances de l'année en matière de production de bois des forêts, de consommation et de commerce international.

5. COOPERATION INTERNATIONALE

Coopération internationale, financière et technique pertinente.

Recherche et développement pertinents dans le domaine des ressources forestières.

Mesures visant à accroître la production, l'utilisation et l'efficacité, y compris les mesures destinées à rehausser la valeur ajoutée dans les pays producteurs.

Mesures destinées à favoriser le commerce international des bois tropicaux issus de forêts rationnellement aménagées.

6. MESURES RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT

Législations et politiques relatives à l'environnement liées aux bois : évaluations environnementales, réglementation de l'exploitation forestière et autres mesures pertinentes.

7. INCIDENCES SOCIO-ECONOMIQUES

Courants économiques associés à la production et/ou à l'utilisation des bois.

Emploi.

Dispositions relatives à la participation des communautés locales.

Conditions économiques générales ayant des incidences sur l'offre et la demande de produits ligneux.

Annexe 2**Directives et éléments pour les systèmes d'informations forestières**

Les directives et éléments ci-dessous proposés par le Groupe de travail technique sur les fonctions et réseaux statistiques de l'OIBT, convoqué dans le cadre de l'avant-projet PPD 12/95 Rev.2 (M), ont été approuvés par le Conseil dans sa Décision 8(XXI). Les membres sont invités à en tenir compte lors de la préparation de projets sur le développement des statistiques.

Directives générales pour le développement de systèmes d'informations forestières

1. Vérifier s'il existe un système de collecte des données.
2. Identifier les besoins nationaux et ceux de l'OIBT : mettre au point un répertoire des données.
3. Identifier les dépositaires des données : statistiques du commerce d'importation et d'exportation, données sur l'industrie, données socio-économiques, données forestières, etc.
4. Identifier les points de saisie des données.
5. Déterminer les besoins en ressources humaines.
6. Déterminer les ressources financières nécessaires.
7. Elaborer des formulaires.
8. Formation: elle doit être conçue spécifiquement pour le pays (par exemple description d'emplois, manuel d'exploitation) et s'appliquer en premier lieu au domaine du terrain.
9. Mettre au point un système informatique : compilation et analyse des données, ressources financières.
10. La collecte manuelle des formulaires peut convenir s'il n'existe pas de système informatisé.

Éléments pour la préparation et l'appréciation des propositions de projets sur les systèmes d'informations statistiques.

Les éléments énumérés ci-dessous ne peuvent être considérés comme pouvant remplacer toute la gamme des informations stipulées dans le Manuel de l'OIBT pour la formulation des projets. Il s'agit de détails précisés en tant que de besoin, à inclure lors de la formulation de propositions soumises à l'OIBT en vue d'obtenir une assistance pour la mise en place ou le développement de systèmes d'informations statistiques relatives à la foresterie et au commerce des bois.

Généralités

- La situation du moment devrait être clairement décrite, en donnant notamment des précisions sur les organismes chargés des statistiques, le système actuel de collecte de l'information, la ou les bases de données, la qualité et la quantité des données, le personnel et le budget du ou des principaux organismes chargés des statistiques, les ressources disponibles, la connaissance de la classification HS, les problèmes du système en place, etc.
- La situation (souhaitée) à l'issue du projet devrait être clairement définie. Il est nécessaire de décrire comment seront poursuivies les activités une fois le projet achevé.

- Les apports nécessaires (budget, matériel, ressources humaines, savoir-faire, législation, etc.) devraient être clairement identifiés (y compris les sources : nationales, OIBT, autres organisations internationales, etc.).
- L'emploi des produits devrait être clairement défini. L'architecture du système devrait tenir compte des plans d'utilisation des produits.

Systeme

- Le développement du système devrait être entrepris par du personnel compétent (par exemple analyste de systèmes, forestier, statisticien et économiste).
- Le coût des apports devrait être justifié par rapport aux produits.
- Le système proposé, en tant que produit du projet, devrait être conçu de manière à répondre aux besoins du pays et aux exigences de l'OIBT.

Institution

- La portée et le ou les objectifs du projet devraient être adaptés au secteur forestier du pays qui le soumet, lequel devrait être en mesure de le gérer.
- Le développement institutionnel du pays devrait appuyer et accompagner le développement du système.

Personnel

- Le développement des ressources humaines devrait faire partie intégrante du développement du système/institutionnel, par le biais d'une formation continue (par exemple en matière de collecte de l'information, de traitement et d'analyse des données, de gestion des systèmes et des logiciels, de diffusion et utilisation des statistiques).

Matériel et logiciel

- Le matériel et le logiciel achetés devraient être :
 - * efficaces par rapport à leur coût
 - * en rapport avec le système envisagé (coût, échelle)
 - * compatibles avec le système en place (le cas échéant)
 - * régulièrement entretenus et révisés
 - * souples et susceptibles de permettre une expansion et des changements de logiciel
 - * compatibles avec les systèmes des pays voisins (si possible) et les systèmes de l'OIBT.

Rapport avec l'OIBT

- Des consultations devraient être prévues en vue d'assurer la compatibilité avec les exigences/formats de l'OIBT.
- Des consultations devraient avoir lieu avec le Secrétariat de l'OIBT et d'autres pays en entreprenant des travaux similaires afin de tirer profit de l'échange d'expérience et de la coopération technique.

Annexe 3
Examen des fonctions et réseaux statistiques de l'OIBT (PPD 12/95 Rev.2 (M))

Deux consultants, MM. Tong Kok Hung (Malaisie) et Jon Heuch (Royaume-Uni) ont été engagés pour préparer un rapport devant servir de fond aux délibérations d'un groupe de travail technique composé d'experts (GTT) au sujet des travaux à mener dans le cadre de cet avant-projet. Les experts ont été sélectionnés dans les pays suivants : Inde, Indonésie, Ghana, Brésil, Pérou, Australie, Chine, Japon, Pays-Bas, Suède et Etats-Unis. Participait en qualité d'observateur un représentant de la Japan Lumber Importers' Association (JLIA). Le Groupe de travail technique a tenu deux sessions, la première à Yokohama (15 - 18 avril 1996) et la seconde à Kuala Lumpur (1 - 5 juillet 1996).

A sa première session, le GTT a échangé des vues au sujet des fonctions statistiques de l'OIBT et des besoins en matière de données, tels que les envisagent les articles pertinents de l'AIBT de 1994, ainsi qu'au sujet des méthodes de collecte des données et des problèmes auxquels se heurtent les travaux du Secrétariat de l'OIBT et les pays membres dans ces domaines. Le GTT a fait des propositions visant à définir clairement le mandat des consultants, comportant les objectifs suivants :

- a) Déterminer :
 - les besoins des utilisateurs finals, notamment en ce qui concerne les produits, leur format et leur fréquence
 - les paramètres quant aux rapports sur l'aménagement durable des forêts
 - les regroupements d'espèces pour compiler les données commerciales.
- b) Examiner dans quelle mesure les produits obtenus jusqu'ici sont utiles aux utilisateurs actuels.
- c) Vérifier la disponibilité des données pertinentes auprès de la FAO (Rome), du Comité de la CEE sur les bois (Genève) et d'autres sources. Cerner les domaines qui se chevauchent.
- d) Etudier les problèmes liés à la collecte des données, par exemple la structure du questionnaire par rapport aux données nationales.
- e) Identifier les possibilités d'harmoniser les méthodes des différents pays.
- f) Evaluer les besoins des pays membres en matière de formation.
- g) Identifier des cours/possibilités de formation adéquats en matière de statistiques sur les forêts et le commerce des produits forestiers.
- h) Passer en revue les avant-projets et projets pertinents de l'OIBT.
- i) Cerner les besoins en ressources des pays membres et du Secrétariat de l'OIBT pour qu'ils puissent s'acquitter des fonctions de statistique et d'information.

A sa seconde session, le GTT a examiné le rapport des Consultants et a rédigé son propre rapport, dans lequel étaient exposées ses constatations et ses recommandations pour action, aux fins d'examen par le Conseil.

Ce rapport a été examiné à une séance commune des Comités permanents. De nombreux membres ont approuvé les résultats et les recommandations du rapport, y compris l'utilisation de l'information déjà disponible, la proposition d'étudier la possibilité d'un questionnaire conjoint avec CEE/FAO, Section des bois et Eurostat, la poursuite de la collaboration inter institutions sur les statistiques par l'intermédiaire du Groupe de travail sur les statistiques forestières, et la nécessité d'exécuter des projets bien orientés et bien suivis destinés à développer les capacités de statistique dans les pays producteurs. Tandis que la plupart des membres ont estimé que le Secrétariat avait besoin de ressources additionnelles dans ce domaine, certains ont pensé qu'il était préférable de prévoir un ordre de priorité des tâches et une utilisation plus efficace des ressources existantes. Enfin, les membres ont en général appuyé la proposition de continuer la pratique actuelle de faire rapport sur les questions d'aménagement forestier par le biais de rapports ponctuels par pays, encore qu'il ait été demandé que ces rapports soient plus complets, soumis régulièrement et selon un modèle harmonisé.

Par sa Décision 8(XXI), le Conseil a par la suite décidé que les mesures ci-après devaient être prises :

1. ne collecter auprès des pays membres et d'autres sources primaires des données et informations que si elles ne sont pas facilement disponibles de manière fiable et en temps utile auprès d'autres organisations, et utiliser les ressources de l'OIBT pour mieux analyser toutes les données, en plaçant les données tropicales dans le contexte du marché mondial et en identifiant les tendances et l'évolution future;

2. axer la Revue annuelle de l'OIBT sur l'analyse du marché des bois tropicaux en en faisant une étude en profondeur;
3. renforcer et focaliser l'Enquête prévisionnelle et statistique annuelle dans le sens indiqué dans le rapport du Groupe de travail technique;
4. maintenir la participation de l'OIBT au Groupe de travail inter-secrétariats sur les statistiques forestières (IWG) et poursuivre activement l'idée d'un questionnaire conjoint avec la Commission économique pour l'Europe (CEE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) par l'intermédiaire du IWG;
5. communiquer à tous les membres et au Groupe d'experts chargés de l'évaluation technique des propositions de projets les éléments généraux actualisés relatifs à la préparation et à l'évaluation des propositions de projets portant sur les systèmes d'information statistique;
6. continuer à renforcer sa couverture des marchés utilisateurs finals en collaboration avec d'autres organisations compétentes en la matière, tel le Centre du commerce international;
7. avoir recours aux Consultants régionaux de l'OIBT pour rassembler et diffuser les informations présentant un intérêt pour l'Organisation;
8. élaborer un modèle cohérent et exhaustif pour les divers rapports et poursuivre ses travaux en développant le site de l'OIBT sur le réseau WWW en vue de faciliter un partage plus large de ses statistiques et autres rapports, tels les rapports sur les projets.

3.2. Questionnaire sur le secteur forestier 1998

Par F. Padovani⁸

Contenu

1. Questionnaire sur le secteur forestier(QSF)
2. Structure et contenu du QSF
3. Structure des données
4. "Correspondant national "
5. Définitions
6. "Emploi du temps"
7. Validation de données
8. Disponibilité du QSF en 1999
9. Réponses au QSF en 1999
10. Dissémination de données
11. Actions à entreprendre
12. Conclusions

Annexe 1: Le QSF de 1999

Annexe 2: La distribution géographique du QFS par organisation

⁸ Sous-Division de la planification et des statistiques forestières Département des forêts

1. Questionnaire sur le secteur forestier (QSF)

L'importance d'une information opportune et fiable pour renforcer l'aménagement durable de forêts et la formulation stratégique d'actions dans le secteur forestier est connue. Toutes les initiatives globales, nationales et locales pour promouvoir l'aménagement durable des forêts indiquent le besoin de renforcer le système d'information. Mais la collecte, le traitement et l'analyse d'informations sont extrêmement exigeants en ressources économiques et humaines et il y a un besoin urgent de rationalisation de tout le processus de traitement. Plusieurs agences (FAO, ITTO, UN/CEE, EUROSTAT) sont impliquées dans la collecte de données pertinentes aux besoins divers, mais il y a beaucoup de duplication d'efforts. Souvent les ressources nationales sont sollicitées au-delà de ce qui est possible. Ceci mène parfois à une faible réponse aux demandes d'information.

Depuis son établissement, la FAO a été en première ligne du développement pour une collaboration inter-institutionnelle dans la collecte de données et autres activités reliées comme l'analyse et la distribution des informations. La FAO et la Commission économique pour l'Europe (CEE) collaborent dans la collecte et la dissémination des données depuis presque 5 décades au bénéfice des pays membres ainsi que de toutes organisations intéressées au secteur forestier. Récemment, l'Eurostat (en 1955) et le Conseil de l'OIBT (en 1998) ont consenti de se joindre au système. Les représentants des quatre organisations se sont rencontrés en septembre 1998 et en janvier 1999. Ceci a entraîné un effort commun et permanent de collaboration entre la FAO, UN/CEE, EUROSTAT et ITTO pour le développement du Questionnaire sur le secteur forestier (QSF).

Le QSF inclut maintenant le Questionnaire des produits forestiers de la FAO, le Questionnaire du Bulletin du Bois de l'EUROSTAT, de UN/CEE - FAO et la Demande de renseignements de produits forestiers de l'ITTO que beaucoup de pays recevaient séparément de chaque organisation jusqu'en 1998.

Ce questionnaire commun répond aux demandes des états membres des quatre organisations pour rationaliser le procédé de réception de données et dissémination de l'information. Plus particulièrement, il a pour objectif de réduire les demandes d'informations multiples par les pays membres.

Le Questionnaire sur le secteur forestier (QSF) est joint comme Annexe 1 au présent document pour la considération des participants à l'Atelier.

Les principes fondamentaux et les méthodes de coopération incluent:

- Chaque élément d'information est demandé seulement une fois à chaque pays;
- L'information du QSF est partagée entre les quatre organisations;
- Chaque organisation continue à utiliser l'information qu'elle reçoit selon son propre mandat; cette information reste, bien sûr, complètement inchangée lors de la coopération pratique dans la collecte de données;
- Il y a un correspondant pour la statistique du secteur forestier dans chaque pays et il/elle seulement remplit un "formulaire" (comprenant les 4 questionnaires des organisations);
- Le questionnaire complété est envoyé à une organisation "focale", qui alors redistribue l'information collectée aux trois autres organisations;
- Chacune des organisations concentre son effort sur la validation des données sur un nombre limité de pays, confiant à ses partenaires le soin de travailler avec les autres pays.

L'information reçue par le QSF est distribuée aux quatre organisations. De cette façon, le flux d'information aux organisations internationales est optimisé et la duplication d'efforts est évitée.

2. Structure et contenu du QSF

Le contenu du QSF est comme suit:

JQ1, JQ2	Pour tous les pays: questionnaires fondamentaux sur les enlèvements, la production et le commerce.
----------	--

- EU1, EU2 Pour tous les pays EU et EFTA: données sur les enlèvements par espèce et échanges commerciaux intra et extra EU.
- DT1, DT2 Pour les pays non-CEE: direction des échanges commerciaux, (Pour les pays CEE, cette information est dérivée des séries de données de commerce général, notamment COMTRADE).
- ITTO1, ITTO2 Pour les membres de l'OIBT: données concernant le commerce de
ITTO3 espèces tropicales, et sur les conditions et prévisions des marchés.
- ECE1 Pour les pays membres de la CEE: information plus détaillée sur les échanges commerciaux par espèces des climats tempérés.

Les quatre secrétariats distribueront le QSF à tous les pays, selon la liste jointe en Annexe 2. Sous le signe "FAO", la langue correspondante est aussi indiquée.

Couverture:

JQ: tous les pays

ECE: tous pays membres de la CEE

ITTO: tous membres de l'OIBT

EU: tous membres de l'EU et de l'EFTA (les candidats à l'EU devront aussi remplir ce questionnaire)

FAO: tous les pays membres non-EFTA, non-CEE, non-OIBT.

3. Structure des données

La structure de données de JQ1 et JQ2 et DT1 et DT2 est bien indiquée. Les données statistiques sur les produits forestiers sont hiérarchiquement structurées et réciproquement exclusives. Les catégories couvrent la production et/ou le commerce (la quantité et la valeur). Les catégories de produits données à l'Annexe 1 (JQ1, JQ2, DT1, DT2), sont les formes fondamentales pour l'Annuaire des produits de forestiers, document phare de la FAO pour les statistiques sur les produits forestiers.

La codification FAO (les codes de pays et des produits) est inscrite dans les feuilles électroniques DT1 et DT2. Le même codage sera exécuté dans JQ1 et JQ2 avec les questionnaires suivants.

Les implications des changements de la structure du QSF et de la structure de base des données FAO des produits forestiers seront soulignées pendant la présentation.

4. "Correspondant national "

Le correspondant national doit disposer d'une adresse claire et complète pour obtenir ou recevoir des clarifications.

5. Définitions

Les termes et les définitions ont été harmonisés et indexés en se référant au Système harmonisé du Conseil de coopération douanière 1996 (SH96) et à la révision 3 de la Classification type pour le commerce international des Nations Unies (CTCI rev. 3 janvier 1998).

L'attention des participants à l'Atelier est également attirée sur le fait qu'il est devenu nécessaire, pendant la révision du questionnaire, de suivre les termes et les définitions décidées, ainsi que le système de références aux classifications internationales multi-sectorielles. Les participants sont invités à réexaminer le QSF avec un soin particulier du point de vue concept et usage pour toute analyse internationale de développement dans le secteur. Il est de la plus haute importance que cette structure soit cohérente et réaliste.

6. Emploi du temps

Ceci est une phase commune à toutes les organisations: "Il est demandé que le QSF 1998 soit complété avec tous les détails pour l'année 1998 et qu'une copie soit envoyée en temps voulu aux différentes organisations pour parvenir, pour le xx yyyyyy 1999 ou si possible plus tôt."

Cependant un certain travail doit encore être fait pour harmoniser les dates d'envoi des questionnaires et la date limite pour les recevoir en retour. Ceci est très important si nous voulons avoir une quantification annuelle plus précise du secteur forestier et dépend évidemment des priorités de calendrier dans chaque organisation. Pour la FAO, le cycle d'information statistique de l'Annuaire des produits forestiers sera indiqué pendant la présentation.

Le fait que le QSF, qui contient les données pour les 4 organisations, soit simultanément envoyé à un pays et reçu, est une grande amélioration dans l'organisation de la collecte des données et assure la consistance et l'homogénéité en ce qui concerne la transcription, alors qu'auparavant la qualité des données des 4 organisations était critiquée. Dans le passé, le même type d'information était demandé à un "Correspondant national" à quatre moments différents par les quatre organisations. Evidemment, chaque fois le "Correspondant national" fournissait officiellement les données disponibles les plus récentes, avec toutes les conséquences que cela pouvait entraîner.

7. Validation des données

Le dialogue sur les données avec les correspondants sera exécuté par Eurostat pour l'UE/(EFTA) pour les pays, par la CEE/FAO pour tous les autres membres de la CEE, par l'OIBT pour les pays membres, et par la FAO pour tous les pays qui restent.

L'Eurostat, la FAO et l'OIBT recevront de la CEE/FAO, Genève, tous les retours du QSF pour leurs membres respectifs dans la région de la CEE pour inclusion dans leurs systèmes/publications respectifs. De la même façon, l'OIBT enverra le QSF à la FAO, à la CEE/FAO, à l'EUROSTAT pour leurs pays membres respectifs.

Nous supposons que les réponses des pays sont complètes. Mais il n'est pas rare qu'elles soient incomplètes pour des raisons très différentes.

Quelques approches de validation de données fondamentales sont utilisées pour contrôler la qualité des données reçues et décider de les accepter ou de trouver une source alternative de données. Souvent, quand la confirmation nécessaire ne peut pas être obtenue, une estimation basée sur les années précédentes est indiquée avec un "F" ou un "****".

Les routines fondamentales pour la validation des éléments/totaux quand cela est possible sont les suivantes:

- Consommation nette ($C=P+I-E$ ou $P =$ la production, $I =$ les importations et $E =$ les exportations).
- Pour la consistance de la production des éléments/totaux dans le temps.
- Auto-suffisance,
- Pour le commerce, la Valeur d'Unité d'Importation/Exportation, au fil du temps, entre les régions, stratifiée par volume
- Facteurs de Conversion des produits forestiers en équivalent de Bois Rond
- Graphiques, "time series".
- Autres

Par rapport au QSF en format EXCEL, dans le passé nous avons utilisé l'approche d'équivalence. Ceci était possible parce que nous fournissions un questionnaire vide où tous les totaux et/ou les éléments devaient être entrés et nous avons développé une section dans la feuille électronique pour la validation des données entrées. L'équivalence était:

$$O = \text{agregat} - (\text{item1} + \text{item2} + \text{item3} + \dots)$$

Cette fois nous avons simplifié ceci et le correspondant national entre juste les numéros pertinents et les totaux sont automatiquement calculés.

En ce moment ils ne sont pas protégés volontairement, parce que si pour quelque raison le correspondant national n'a pas les éléments où il y a un risque de confidentialité, il/elle peut allouer seulement le total. Ce type d'exception est de plus en plus fréquente dans la production du secteur de pâte et papier.

Une remarque finale doit être faite sur la validation des données internationales des pays. "... La seule source des données internationales est le pays lui-même". Les organisations internationales dépendent des institutions des pays pour rendre les données disponibles. La qualité de données internationales dépend premièrement de la qualité de données recueillies par les institutions nationales et deuxièmement du succès de la capture des données pour l'usage international.

8. Disponibilité du QSF

Le QSF est en format EXCEL.

Il est disponible pour tout genre de media. Le formulaire imprimé est envoyé par courrier ordinaire. Mais essentiellement le QSF est envoyé sous forme électronique aux correspondantes nationaux en le demandant à@..... Afin d'améliorer le travail des correspondants nationaux et des secrétariats, nous avons établi un site de WWW à:

<ftp://ext-ftp.fao.org/pub/iq/QSF.htm>

La version électronique des questionnaires en Excel est disponible dans trois langues (E/F/S). Cette feuille électronique est fournie avec des fonctions qui aideront à l'entrée des données et à la transmission.

Les autres langues comme le russe et chinois sont déjà disponibles et l'arabe est en cours de préparation.

Enfin, une entrée de données en ligne est en cours de développement. Quand le système sera prêt et à la demande des pays, on pourra entrer directement ces données en ligne. Le premier essai sera fait avec les pays de la CEE pour le début de l'année 2000.

9. Réponses du QSF 1999

Les réponses du QSF 1999 sont indiquées à l'Annexe 2.

10. Dissémination des données

Chaque organisation consolidera et disséminera les données des pays recueillies selon son mandat.

Comme d'habitude, la FAO disséminera les données par le YBFP, INTERNET, FAOSTAT CD, FAOSTAT PC.

11. Actions à faire

Les points de vue des participants sur ces questions devraient être reportés auprès des organisations compétentes, qui seront invitées à réexaminer le QSF. En janvier 2000, une version révisée sera préparée pour l'an 2000 et après en tenant compte de tous les commentaires faits.

12. Conclusions

Plusieurs raisons ont rendu possible cette amélioration générale, mais l'élément principal est la disponibilité large de la technologie de l'information et le réseau de WWW dans l'administration de la plupart des institutions/gouvernements.

Ce document a présenté brièvement les résultats de cette coopération et invite les pays qui participent à cet atelier à réexaminer le QSF et à faire des suggestions en ce que concerne la collecte et l'analyse des données afin de se concentrer sur les besoins national et global pour améliorer les politiques et planification sectorielles et la gestion durable des forêts.

4. Présentation des rapports nationaux.

Cette partie de la formation a permis aux participants d'améliorer à partir des connaissances acquises pendant les jours précédents, la forme de présentation et le contenu des rapports nationaux en vue de leur présentation « publique ».

**SEMINAIRE INTERNATIONAL DE FORMATION DE L'O.I.B.T
SUR LES STATISTIQUES ET LE COMMERCE DES BOIS
TROPICAUX**

LOME - TOGO 29 Nov. - 18 Déc. 99

RAPPORT DU CAMEROUN

Présenté par :

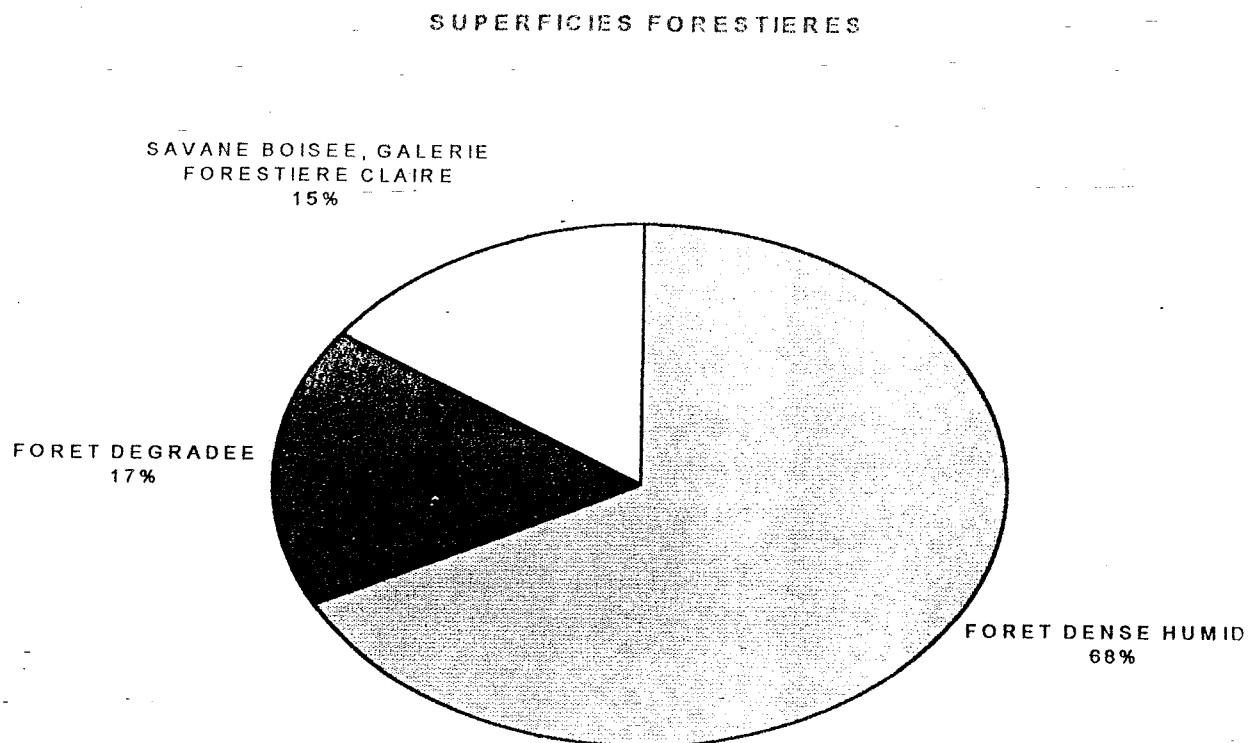
- Denis BENE
- Jean Rémy BISSO BILONGO
- Aser MBOG

I – INTRODUCTION

I.1. LES RESSOURCES FORESTIERES NATIONALES

1.1.1. SUPERFICIES FORESTIERES

La forêt camerounaise couvre une superficie de 26 millions d'hectares, répartie comme suit à travers la figure ci-après :



Ce graphique sur la superficie camerounaise illustre que :

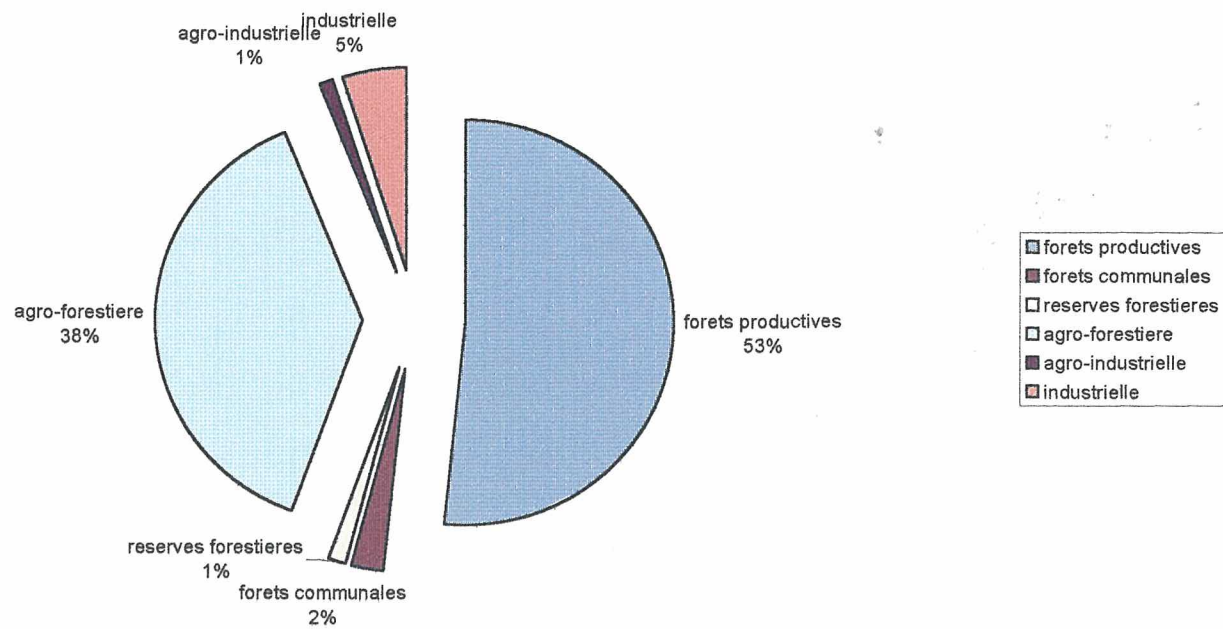
- * La forêt dense humide couvre 68% de la superficie totale
- 17 % représentent la forêt dégradée et
- 15 %, la savane boisée et les galeries forestières claires.

La loi 94/01 du 20 janvier 1994 et le plan de zonage du Cameroun forestier méridional distinguent,

- le « domaine forestier permanent », (appartenant à l'Etat ou aux collectivités publiques et affecté définitivement à la production ou à la conservation.
- Le « domaine forestier non-permanent », (susceptible d'être affecté à plusieurs type d'activités : forestières, agricoles, pastorales ou autres).

Le plan de zonage illustre la répartition suivante :

Zonage



Le diagramme sur le zonage de la forêt camerounaise fait apparaître la disposition des superficies ainsi qu'il suit :

- Domaine forestier permanent : (Forêt productive 53% + Forêts communales 2 % + Réserves forestières 1 %) soit un total de 56 %.
- Domaine forestier non-permanent ou national : (Zone Agro-forestières 38 %, zone Agro-industrielle 1 % + Zone industrielle 5%) soit 44%.)

Les titres d'exploitation en activités jusqu'en 1995, couvraient 30 % de la surface totale du domaine forestier permanent.

1.2 - LE CAPITAL LIGNEUX

Les inventaires forestiers réalisés par les organismes publics (Ex. CENADEFOR et ONADEF) de 1982 à 1999 sur les 2/3 de la zone de forêt dense ont révélé un potentiel ligneux exploitable de 1,517 milliards de m³ et réparti sur 619 espèces ligneuses dont 300 espèces d'entre elles jugées commerciales sous forme de bois d'œuvre.

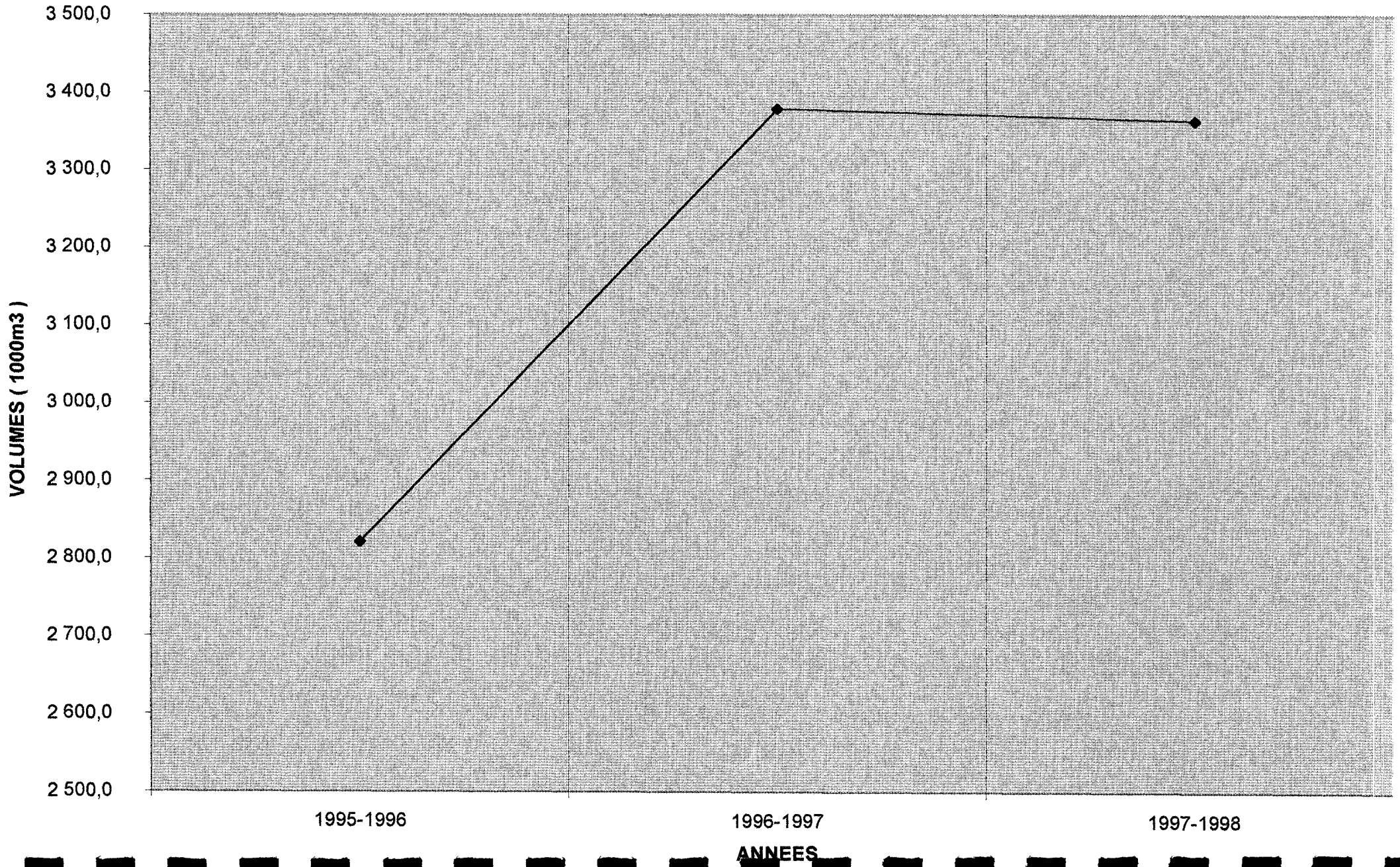
Le potentiel en tiges d'avenir est estimé à 1,494 milliards de m³.

Le 1/3 restant de la superficie forestière encore non inventoriée couvre environ 1 million d'hectare et le potentiel ligneux dans cette zone reste à estimer.

1.3 - LA PRODUCTION

L'évolution des volumes de bois abattus au cours des trois dernières années budgétaires est représentée par la courbe ci-après.

62
VOLUMES ABATTUS (1000 m3)



L'observation de la courbe illustrant la production des grumes au cours de ces années budgétaires montre deux phases d'évolution.

- La première ascendante c'est-à-dire de 1995-1996 jusqu'au premier semestre de l'année budgétaire 1996-1997, ascendance due aux effets de la dévaluation du Franc CFA.
- La deuxième phase, descendante, c'est-à-dire du 2^{ème} semestre 1996-1997 jusqu'à celui de 1997-1998 due d'une part au décalage entre la promulgation de la nouvelle loi sur les forêts et celle de son décret d'application. Il convient de noter que, pendant cette période, aucun nouveau titre d'exploitation n'avait été accordé aux exploitants forestiers, et d'autre part à l'application stricte de la nouvelle réglementation ; ce qui explique cette baisse de production qui peut être observée jusqu'à ce jour.

1.4 – LE COMMERCE

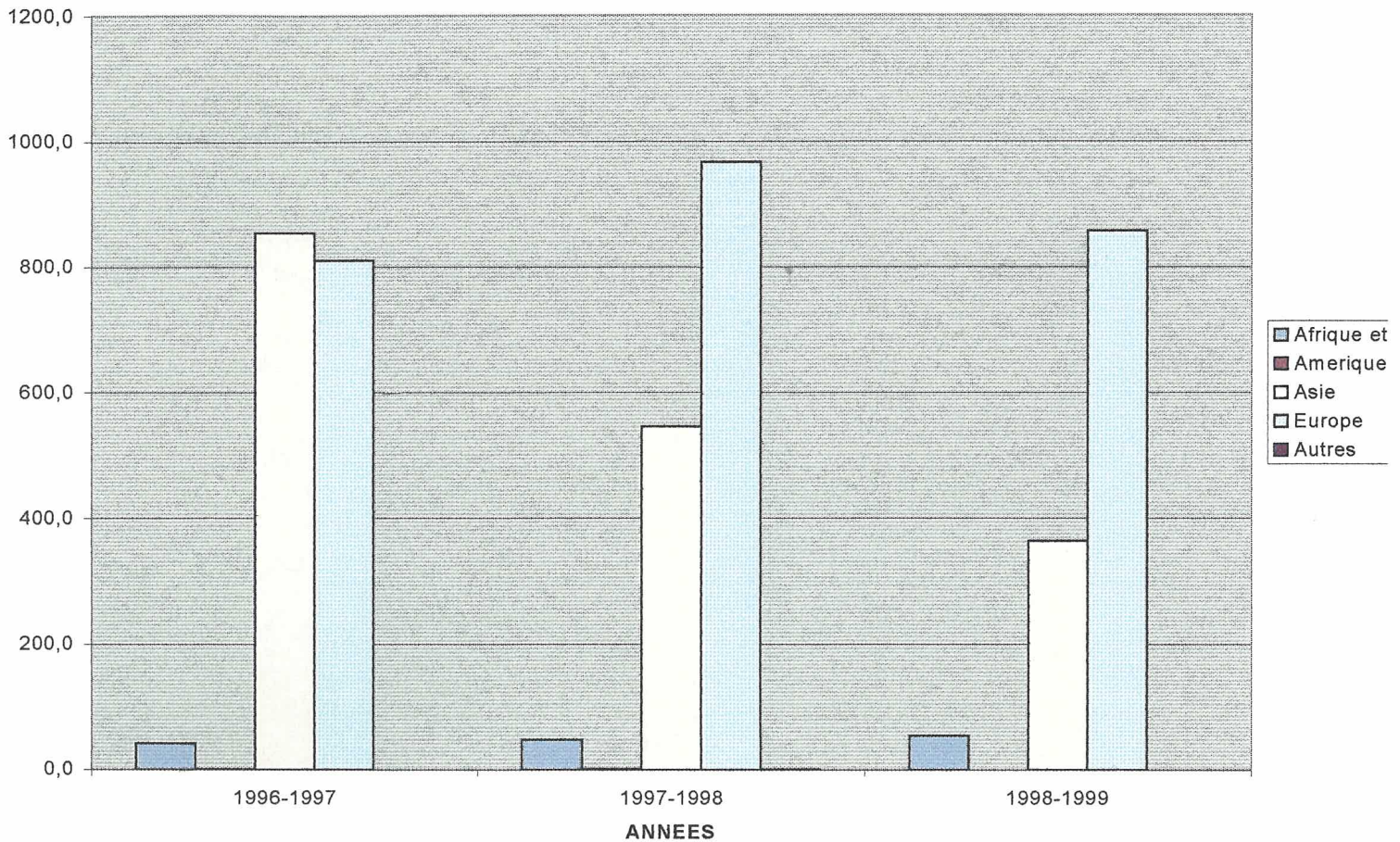
1.4.1 – L'exportation des grumes

Le tableau suivant, illustre l'exportation des grumes aux cours des trois dernières années budgétaires.

EXPORTATIONS DES GRUMES (1000m3)			
DESTINATAIRES	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Afrique et Moyen-Orient	42,0	47,7	54,1
Amérique	0,6	1,8	0,09
Asie	853,6	545,3	363,9
Europe	809,8	966,5	856,8
Autres	n.d	0,5	n.d
TOTAL:	1706,0	1561,8	1274,9

Source : SIGIF – MINIEF, Nov 1999

EXPORTATIONS DES GRUMES



L'histogramme sur l'exportation des grumes montre que :

- le Cameroun a beaucoup exporté les grumes vers l'Asie au cours de l'année budgétaire 1996-1997 (50,4 % de la production totale), avec la Chine et le Japon comme principaux clients.
- L'Europe suit avec 47,47% ; l'Italie et la France étant les principaux clients.

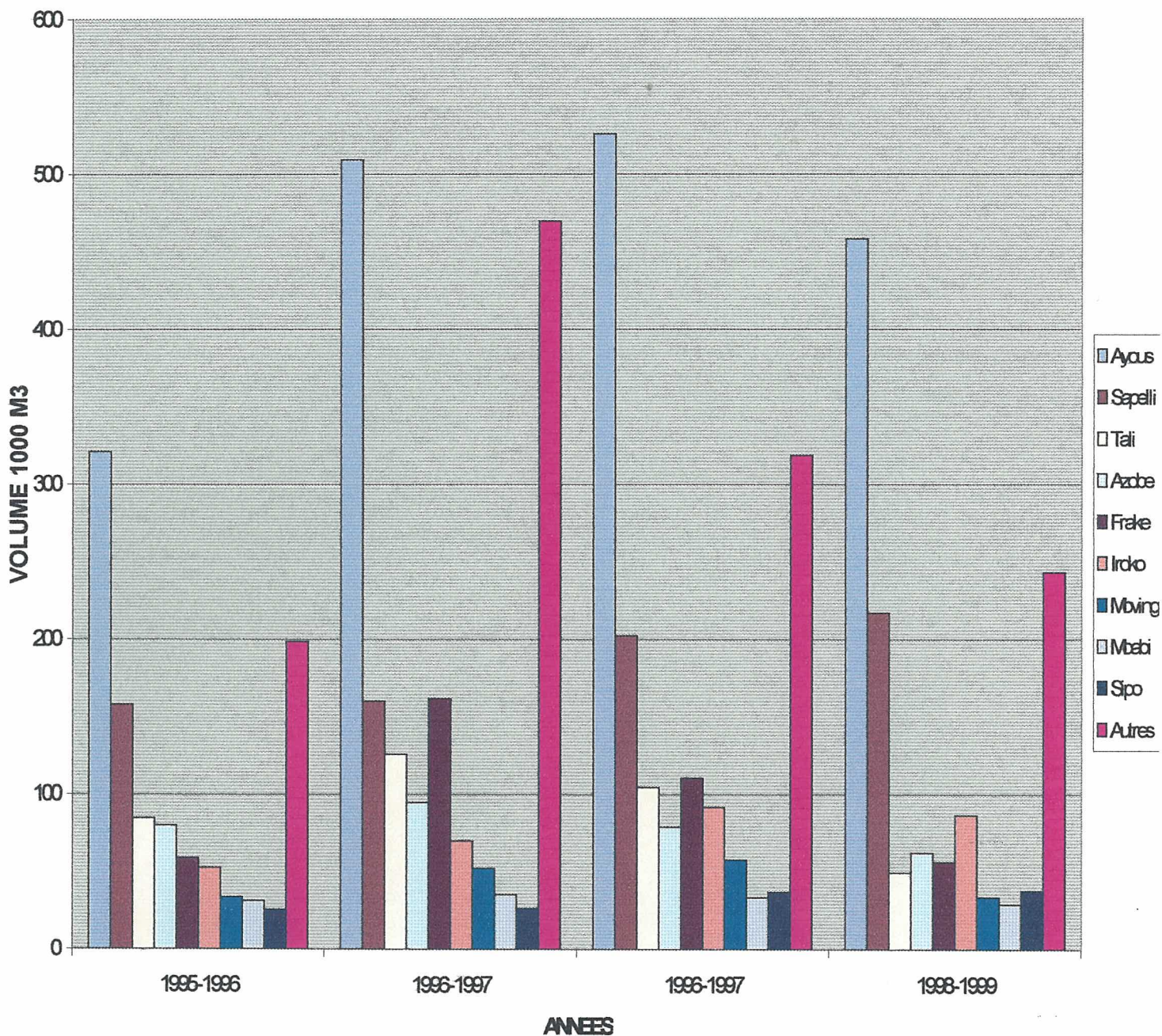
Au cours de l'année budgétaire 1997-1998, le continent européen vient en tête des exportations avec 61,88 % du total des exportations avec pour destinations privilégiées, l'Italie suivie de la France.

La même tendance s'est suivie au cours de l'année budgétaire 1997-1998 avec les mêmes pays comme clients privilégiés.

1.4.2 – EXPORTATION DES GRUMES PAR ESSENCES :

L'histogramme illustrant les exportations des grumes nous amène à observer que :

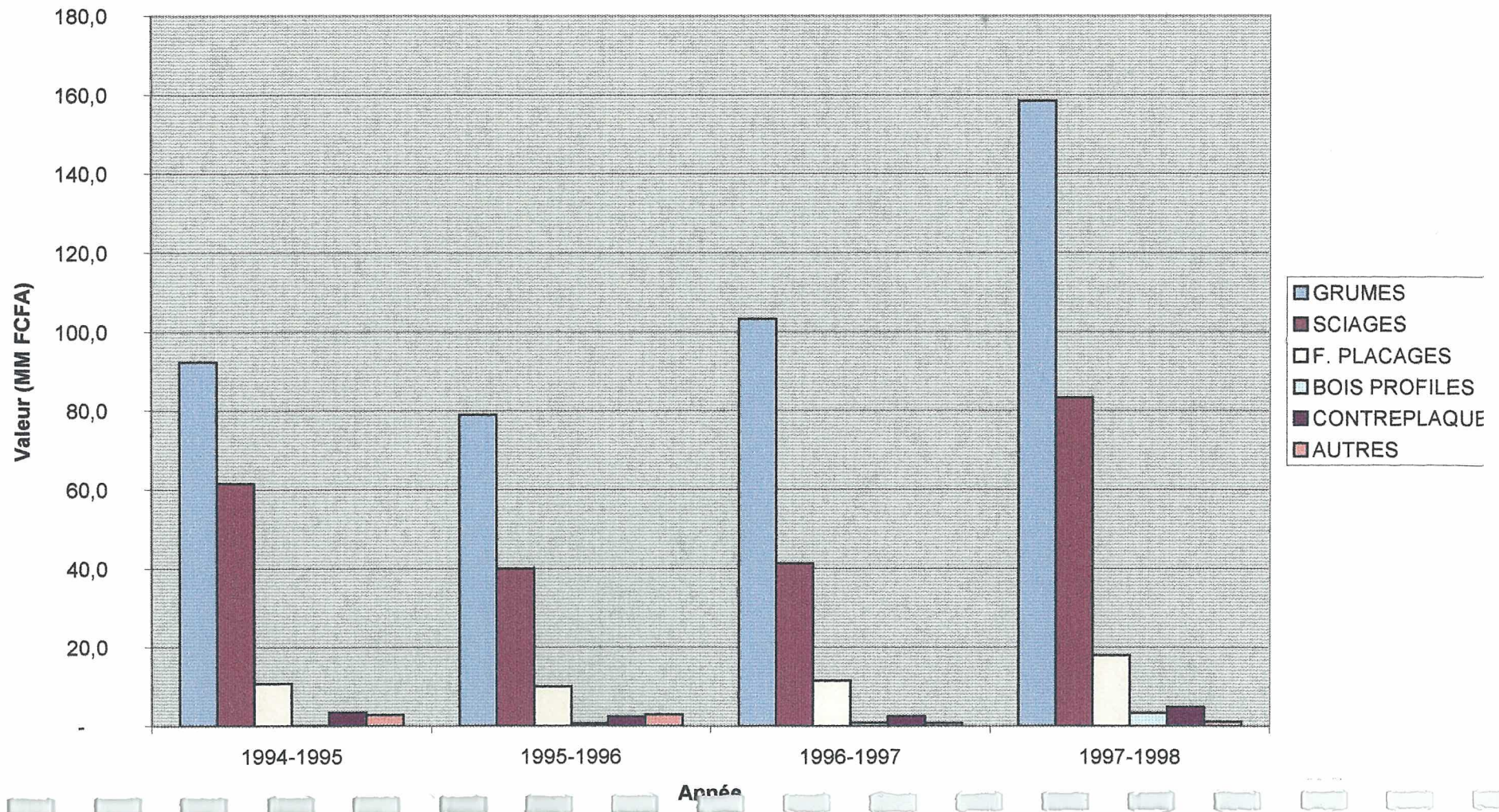
EXPORTATION DES GRUMES PAR ESSENCES
1000 M³



Cinq essences constituent près de 75 % du volume des exportations au cours des quatre années budgétaires passées ; il s'agit de : l'Ayous, le Sapelli, l'Azobé, le Fraké, l'Iroko.

1.4.3 – EXPORTATION DES PRODUITS LIGNEUX ET LEURS VALEURS

Exportation des Produits en milliard de FC FA



Les grumes ont constitué les plus importants produits ligneux à assurer l'entrée des devises au Cameroun (près de 160 milliards pour l'année 1997-1998),

- Suivies des sciages, et
- Des placages.

Le taux de transformation se situait en 1998 autour de 45 %.

II – LE SYSTEME STATISTIQUE FORESTIER AU CAMEROUN

Afin d'assurer une bonne gestion des activités forestières, le Ministère de l'Environnement et des Forêts à travers ses deux Directions techniques à savoir :

- la Direction des Forêts,
 - la Direction de la Promotion et de la Transformation des produits forestiers,
- dispose d'une unité de collecte, de compilation et de production des données statistiques forestières dénommée S.I.G.I.F. (Système Informatique de Gestion des Informations Forestières), fruit de la coopération Canado-Camerounaise.

Pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés, le SIGIF est aidé dans sa mission par les textes : (Décret n° 95/531 /PM du 23 août 1995 et les lettres circulaires n° 1097/LC/DF/SESF).

2.1– DONNEES SUR LA RESSOURCE

Les données statistiques concernant la ressource forestière sont produites par l'ONADEF et les différentes Sociétés agréées aux activités d'inventaires.

Il s'agit ici d'inventaires d'exploitation à un taux de sondage de 100 % dont le dénombrement couvre toute la superficie forestière à inventorier. Ils permettent de connaître avec précision, le potentiel en matière ligneuse de la forêt.

La présentation des résultats d'inventaire est subordonnée à l'attribution d'un certificat d'assiette de coupe ou de vente de coupe.

Un travail de suivi et de vérification des inventaires est indispensable en vue de garantir la fiabilité des résultats qui en découlent.

2.2 – DONNEES SUR LA PRODUCTION

La collecte des données se fait ici sur la base de la représentativité de l'administration forestière sur l'étendue du territoire à savoir :

- les délégations provinciales,
- les délégations départementales,
- les postes forestiers.

C'est l'exploitant forestier qui est à la base de ce système de collecte de données. Ce dernier reçoit au préalable, des carnets de lettres de voiture en six feuillets chacun, signés et paraphés par le responsable de l'administration forestière compétant dans le territoire de son exploitation.

Ces documents dont un exemplaire est remis à l'autorité suscitée pour les besoins de traitement et seront acheminés jusqu'au niveau de la Délégation Provinciale, en passant par la Délégation Départementale qui reçoivent également des copies.

A ces copies de lettres de voiture, s'ajoutent les D.F.10, documents mis à la disposition des Délégués Provinciaux par le SIGIF pour être remis à l'exploitant forestier. Les D.F10 sont remplis pour une capacité maximale de 30 arbres abattus par l'exploitant, et envoyés aux différents responsables de l'administration forestière auprès desquels l'exploitant est tenu de rendre compte obligatoirement de ses activités.

Les mesures sur les arbres abattus -les diamètres moyens gros bout et petit bout ainsi que les longueurs des grumes y résultantes- sont mentionnées dans les documents précités, compilés à chaque niveau de l'échelle de la responsabilité, et envoyés à la hiérarchie, accompagnés d'un rapport d'activité semestriel, établi suivant le canevas voulu par le SIGIF.

Le SIGIF procède à la comparaison des données provenant des rapports des Délégués.

En résumé, chaque niveau collecte l'information de l'activité forestière et de son ressort et la transmet à son supérieur hiérarchique après un travail d'agrégation nécessaire.

2.3 – DONNEES SUR LE COMMERCE

Les données sur le commerce des produits ligneux sont acheminées au Ministère à travers les Postes Forestiers du Port, les Transitaires, la Douane et la S.G.S, à base des bulletins de spécification, lettres de voiture et les déclarations d'expédition.

Il s'agit ici des bois destinés à l'exportation. Que ce soit des débités ou des grumes.

Au port, le chef de Poste forestier reçoit les lettres de voiture que les transporteurs apportent et sur lesquelles on lit :

- le lieu d'exploitation
- le numéro du titre
- le nom de la société
- le nom du chauffeur du grumier et
- les détails sur les bois qu'il transporte (noms des essences, leur volume).

En bas de la feuille on lit le nom du chef du poste, son cachet de service, le nom du chef chantier de la société, enfin le nom et la signature du chauffeur.

Cette feuille (lettre de voiture), est déposée en double chez le chef de Poste Forestier du port ; après vérifications, ce dernier remplit une feuille appelée « bulletin de spécification » où tous les détails sur les bois sont portés. Les doubles de lettre de voiture et le bulletin de spécification sont déposés à la Douane.

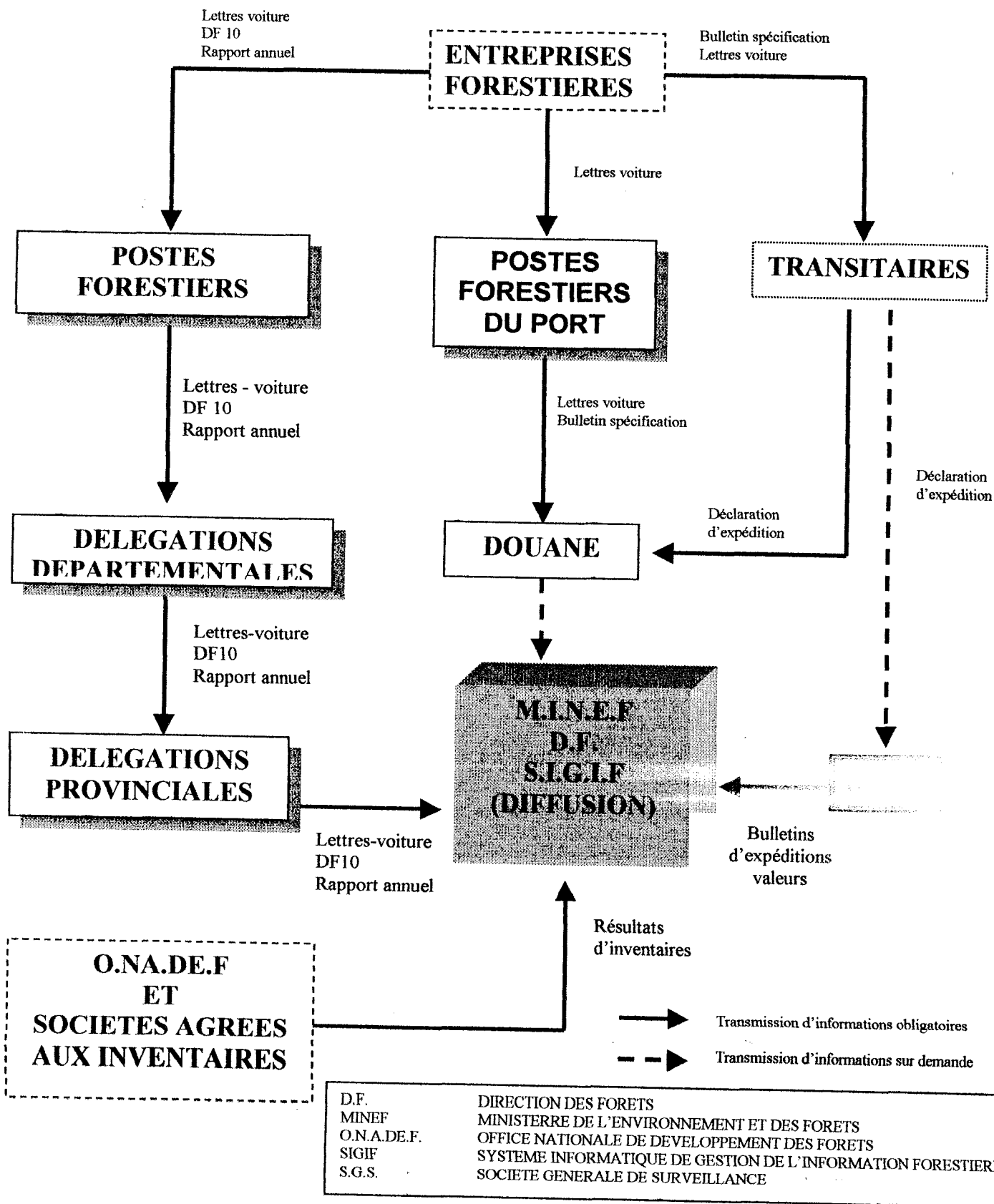
La Douane, après calcul des taxes liées à l'embarquement, délivre un « laisser embarquer » à l'exploitant qui porte tous ces documents au transitaire.

Après embarquement, la SGS prend les documents auprès du transitaire pour une dernière vérification et compilation des données puis les envoie au SIGIF.

Le SIGIF compile à la fois les données des rapports des exploitants, de la Douane et de la SGS, pour la production des statistiques.

Le flux des données statistiques sur les activités forestières au Cameroun est illustré par le Diagramme de fonctionnement ci- après :

LES STATISTIQUES FORESTIERES AU CAMEROUN
- DIAGRAMME DE FONCTIONNEMENT -



2.4 – ANALYSE DU SYSTEME

2.4.1. LES POINTS FORTS

- ◆ Les textes réglementaires créant d'une part le MINEF, ainsi que ses différentes structures de représentation à tous les niveaux administratifs du territoire.
 - l'article n° 118 alinéa 3 du Décret n° 95/531/PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du Régime des Forêts, qui fait obligation aux opérateurs économiques de tenir aux directions techniques, semestriellement, les données relatives à leurs activités ;
 - la lettre circulaire N° 1097/L-C/DF/SESF adressée aux opérateurs économiques, indique un canevas suivant lequel les informations doivent être élaborées d'autre part.
- ◆ La mise en place depuis 1998 d'une Unité en charge de la compilation et la diffusion des données sur les statistiques forestières (S.I.G.I.F.).
- ◆ La mise sur pied du logiciel (*TIAMA*) pour la compilation des données d'inventaire.
- ◆ L'uniformisation des documents utilisés pour la récolte des données (D.F. 10, lettres de voiture, bulletins de spécification etc.)

2.4.2. – LES POINTS FAIBLES

Malgré les textes et les structures mis en place pour assurer la permanence de l'activité des statistiques forestières au Cameroun, la disponibilité et la fluidité des informations sur les statistiques forestières de ce pays présentent des insuffisances assez importantes :

- Défaut de vérification de la majorité des travaux d'inventaire,
- Le désintérêt des personnes de terrain qui ne perçoivent pas toujours l'importance des statistiques, sur lesquelles la tâche est jugée parfois ingrate et comme un surcroît de travail,
- la forte réticence des opérateurs économiques quant à la délivrance des informations statistiques réelles sur leurs activités en rapport avec les répercussions fiscales éventuelles qui en découleraient.
- Le manque de personnels formés dans la vérification la collecte et le traitement des données en matière de statistiques forestières,
- Le manque d'engagement des agents commis à la tâche de collecte des données statistiques.
- Le peu d'intérêt des décideurs en la matière.
- Le manque de matériel favorisant les descentes sur le terrain ainsi que du traitement à chaque niveau de la collecte des informations à leur source,
- La non intégration du SIGIF dans l'organigramme du MINEF.

Tous ces facteurs ont des effets cumulatifs qui influent sur la fiabilité et la régularité de la publication des informations statistiques.

CONCLUSION

Compte tenu de ce qui précède, et au vue de l'importance des statistiques en général et celles liées à l'activité forestière pour une gestion durable de cette ressource. Les pistes d'amélioration suivantes seraient à prendre en compte. Il s'agit de :

- Former les cadres pour s'occuper essentiellement de cette tâche,
 - Mettre à leur disposition des moyens techniques, logistiques et financiers leur permettant de se concentrer à leur tâche, avec dévouement ;
 - Restructurer le S.I.G.I.F. afin de l'intégrer dans l'organigramme du Ministère pour permettre aux cadres d'avoir un profil de carrière ;
 - Mettre effectivement en fonction des antennes du S.I.G.I.F. créées dans les provinces de l'Est et du Sud, provinces où l'activité forestière est assez accentuée et voir dans quelle mesure ces antennes pourraient être étendues dans d'autres provinces du pays, afin d'assurer une bonne maîtrise des données en collaboration avec la base du S.I.G.I.F. installée au sein du MINEF ;
 - Mettre à la disposition du Ministère de l'Environnement et des Forêts, un logiciel simplifié de traitement de données en statistiques forestières tel que souhaité dans les projets OIBT soumis par le Cameroun.

Le grand vœu du Gouvernement camerounais reste de voir l'un au moins de ses deux projets soumis à l'OIBT sur la collecte, la Publication des informations destinées à la mises en place d'une base durable des données, aboutir./

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT DES
EAUX FORETS CHASSES ET PECHEES**

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité – Dignité - Travail

**SEMINAIRE INTERNATIONAL DE FORMATION
DE L'OIBT AUX STATISTIQUES SUR LES FORETS
TROPICALES ET LE COMMERCE DES BOIS
LOME, TOGO**

DU 29.11 AU 17.12.1999

.....
**NOTE DE PRESENTATION SUR LA METHODOLOGIE
DE COLLECTE ET DE MISE EN VALEUR DES DONNEES
FORESTIERES EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**
.....

Par Ms **TOUZBE Robert**
BEMBA Etienne
GANDOKO Albert

Novembre 1999

SOMMAIRE

I – INTRODUCTION

GENERALITES SUR LE SECTEUR FORESTIER CENTRAFRICAIN

- 1.1 Situation des ressources forestières
- 1.2 Situation des productions
- 1.3 Situation du commerce

II PRESENTATION DU SYSTEME DE COLLECTE, DE TRAITEMENT ET DE DIFFUSION DES DONNEES STATISTIQUES DU SECTEUR FORESTIER

- 2.1/ Ministère du Plan et de la Coopération Internationale (MPCI)
- 2.2 / Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)
- 2.3 / Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAE)
- 2.4 / Les Projets
- 2.5 / La Société Générale des Surveillances (SGS)
- 2.6 / Les Exploitants forestiers
- 2.7 / Le secteur informel

III CONCLUSION

- 3.1/ Les points forts du système de collecte
- 3.2/ Les points faibles du système de collecte
- 3.3/ Les perspectives d'amélioration du système de collecte

I - INTRODUCTION (GENERALITES SUR LE SECTEUR FORESTIER CENTRAFRICAIN)

1.1 Situation des ressources

Les ressources forestières de la République Centrafricaine sont constituées de forêts naturelles, de plantations et des aires protégées dont la situation est décrite dans le tableau de bord ci-dessous. Toutefois ces ressources connaissent une dégradation suite aux exploitations forestières, à l'agriculture itinérante et aux feux de brousse.

Superficie totale du pays	623.000 Km ²
Population en 1999	3,5 millions
Densité	6 hbts/km ²
Superficie de Forêts denses (Sud-Ouest)	3,4 millions ha soit 5% de la Superficie du pays
Superficie de Forêts exploitables	2,7 millions ha soit 79 % de la sup. forêt dense
Superficie concédée aux Sociétés forestières	3,2 millions ha soit 94% de la sup. forêt dense
Volume potentiellement exploitable	87 millions m ³
Essences les plus représentatives (Limba, Sapelli, Ayous)	75% du volume exploitable
Volume actuellement commercialisable	15 m ³ /ha
Réserve de forêts denses non inventoriées (Sud-est)	1,5 millions ha
Superficie des Aires protégées	67615 Km ² soit 11% Sup. pays
Superficie des plantations	1 527 ha
Superficie des forêts classées	633 472 ha soit 1% sup. pays
Nombre de sociétés forestières	9

1.2 Situation des productions

La production moyenne annuelle des grumes au cours des cinq dernières années entre 1994 et 1998 est de 354 000 m³. Les essences les plus abattues au cours de ces périodes sont : Sapelli (68%), Ayous (22,5%), Sipo (6%)

De 1994 à 1998, la production des grumes est en perpétuelle évolution avec une moyenne annuelle de 248 500 m³ et un volume maximum de 529 600 m³ atteint en 1998. Cela s'explique par la forte demande de permis par de nouvelles sociétés forestières et la modernisation des unités de production de plusieurs exploitants forestiers.

De 1994 à 1998, la production des sciages a aussi évoluée de la même manière que les grumes avec une moyenne annuelle de 66 400 m³ et un volume maximum de 91 300 m³ réalisé en 1998. Cette production de sciage reste modeste eu égard à la faible consommation locale.

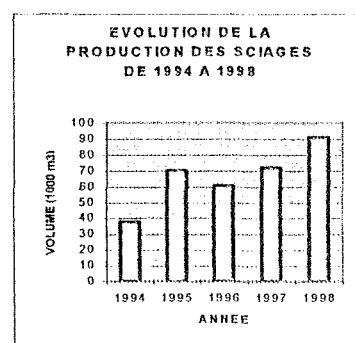
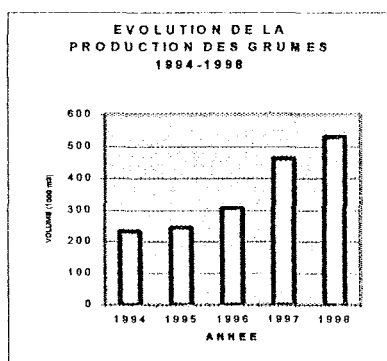
De 1994 à 1995, la production de contreplaqués est passée de 300 m³ en 1994 à 2 400 m³ en 1995 avant de redescendre pour se stabiliser à 1 400 m³ les deux dernières années. La Société Centrafricaine de Déroulage (SCAD) est la seule Société qui assure la production de contreplaqués. Compte tenu de la faible absorption de ces produits sur le marché, cette production est irrégulière.

EVOLUTION DES PRODUCTIONS DE GRUMES ET PRODUITS DERIVES 1994-1998 (1000 m³ de produits)

	1994	1995	1996	1997	1998
Grumes	231,4	243,8	305,4	461	529,6
Sciages	38	70,2	60,6	71,9	91,3
Contreplaqués	0,3	2,4	1,5	1,4	1,4

1.3 Situation du commerce

La commercialisation des produits du secteur moderne se situe à trois niveaux de marché : le



marché local, le marché régional et le marché international.

Les sciages et les contreplaqués sont les produits les plus vendus sur le marché national. De 1994 à 1998, le volume moyen annuel de sciages vendu localement est d'environ 23 000 m³ ce qui représente 35% du volume moyen de la production de sciages pendant cette période. Durant cette même période, le volume moyen de contreplaqués vendus sur le marché intérieur est estimé à 1340 m³ soit 96% du volume moyen de la production de cette période.

D'une manière générale, durant les cinq dernières années, le volume des exportations de grumes et de sciages a sensiblement régressé à partir de 1995 dû à la dévaluation du FCFA avant de se redresser en 1997 pour atteindre un maximum de 116 900 m³ en 1998 pour les grumes soit environ 22 % de la production brute et 72 200 m³ pour les sciages, ce qui représente environ 79% de la production brute. L'exportation des contreplaqués a suivi presque le même rythme.

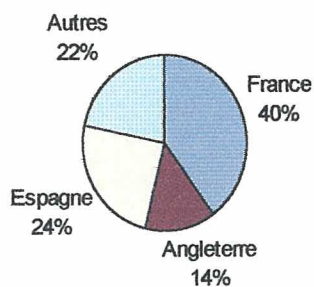
Les principaux pays consommateurs des grumes de la République Centrafricaine restent l'Espagne (25%), la France (21%) et le Portugal (14%). Les essences les plus exportées sous cette forme sont le Sapelli (58%), l'Aniégré (14%) et l'Ayous (9%). L'Aniégré est exporté aussi vers le Cameroun.

Les sciages sont vendus en grande partie sur le marché européen et les principaux pays consommateurs sont la France (40%), l'Espagne (24%) et l'Angleterre (14%).

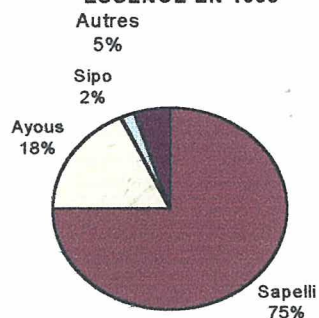
Les contreplaqués sont écoulés exclusivement sur le marché de la CEMAC à égale proportion entre le Tchad et le Congo.

EVOLUTION DES EXPORTATIONS DE GRUMES ET DERIVES						
1994-1998						
	GRUMES		SCIAGES		CONTREPLAQUES	
	<i>volume</i> (1000 m3)	<i>Valeur</i> (milliard Fcfa)	<i>volume</i> (1000 m3)	<i>Valeur</i> (milliard Fcfa)	<i>volume</i> (1000 m3)	<i>valeur</i> (milliard Fcfa)
1994	84,2	13,9	37,5	8,9	0,3	-
1995	72,8	8,6	29,9	5,6	0,6	0,1
1996	41,6	3,2	31,2	3,3	0,1	-
1997	63,9	6,2	47,3	8,2	0,1	-
1998	116,9	12,4	72,2	13,8	0,3	0,4

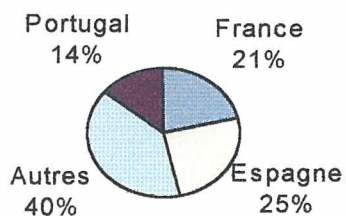
EXPORTATION DE SCIAGES PAR PAYS EN 1998



EXPORTATION DE SCIAGES PAR ESSENCE EN 1998



EXPORTATION DE GRUMES PAR PAYS EN 1998



Malgré les handicaps liés à la continentalité, le secteur forestier fait preuve de dynamisme au sein de l'économie nationale. Il reste de loin le premier employeur privé du pays (près de 3 500 salariés en 1997). Après le diamant, le bois représente de nos jours, le deuxième poste d'exportations en valeur (26,6 milliards de FCFA déclarés en 1998). L'ensemble de la filière reste le deuxième contribuable privé national (plus de 5 milliards de FCFA en 1997, soit 15% des recettes fiscales prévues).

II PRESENTATION DU SYSTEME DE COLLECTE, DE TRAITEMENT ET DE DIFFUSION DES DONNEES STATISTIQUES DU SECTEUR FORESTIER

Le système de collecte de données des statistiques forestières concerne les bois ronds et dérivés ainsi que les produits forestiers non ligneux. Plusieurs partenaires sont contactés en fonction du niveau de leur intervention dans la filière bois. Il s'agit de :

2.1 / Ministère du Plan et de la Coopération Internationale (MPCI)

Ce Ministère intervient à travers la Division des Statistiques et des Etudes Economiques (DSEE) qui, outre son rôle de centralisateur des statistiques nationales, mène aussi des études ponctuelles sur des sujets spécifiques. La DSEE collecte les données de production de grumes, de sciages et de contreplaqués directement auprès des exploitants forestiers sous forme de déclarations et les données relatives aux exportations de grumes, de sciages et de contreplaqués auprès du service douanier. Ces données sur les productions et exportations de grumes et produits dérivés sont confrontées à celles provenant du Ministère des Eaux et Forêts. Cette Division procède également à des enquêtes sur le terrain pour vérifier la fiabilité des informations reçues en cas de non-concordance. Après traitement, ces données sont mises à la disposition du Ministère des Eaux et Forêts sous forme d'Annuaire statistique.

2.2/ Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)

Il intervient dans la filière par le service des Douanes qui recueille les données d'exportation auprès de l'exploitant forestier à partir des spécifications établies par ce dernier et aussi à travers du certificat d'origine établi par le service forestier. Ces données sont communiquées au Ministère des Eaux et Forêts en termes de chiffres d'affaires. Elles sont confrontées aux valeurs et volumes des exportations déclarées par ces mêmes sociétés suivant le questionnaire de collecte et les rapports mensuels de la SGS sur les exportations par essence et par société au niveau du port d'embarquement de Douala.

2.3/ Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAE)

Dans ce Ministère, les données sont récoltées directement au niveau du paysan par des techniciens des statistiques agricoles à travers des fiches d'enquêtes. Elles sont compilées et envoyées au département en charge de l'Agriculture et de l'Elevage où elles sont saisies, traitées et mises à la disposition des utilisateurs sous forme de publications trimestrielles. Ces données concernent essentiellement les produits non ligneux. Ces produits relevant plus du secteur informel, les données de fiabilité et la circulation de l'information est irrégulière.

2.4/ Les Projets

Dans le cadre de leurs activités, certains Projets placés sous tutelle du Ministère en charge des Forêts, collectent des données statistiques sur le secteur forestier à travers des inventaires (exp. : PARN et ECOFAC dans la forêt du Sud-Ouest du pays et Projet Bangassou dans la forêt du Sud-Est) mais le niveau de diffusion des résultats de ces inventaires reste passable vu que ces projets disposent d'une autonomie de gestion et l'influence du Ministère sur eux est quasi nulle. Le Ministère des Eaux et Forêts ne bénéficie pas totalement des résultats de leurs travaux qui sont pour la plupart envoyés en Europe pour traitement et analyse et il n'est pas évident que les publications parviennent au département.

2.5/ Société Générale des Surveillances (SGS)

Dans le souci de mieux rentabiliser l'exportation du bois, vu l'importance de ce secteur dans le PIB, le gouvernement centrafricain a accepté le service de la SGS sous forme de contrat à partir de

1997 pour renforcer le contrôle. C'est une ONG spécialisée dans le contrôle des exportations des produits forestiers. Elle dispose d'une base au niveau du port de Douala qui effectue un pointage physique du volume des grumes et dérivés à l'embarquement. Elle procède également au recueil des informations sur les exportations de grumes et produits dérivés directement au niveau de l'exploitant à travers les mouvements des bois suite aux recommandations de la Primature et au niveau du service des Douanes. Ces données sont traitées et communiquées au Ministère des Eaux et Forêts sous forme de Rapports mensuels assortis d'analyses. Elles sont confrontées aux déclarations faites par les mêmes sociétés au département à travers les fiches de collecte.

2.6/ Exploitant Forestier

Les dispositions de l'Article 79 de la Loi n° 90.003 du 30 juin 1990 portant Code Forestier Centrafricain font obligation aux exploitants forestiers de présenter au plus tard le 20 de chaque mois leurs statistiques pour le mois précédent. Les détails sont consignés dans le tableau du Mouvement de bois. Dans ce tableau, on trouve les productions et les exportations de grumes, de sciages et de contreplaqués, les stocks en début et en fin du mois pour chaque produit. Des informations sur le volume, la valeur et la destination des produits exportés sont aussi demandées aux exploitants. Pratiquement, cette disposition du code n'est pas toujours respectée, ce qui amène le responsable de la Cellule Statistique à se déplacer auprès des sociétés forestières pour récolter ces données. Les données sont établies au niveau de l'exploitant à travers des carnets de chantier. Elles sont ensuite transmises par radio ou physiquement à leur siège social à Bangui où elles sont traitées et mises à la disposition du Ministère des Eaux et Forêts.

La collecte des données statistiques sur le secteur forestier est effectuée à plusieurs niveaux en Centrafrique mais à cause du manque de coordination, les données ne sont pas souvent disponibles à temps opportun.

Au niveau du département des Eaux et Forêts, les données provenant des exploitants forestiers sont compilées et traitées par la Cellule des Statistiques. Les Mouvements de bois sont ensuite envoyés à la Direction des Forêts en vue de l'émission des Ordres de Recettes (Taxes d'abattages et de Reboisement). Ce mécanisme permet de vérifier l'émission régulière des Ordres de Recettes car une copie de ces derniers est envoyée au Service des Statistiques pour saisie. Tous les autres partenaires envoient leurs données directement au Cabinet du Ministre qui les fait acheminer au Service des Statistiques suivant la voie hiérarchique.

Toutes les données, une fois traitées et vérifiées, sont mises à la disposition des décideurs, sous forme de Rapport trimestriel en vue d'une meilleure gestion des ressources forestières ou sous forme d'annuaire statistique au début de chaque année. Les principaux utilisateurs de ces données sont les services publics (la DSEE, les Ministères), les services privés (exploitants forestiers, banques), les Institutions internationales (FAO, OIBT, OUA, CEFDHAC, FMI-BM), les Projets, les ONG intervenant dans le secteur forestier (SGS) et autres utilisateurs.

2.7/ Le secteur informel

L'obtention des données sur le secteur informel est difficile. Néanmoins quelques enquêtes ont été menées sur ce secteur par des Organismes internationaux avec le concours financier de certains bailleurs de fonds en ce qui concerne le bois de feu, le charbon de bois et certains produits forestiers non ligneux.

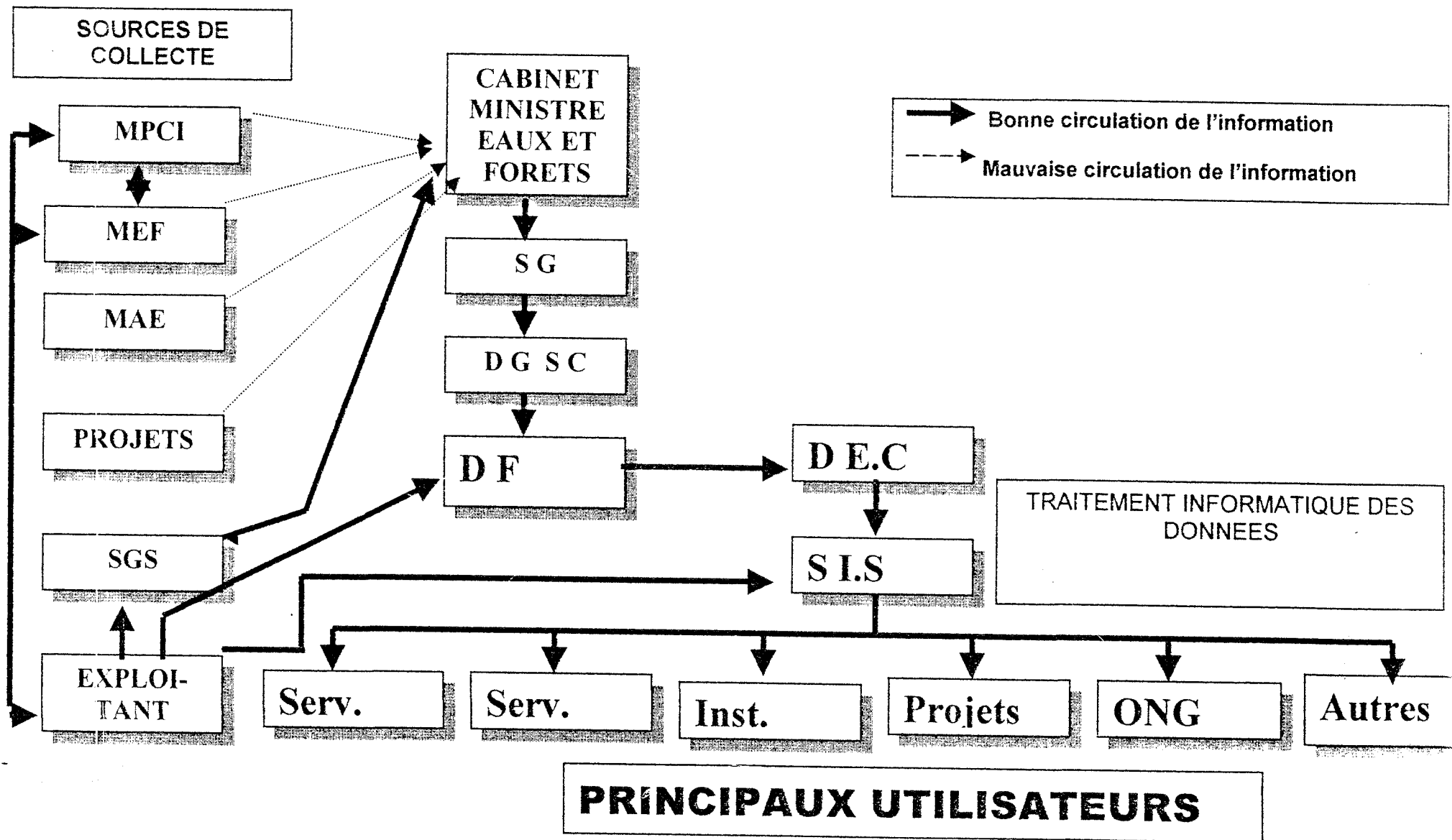
En ce qui concerne le bois de feu, les enquêtes menées par le Projet FAC/ARFF (Application de la Recherche à la mise en valeur des Ressources Forestières) et le FED à travers les missions ESMAP (Energy, Sector, Management Assistance Programme) en 1989 et 1991 sur la consommation de bois de feu en Centrafrique, font ressortir une consommation globale annuelle d'environ 1,6 millions de Tonnes et une estimation de 2,2 millions de Tonnes est faite pour l'An 2 000. Le prix moyen de bois en décembre 1993 était de 50 FCFA le Kg

Les résultats des enquêtes ESMAP ont montré que la production annuelle de charbon de bois est de 4 500 Tonnes pour une consommation annuelle de 4 000 Tonnes pour la seule ville de Bangui,

soit une consommation journalière de 12 Tonnes. Le prix moyen de charbon en décembre 1993 était de 95 FCFA le Kg

Quant aux produits forestiers non ligneux, ils sont surtout exploités pour l'autoconsommation. Cependant, quelques enquêtes de consommation sur les produits de la faune ont été exécutées par certains projets et les résultats ont montré que pour la seule ville de Bangui, la consommation en viande de brousse est d'environ 800 Tonnes par an avec environ 2 Tonnes de viande rentrant à Bangui tous les jours. Les plantes médicinales, très utilisées de nos jours, ne sont pas encore bien vendues sur le marché national.

SYSTEME DE COLLECTE DES DONNEES STATISTIQUES



III – CONCLUSION

L'examen du système de collecte des données fait ressortir des points forts et des points faibles.

3.1 / Les points forts

- Existence d'un code forestier assez clair ;
- La volonté politique du gouvernement pour le contrôle des exportations des grumes et produits dérivés ;
- Bien qu'enclavé, le contrôle des exportations en RCA se fait à trois niveaux : le service forestier, la douane et la SGS. Ce triple contrôle garantit la fiabilité des données communiquées ;
- Existence d'un point focal OIBT pour la collecte, le traitement et la diffusion des données statistiques ;
- L'obtention des permis forestiers est désormais subordonnée à la présentation d'un plan d'aménagement d'où implication effective de l'exploitant forestier dans la gestion des ressources forestières ;
- Tous les permis temporaires d'exploitation (PTE) ont été transformés en permis d'exploitation et d'aménagement (PEA) à durée illimitée.

3.2 / Les points faibles

- Faiblesse du Ministère en charge des forêts vis-à-vis de certains projets placés sous sa tutelle ;
- Faible effectif des agents forestiers ;
- L'implication de la SGS dans le contrôle de la filière bois risque de déposséder le département de son autorité ;
- Manque de moyens logistiques au niveau de la Cellule des statistiques pour assurer la collecte régulière des données ;
- Le département ne disposant pas d'assez d'ordinateurs, la cellule des statistiques est fréquemment sollicitée pour la bureautique, ce qui réduit fortement sa disponibilité pour les travaux statistiques.

3.3 / Perspectives d'amélioration du système de collecte

- Vu le très faible effectif des agents forestiers impliqués dans le contrôle du bois, la formation des agents des douanes à l'identification des essences s'avère indispensable ;
- Renforcement de l'équipe de la cellule des statistiques du Ministère des Eaux et Forêts par la formation des cadres forestiers ;
- Pour améliorer le niveau de la production, il serait souhaitable de faire recours directement aux données des carnets de chantier au lieu de s'en tenir seulement aux mouvements des bois ;
- Renforcement des équipements informatiques pour le traitement des données.

**MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE
CHARGE DE LA PECHE ET DES RESSOURCES
HALIEUTIQUES**

=====

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progress

=====

**DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE
FORESTIERE**

**RAPPORT NATIONAL SUR LES STATISTIQUES
FORESTIERES**

présenté par :

- Constantin MBESSA
- Jean Jacques MAMONA
- Daniel YINDOULA

INTRODUCTION

Situé en Afrique Centrale, le Congo est limité au Nord par le Cameroun et la R C A, au sud par le Cabinda et l'Océan atlantique, à l'Est par la R D C, à l'Ouest par le Gabon.

La république du Congo couvre une superficie de 342.000 km². Au recensement de 1996, le Congo comptait près de trois millions d'habitants, pour une croissance démographique de 3,8 pour mille par an.

Le territoire congolais est divisé en dix circonscriptions administratives appelées régions, et dirigée chacune par un chef lieu.

La capitale est Brazzaville, et les principales villes sont Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi et Ouessou.

Les ressources forestières qui constituaient l'essentiel des recettes de l'Etat dans les années soixante, ont été surplacées par le pétrole, à partir des années soixante dix et ne représentent actuellement que moins de 3% du produit intérieur brut (PIB).

I - PRESENTATION DE LA FORET CONGOLAISE

Les forêts naturelles du Congo couvrent plus de 20 millions d'hectares de forêts productives, et se répartissent en trois grands massifs qui sont :

- le massif du Kouilou- Mayombe, 1,2 millions d'hectares environ;
- le massif du Chaillu-Niari, 3,3 millions d'hectares environ;
- le massif du Nord Congo, 17 millions d'hectares, dont 10 millions d'hectares sur sol ferme, et 7 millions d'hectares sur terres inondables.

Les forêts artificielles couvrent 63.440 hectares de plantations d'eucalyptus et de pins en savane, et de 9.915 hectares de limba en forêt dense.

Le potentiel de bois d'œuvre évalué à partir de plus d'une trentaine d'essences exploitées actuellement sur plus de trois cent (300), est estimé à plus de 1,5 milliards de m³.

Dans l'ensemble le Congo dispose encore de ressources forestières considérables, même si les massifs du Kouilou-Mayombe et du Chaillu-Niari longtemps ouverts à l'exploitation semblent surexploités

1- CADRE INSTITUTIONNEL

La politique forestière est régie par le code forestier et ses textes d'application.

Le code forestier a pour objectif principal d'assurer les conditions de mise en valeur des forêts et l'utilisation rationnelle des ressources.

Il comporte un dispositif de moyens permettant de réguler la production de bois d'œuvre au niveau national, de protéger et de conserver les ressources forestières et de favoriser la création et l'expansion du secteur industriel.

I-1 Modalités d'attribution des droits de concession

L'attribution des droits d'exploitation forestière est liée aux exigences de l'aménagement durable de la forêt, conformément aux préoccupations de la communauté internationale en matière de conservation des forêts tropicales.

L'exploitation forestière est organisée de manière à prélever par hectare une quantité de bois en favorisant une utilisation intensive de la matière première tout en assurant la pérennité de la ressource ligneuse et des activités forestières.

Le territoire national est ainsi divisé en secteurs, les secteurs en zones, les zones en unités forestières d'aménagement (UFA) et les UFA en unités forestières d'exploitation (UFE).

L'exploitation peut porter sur la totalité de l'UFA si la capacité annuelle de production de l'entreprise correspond au volume maximum annuel (VMA) de production de l'UFA, ou une partie, au cas où la capacité annuelle de production correspond au volume maximum annuel (VMA) de coupe de l'UFE

Le Congo compte 35 unités forestières d'aménagement et 19 unités forestières d'exploitation, toutes situées uniquement dans les massifs du Kouilou –Mayombe et du Chaillu-Niari.

Chaque unité forestière d'aménagement a sa vocation: soit pour l'exploitation forestière, soit pour la conservation de la faune et de la flore. La vocation de l'UFA est déterminée par le plan d'aménagement, en fonction de l'importance des biotopes écologiques qu'elle présente.

Les unités forestières d'aménagement et d'exploitation classées comme parcs, réserves et aires protégées sont au nombre de 17. Elles couvrent une superficie totale de 2,10 millions ha.

I- 2 Différents types de concessions

Il existe deux types de concession de droit d'exploitation:

- les permis qui permettent à l'exploitant de prélever un nombre d'arbres déterminés (bois d'œuvre)
- les contrats d'exploitation ou de transformation qui permettent aux exploitants d'exercer leurs activités dans une superficie déterminée.

Le droit de transformation du bois est concédé par les contrats de transformation industrielle. La transformation industrielle du bois est encouragée par la législation forestière en vigueur, qui impose aux entreprises forestières de transformer localement au moins 60% de leur production grumière. Le code forestier en cours de révision actuellement prévoit la transformation totalité de la production grumière dans un délai de trois ans, après son adoption

II- LES RESSOURCES FORESTIERES

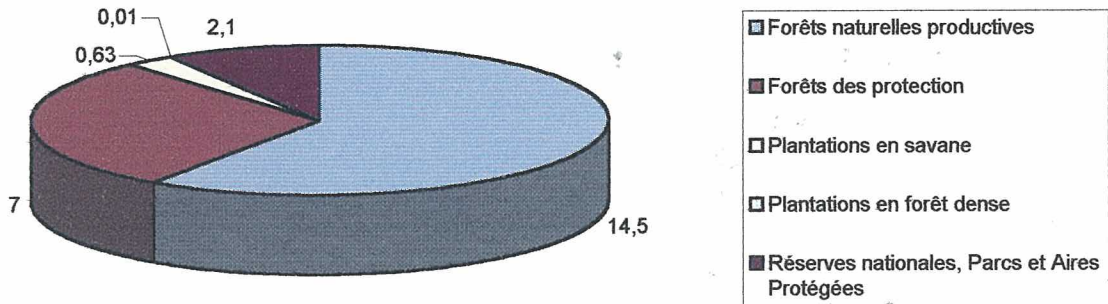
Les ressources forestières congolaises sont constituées des forêts de production, des plantations en savane, des plantations en forêt dense, des forêts de protection, des parcs, des réserves et des aires protégées, conformément au tableau n° 1 suivant:

Tableau n°1 : situation du domaine forestier du Congo

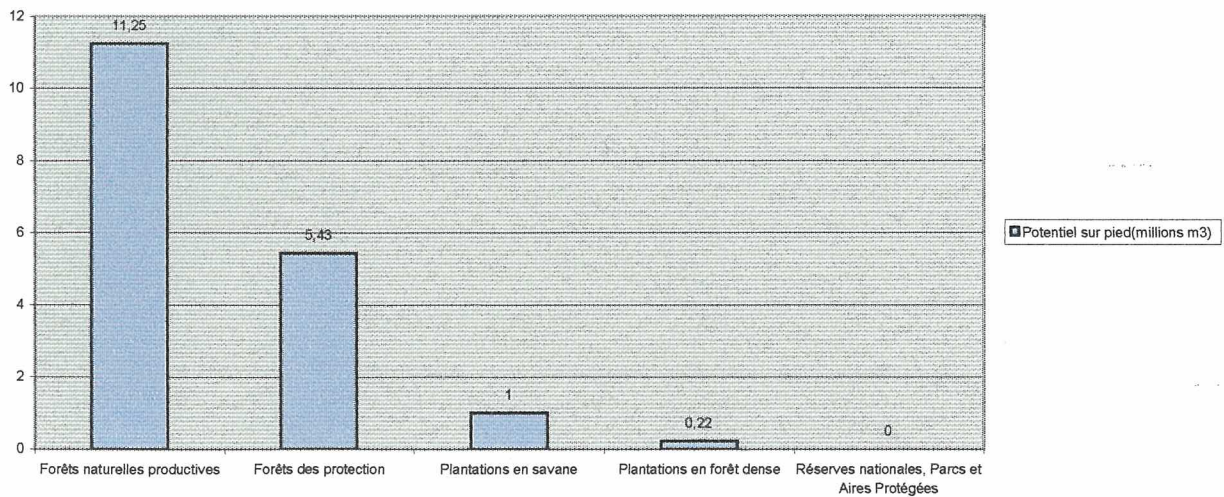
Désignation des massifs	Superficie (millions ha)	%	Potentiel sur pied (millions m3)	%	Potentiel mobilisable (millions m3)	%
-Forêts naturelles productives	14,5	59,8	11.250	62,8	1.500	99,9
-Forêts de protection	7,0	29,0	5.430	30,3	n d	
-Plantations en savane	0,63	2,6	1,0	5,6	0,97	0,07
-Plantations en forêt dense	0,01	0,1	0,22	1,3	0,13	0,03
-Réserves nationaux parcs et aires Protégées	2,10	8,5	-	-	-	-
Total	24,24	100	17,90	100	1,501	100

Les forêts de plantation sont réalisées par le service national de reboisement (SNR), et la société ECO qui exploite aussi ses massifs constitués essentiellement d'eucalyptus et de pins

REPARTITION DE LA SUPERFICIE FORESTIERE



POTENTIEL SUR PIED



III- PRODUCTION FORESTIERE

Après le désengagement de l'Etat en 1992 l'essentiel de la production est assurée par deux secteurs:

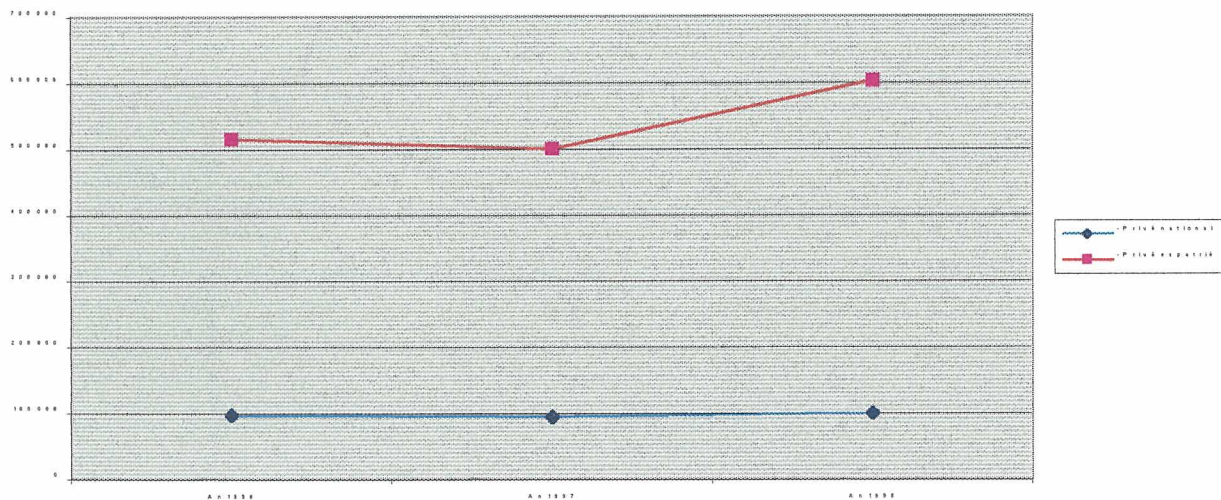
- le privé national;
- le privé expatrié, qui réalise près de 85% de la production nationale.

La production est réalisée aux 2/3 par les entreprises du Nord Congo, qui sont au nombre de 7 sur les 22 que compte le pays. La production grumière du pays au cours des trois dernières années se présente dans le tableau suivant

Tableau n° 2 : production grumière de 1996- 1998 (Unité : m3)

Désignation du secteur	Production par année		
	1996	1997	1998
-Privé national	96.971	95.319	100.860
-Privé expatrié	515.920	500.423	603.045
Total	612.891	595.742	703.905

REPARTITION DE LA PRODUCTION GRUMIERE PAR SECTEUR



Le niveau actuel de la production grumière est en dessous des possibilités extraction annuelle, estimé à 2.000.000 m3, sans nuire à la régénération des forêts ni perturber les équilibres écologiques.

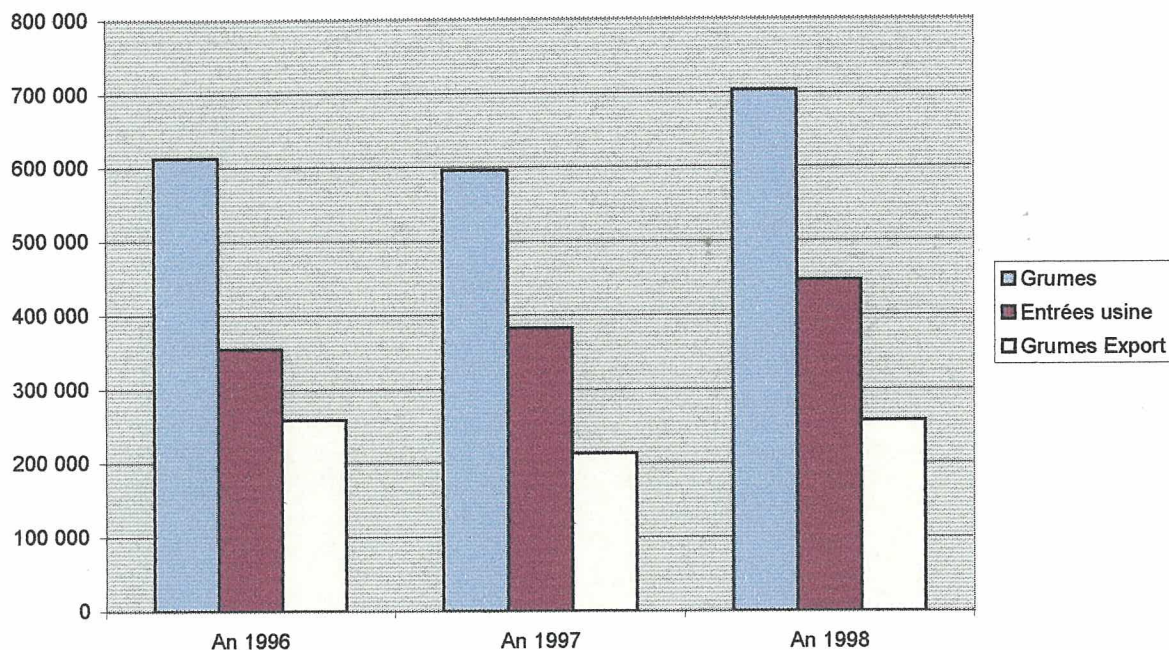
Le potentiel des massifs forestiers artificiels se situe en 1998 à environ 971.405m3 de production des rondins par an. La production des rondins n'a été que de 333.336 m3 en 1997.

Il existe de larges possibilités de création d'entreprises nouvelles, surtout dans la partie Nord du pays ; ce qui se réalise actuellement avec la signature de dix nouveaux contrats de transformation industrielle entre le Gouvernement et différentes sociétés, au cours de ces deux dernières années.

Tableau n° 3 : REPARTITION DE LA PRODUCTION GRUMIERE

Désignation	1 996	1 997	1 998
Grumes	612 891	595 742	703 405
Entrées usine	354 602	383 032	446 378
Grumes Export	258 286	212 710	257 027

REPARTITION DE LA PRODUCTION GRUMIERE



IV- LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Elle est assurée essentiellement par le secteur privé expatrié. Le potentiel industriel actuel est principalement constitué des unités de première transformation.

Les activités de deuxième transformation de bois sont réalisées par quelques unités de menuiserie industrielle, semi-industrielle et une multitude de menuiseries artisanales, et ne répondent pas à la demande du marché intérieur.

Le potentiel forestier congolais offre de bonnes perspectives de création de nouvelles entreprises de transformation, pour satisfaire la demande et exporter le surplus.

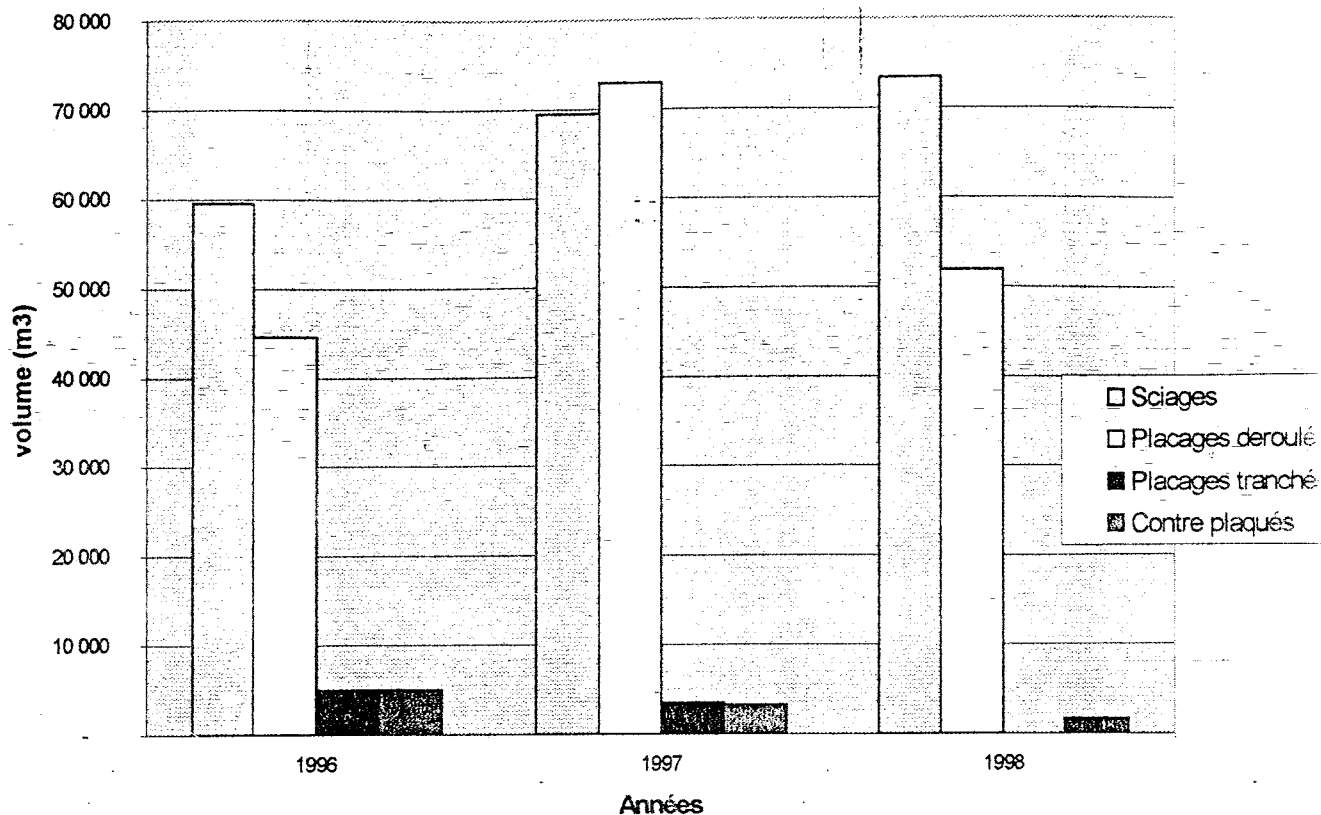
La situation de la production industrielle du Congo de ces trois dernières années est présentée au tableau n° 4 ci-dessous.

Tableau n°4 : PRODUCTION DES DEBITES 1996 – 1998

Désignation	Années		
	1996	1997	1998
Sciages	59 499	69 501	73 408
Placages déroulés	44 559	72 958	51 898
Placages tranchés	4 998	3 453	n d
Contre plaqués	4 989	3 232	1 600
Poteaux	642	3 089	nd

Production débités

87



V- LA COMMERCIALISATION DES BOIS

La commercialisation des bois en grumes à l'exportation qui faisait l'objet du monopole de l'Etat a été totalement libéralisée. L'exportation des bois débités, des poteaux imprégnés, des rondins d'eucalyptus et autres produits de l'industrie du bois, est totalement libre. Cette mesure incitative a tendance à améliorer la capacité de transformation, et l'accroissement de la valeur ajoutée de la production. La situation des exportations des grumes et produits débités est présentée dans le tableau n°5 et celle de la consommation intérieure, dans le tableau n°6.

Tableau n° 5 : EXPORTATION DES GRUMES ET DES DEBITES DE 1996 – 1998

Désignation	Unités	Années		
		1996	1997	1998
Grumes	m3	258286	212710	257027
Sciages	m3	28495	15917	47357
Placages Déroulés	m3	37929	35158	42874
Placages Tranchés	m3	3221	2272	3476
Contre plaqués	m3	2231	2834	Note 1
Rondins	Tonnes	172545	283336	n d

Exportation produits

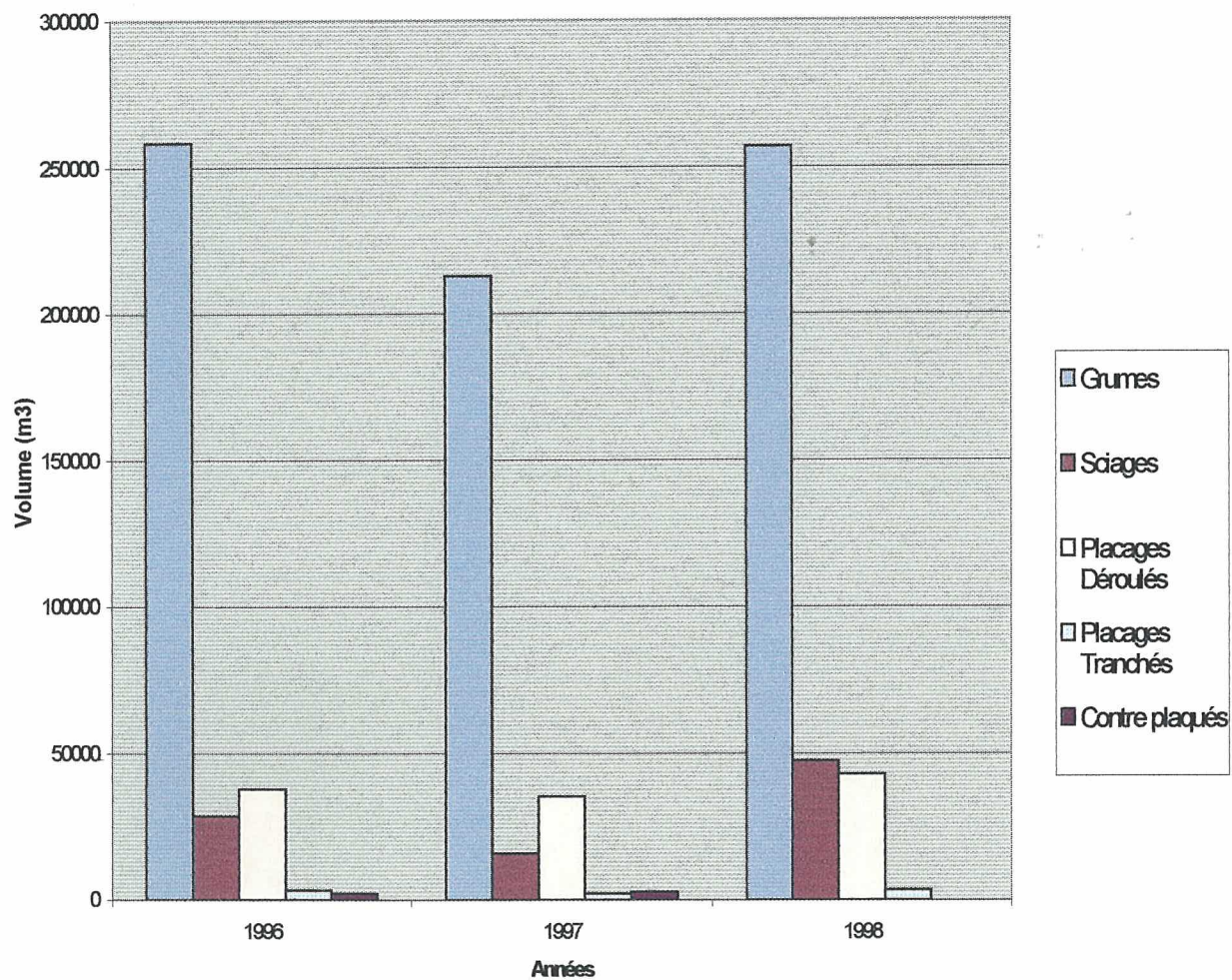


Tableau n° 6 : CONSOMMATION INTERIEURE DES GRUMES ET PRODUITS DERIVES

Désignation	Unités	Années		
		1996	1997	1998
Grumes	m3	334605	383032	446378
Sciages	m3	31004	14320	26051
Placages	m3	8407	3898	5548

Consommation produits

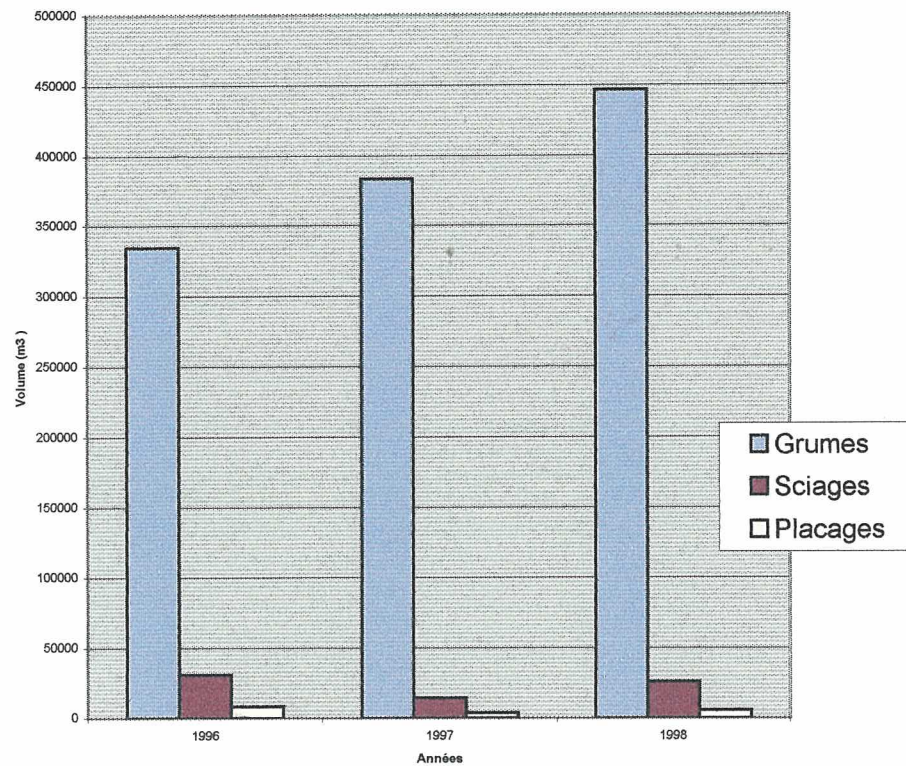
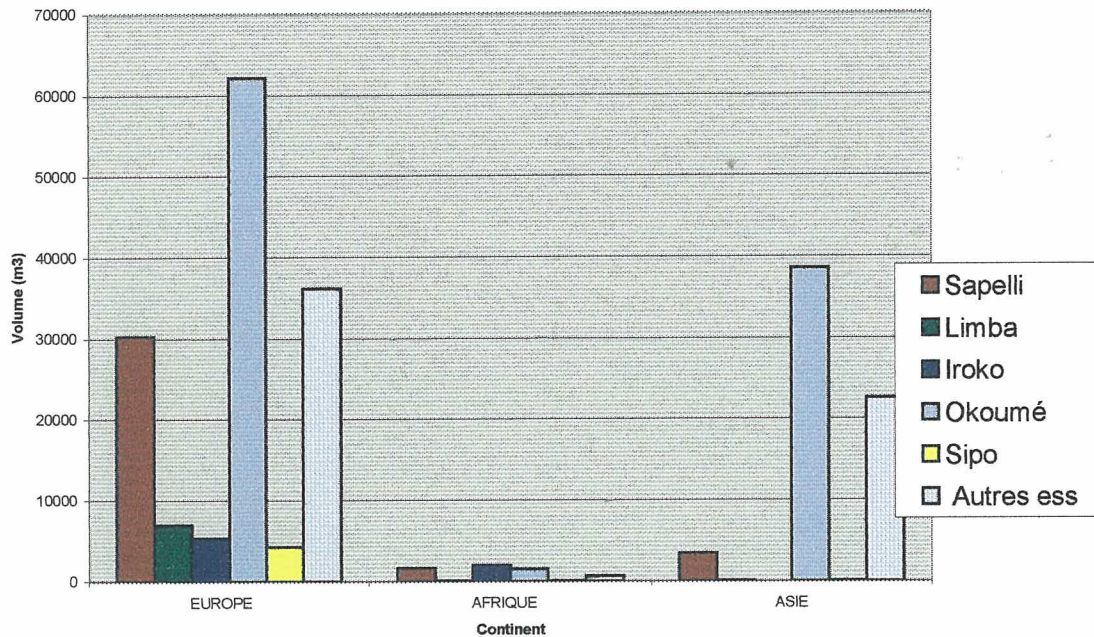


Tableau n°7: EXPORTATION GRUMIERE PAR ESSENCE ET PAR CONTINENT : 1997- 1998

Désignation essences	EUROPE		AFRIQUE		ASIE		Total	
	1997	1998	1997	1998	1997	1998	1997	1998
Okoumé	62141	48191	1490	442	38594	-	102325	48633
Sapelli	30265	116688	1666	10183	3456	38	32277	126909
Sipo	4318	22599	94	53	56			22652
Limba	6950	8387	75		57		7082	8387
Iroko	5340	7526	1956	313	11		7307	7839
autres ess	36145	41755	656	150	22550	702	59251	42607
Total	145159	245146	5937	11141	61614	740	212710	257027

Exportation par continent année 1997



NB : La production et la commercialisation des produits forestiers non ligneux sont assurées uniquement par le secteur informel. La collecte des statistiques à ce niveau n'est pas maîtrisée bien que réglementée dans le cadre institutionnel.

VI- METHODOLOGIE DE COLLECTE DE L'INFORMATION STATISTIQUE

1- Cadre Réglementaire

Au Congo, la loi 76 /83 réglemente la gestion des statistiques en général. Elle est complétée par la loi 32/82 du 7 juillet 1982 portant modification de la loi 004/74 du 4 janvier 1974 portant code forestier, les décrets et arrêtés d'application.

2- Structures de collecte de traitement et de publication des données statistiques

Les statistiques forestières sont collectées, traitées et publiées au niveau interne par la Direction Générale de l'Economie Forestière par le biais de la Direction des Etudes et de la Planification et des Directions Régionales de l'Economie Forestière. Ces dernières sont chargées de collecter les informations de base dans les circonscriptions relevant de leur compétence respective.

Le code forestier fait obligation à tous les opérateurs du secteur de mettre à la disposition de l'administration forestière toutes les informations statistiques nécessaires pour les besoins de suivi et de contrôle.

Il est porté en annexe du Code Forestier des tableaux types de collecte des statistiques.

En dehors de ces tableaux, les méthodes suivantes de collecte des informations sont utilisées :

- le questionnaire ;
- l'interview ;
- l'exploitation des rapports d'activités des Organismes sous tutelle.

Toutes ces méthodes de collecte permettent de disposer d'un recueil d'informations relatives :

- au domaine forestier ;
- au potentiel des ressources mobilisables ;
- au potentiel des ressources disponibles ;
- à la production grumière ;
- à la transformation du bois ;
- à la commercialisation (marché local et export) ;
- à la faune, à la flore et les aires protégées ;
- aux ressources humaines et aux équipements techniques.

3 – Mécanismes de collecte et de traitement des données statistiques forestières

Tout commence par l'affectation à l'opérateur économique d'une unité forestière d'aménagement (U.F.A.) ou d'une Unité forestière d'exploitation (U.F.E.), assorti d'un volume maximum annuel (VMA) à prélever conformément aux orientations du plan d'aménagement pour les forêts productives. Exemple : U.F.A., POKOLA, affectée à la CIB, pour un VMA 1500 m3.

La Société prépare avant la fin de chaque année, un plan de coupe, qu'elle soumet à l'approbation de l'Administration Forestière au niveau de la Direction Régionale de l'Economie Forestière.

Le dossier comporte :

- Une fiche décrivant le plan de délimitation de la superficie de coupe sollicitée.
- Trois exemplaires de la carte au 1/50000^{ème} définissant le quadrillage de la superficie de coupe sollicitée, les résultats des comptages systématique, des essences (quantité et volume prévisionnel à exploiter).
- Trois exemplaires de la carte au 1/20000^{ème} décrivant le réseau routier déjà existant, et les projets des routes à construire, de même que le plan de la disposition des parcs principaux et secondaires.
- Une fiche technique synthèse contenant les informations des trois documents ci-dessus, de même que des informations relatives aux équipements techniques et aux ressources humaines que dispose l'opérateur pour réaliser son programme de production.

Le dossier présenté est analysé par les services techniques des Eaux et Forêts de la région, qui après le travail de bureau procèdent à une expertise sur le terrain. Un échantillon de 10 % au moins de la superficie de la coupe sollicitée est choisi pour être expertisé.

Les résultats de l'expertise sont confrontés aux résultats du dossier présenté par l'opérateur. En cas de concordance, l'autorisation de coupe est accordée et l'exploitation forestière peut commencer à partir de ce moment.

L'entreprise choisie une lettre correspondant à l'année d'exploitation (ex. la lettre B correspond à l'année 98 pour la CIB- POKOLA). Elle gère une série de numéro correspondant au nombre de pieds autorisé à abattre par l'Administration.

La fiche technique synthèse peut se présenter de la manière suivante :

DESIGNATION	VALEUR
ENTREPRISE : CIB-POKOLA	
Superficie sollicitée	12 500 ha
Superficie utile	8 950 ha
Nombre de parcelles de 50 ha	250
Nombre de pieds	10 800
Volume prévisionnel	90 000 m ³
Densité à l'hectare	7,2 m ³
Densité à l'hectare par pied	0,87
Equipements Techniques	
Tronçonneuses, Scie-still 070(abattage, tronçonnage)	5
Caterpillar D7G (débuscage, débardage)	2
Caterpillar 528 F (débardage)	3
Caterpillar 960 F (chargement frontal)	1
Caterpillar 980 F (chargement frontal)	1
Grumier Mercedes 1211 (Transport grumes)	3
Caterpillar 120 F (Entretien routier)	1
Mercedes Benne 1121 (Transport latérite)	2
Mercedes Benne 1111 (Transport personnel)	1
Véhicule de liaison	3

L'ensemble de ces données permet à l'opérateur de planifier la production dans le temps, de déduire les besoins en personnel, en consommation de carburant et lubrifiants et des pièces détachées pour chaque maillon de la filière de production.

Il permet aussi de déterminer les coûts de production, le chiffre d'affaire. Les recettes de l'Etat sont également à partir de ces données

Dans le cas d'espèce par exemple, le nombre de machine/jour est de 3 pour l'activité de débardage et le nombre d'homme/jour de 6.

a) – Les documents de report de l'information statistique

A chaque phase de l'exploitation, des documents sont tenus, dans lesquels on reporte les informations statistiques.

- au niveau de l'abattage :

les fiches d'abattage contiennent le nombre de pieds abattus par essence, les numéros de chaque pied, les circonférences moyennes à la base et au sommet, les volumes des fûts abattus et le marteau forestier de l'entreprise

- au niveau du débardage :

les rapports de débardage en sus des informations contenues dans les fiches d'abattage mentionnent les dates de débardage des fûts.

- au niveau du parc forêt :

le rapport de tronçonnage ressort les essences tronçonnées, le nombre des billes obtenus par fût, les diamètres moyens à la base et au sommet de chaque bille, et leur volume. Il est mentionné aussi le numéro de la bille obtenue après tronçonnage (ex. bille n° 1250/1, 1250/2 etc.)

C'est à ce niveau que se fait la sélection des grumes à l'exportation et des grumes entrées usine. Le rapport de tronçonnage est rédigé par le commis-cubeur forêt.

- au niveau de l'évacuation :

le document d'information est la feuille de route. Elle indique les billes évacuées par essence, par numéro et par volume. La feuille de route mentionne aussi le volume total roulé ainsi que la date d'évacuation. Le numéro du grumier et le nom du chauffeur y sont également reportés

- au niveau du parc beach

les informations des étapes précédentes de la production sont rassemblées et reportées dans les carnets de chantier par le bureau de chiffre. Le remplissage s'effectue de manière chronologique du premier carnet au dernier. Chaque carnet contient 25 pages triplées. La page se présente comme suit :

FUTS							BILLES						
N° Fût	Date abattage	E S S E N C E	DIMENSIONS				DIMENSIONS					Date évacu at	Obser v
			Lon g (m)	D1/D2 (cm)	Dm En cm	Vol (m3)	Nb	D1/D2	Dm	Lon g	Vol		
225	10/10/99	Sapelli	18,80	180/100	140	36,85	1	178/132	155	10	24,02	17/11/99	Export
							2	130/102	116	6,50	8,75		Scierie
256	11/10/99	Sipo	22	190/120	155	52,85	1	190/160	175	5,80	11,76	17/11/99	Export
							2	160/140	150	8,50	19,12	17/11/99	Export
							3	138/126	132	7,50	9,9	25/11/99	Scierie
Etc .													

TOTAL

89,70

79,55

Le volume total des fûts et des grumes est calculé et reporté à la fin de chaque page du carnet de chantier. Ce résultat est ensuite reporté en haut de la page suivante. Il est ensuite cumulé avec les volumes des essences évacuées en cours de période et le résultat est reporté au bas de la page et ainsi de suite.

Les carnets de chantier sont transférés par l'entreprise à la fin de l'exercice de production à la Direction Régionale de l'Economie Forestière le 15 janvier de l'année suivante au plus tard. La Direction Régionale les exploite et effectue des réajustements statistiques nécessaires.

Pour le suivi au quotidien de l'exploitation et de la production des sciages et autres produits dérivés, l'entreprise est tenue de faire parvenir à la Direction Régionale, les états mensuels, trimestriels, semestriels et annuels d'exploitation et de production au plus tard le 15 du mois suivant.

Ces états de production donnent les informations sur les mouvements de grumes aux parcs forêt et beach, sur la transformation, les exportations, les stocks en début et fin d'exercice ainsi que sur les rendements de transformation.

Au parc scierie les informations sur les grumes consommées, la production des sciages obtenus, les ventes à l'exportation, sur le marché local et les consommations internes.

Les données statistiques de ces états de production subissent un premier traitement au niveau de la Direction Régionale de l'Economie Forestière qui achemine à cet effet le rapport statistique à la Direction Générale de l'Economie Forestière.

La Direction Régionale exploite également les rapports d'activités de suivi et de contrôle des brigades pour complément d'informations.

Les brigades établissent les spécifications des grumes et des débités. Ces spécifications constituent les documents de base nécessaires pour la circulation des produits ligneux à l'exportation ou à l'intérieur du pays. Les spécifications sont signées par le Directeur Régional et servent de documents de base du dossier de connaissance des produits forestiers qui sera transmis au Service de Douane et autres pour les besoins d'usage.

NB : Les autres informations relatives aux statistiques sur sylviculture, la gestion de la faune, la flore et les aires protégées sont collectées, traitées et transmises à la Direction Générale de l'Economie Forestière par les Organismes sous tutelle tels que les projets de conservation de la faune et de la flore et le service national de reboisement (SNR).

VII- LES CONTRAINTES

Elles concernent le disfonctionnement entre les différents niveaux de collecte et de traitement des données statistiques qui s'explique par :

- le manque de qualification et de professionnalisme du personnel ;
- l'insuffisance des moyens logistiques et financiers ;
- la faiblesse de l'Administration dans l'application de la réglementation ;
- l'ignorance de la réglementation par les opérateurs économiques du secteur ;
- le refus délibéré de certains opérateurs de mettre les informations à la disposition de l'administration par crainte de la concurrence déloyale et du paiement des impôts.
- Retard dans la collecte et le traitement de l'information statistique.

Cette situation ne permet pas aux pouvoirs publics d'établir une planification rigoureuse de la gestion des ressources forestières, fauniques et floristiques du pays.

VIII- PISTES D'AMELIORATION

Elles passent par :

- la formation du personnel chargé de la collecte, du traitement et de la publication des statistiques forestières à tous les niveaux de la filière (appui technique par l'OIBT de l'organisation d'un séminaire de formation des formateurs).
- l'aboutissement du Projet OIBT PD 96 (F) : (Mise en place d'un système national de collecte des statistiques du Congo)
- l'équipement logistique et financier des structures chargées de la collecte, du traitement et de la diffusion de l'information statistique.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

**MINISTERE DES AFFAIRES FONCIERES,
ENVIRONNEMENT, CONSERVATION DE LA NATURE,
PECHE ET FORETS**

**RAPPORT SUR LE SEMINAIRE DE FORMATION EN
STATISTIQUES FORESTIERES ET DU COMMERCE DES
BOIS TROPICAUX.
(O I B T)**

LOME-TOGO

du 29.11 au 17.12.1999

**Présenté par : - Grégoire CILOLO KALALA
- André KONDJO SHOKO
- Philo MWAMBA KYUNGU**

Décembre 1999

PLAN

I. PRESENTATION DE LA RDC

1. Superficie
2. Population
3. Densité
4. Pays limitrophes

II. RESSOURCES FORESTIERES

1. Description de la forêt congolaise
2. Inventaire forestier
3. Gestion et Protection du patrimoine forestier
4. Production Forestière
 - 4.1 Mode d'octroi des concessions forestières
 - 4.2 Statistiques forestières
 - Production des grumes
 - Exportation de bois, grumes, sciages et placages

III. SYSTEME DE COLLECTE, TRAITEMENT ET DIFFUSION DES DONNEES

1. Collecte des données
2. Traitement et diffusion des données
3. Points forts et points faibles

IX- RECOMMANDATIONS

I. INTRODUCTION

La République Démocratique du Congo s'étend sur 2.345.000 km² dans la partie centrale du continent africain. Sa position géographique, son climat ainsi que les conditions de sols lui ont conféré des richesses naturelles considérables et propices pour un développement durable.

I.1 RESSOURCES FORESTIERES

Les forêts denses humides d'Afrique Centrale constituent la deuxième plus vaste réserve des ressources forestières du monde tropical après les forêts amazoniennes. Avec ses 125 millions d'hectares de forêts denses humides, la forêt de la RDC représente 47% du massif forestier tropical du continent, soit 6% des forêts tropicales du monde. En effet, la forêt dense de la Cuvette Centrale congolaise couvre environ 100 millions d'hectares, elle est entourée de quelques 20 millions d'hectares de forêts galeries en zone de savane et de 5 millions de forêts de montagne en zone d'altitude.

Dans le domaine de la connaissance des ressources forestières, les travaux sur les inventaires forestiers ont été réalisés sur 20,8 millions d'hectares dans les principales régions forestières du pays dont 16,5 millions d'hectares ont été cartographiés.

Tableau n° 1 : Superficie inventoriée et cartographiée

TYPE	SUPERFICIE (en hectares)	
	Inventorié	Cartographiée
Forêts denses de la Cuvette Centrale	18.561.061	14.323.666
Forêts denses du Mayumbe (Bas-Congo)	1.454.829	1.454.829
Forêts claires du Katanga	682.560	682.560
Forêts de montagne du Kivu	100.000	100.000
Total	20.798.450	16.461.055

Source : Service Permanent d'Inventaire et d'Aménagement Forestier (SPIAF), Ministère des Affaires Foncières, Environnement, Conservation de la Nature, Pêche et Forêts.

Les superficies inventoriées représentent respectivement 17% de la superficie forestière totale de la République Démocratique du Congo et celles cartographiées 80% de la superficie inventoriée.

Les résultats de ces inventaires en rapport aux principales formations végétales existantes ainsi qu'au potentiel recensé pour les essences forestières commercialisables, dans les forêts productives des territoires inventoriés (Bandundu, Bas-Congo, Equateur, Province Orientale et Kivu) fournissent les renseignements suivants :

1. Les superficies non productives (marécage, complexes ruraux, plantations, etc.) représentent en moyenne 50% des territoires inventoriés ;
2. Le nombre des différentes essences inventoriées atteint plus de 700 espèces ;
3. Le volume marchand brut des bois de toutes catégories de grosseur et toutes espèces pour les forêts non soumises à l'exploitation représente en moyenne 200 m³ à l'hectare ;
4. Dans les forêts non exploitées, le volume marchand brut des arbres de 60 centimètres et plus des essences connues sur les marchés international et national représente un volume moyen à l'hectare de plus de 50 m³ ;
5. Dans les forêts du Bas-Congo, fortement soumises à l'exploitation depuis plus de 50 ans, le volume marchand brut des essences intéressantes n'est plus que de 16m³ à l'hectare ;
6. Chacune des régions forestières a la particularité d'être caractérisée par la prédominance d'une essence noble soit :
 - le **Limba** essence de bois tendre, idéal pour le tranchage et le déroulage, bons résultats en plantation, Province du Bas-Congo ;

- ❑ le **Wenge**, essence de bois brun foncé veiné de noir, recherché comme bois d'ébénisterie, province du Bandundu et Sud de l'Equateur ;
- ❑ l'**Acajou**, essence dont la promotion n'est plus à faire, province de l'Equateur ;
- ❑ l'**Afrormosia**, bois s'apparentant à celui du chêne, recherché en ébénisterie, Province Orientale et Nord Est de l'Equateur ;
- ❑ l'**Acajou à grandes folioles**, recherché comme bois d'ébénisterie, Province du Kivu.

Tableau : Répartition provinciale des zones forestières

Province	Superficie (Km ²) 2.344.885	Superficie forestière approximative (millions d'hectares) 125
1. Bandundu	295.658	12
2. Bas-Congo	53.920	1
3. Equateur	403.193	42
4. Province Orientale	503.239	27
5. Kasai-Occidental	156.967	4
6. Kasai-Oriental	168.216	10
7. Kinshasa	9.965	-
8. Kivu	256.662	18
9. Katanga	495.965	7

Source : SPIAF

I.2. GESTION ET PROTECTION DU PATRIMOINE FORESTIER

La responsabilité de la gestion et protection du patrimoine forestier revient au Ministère des Affaires Foncières, Environnement, Conservation de la Nature, Pêche et Forêts. Pour réaliser les objectifs dans le secteur forestier, le Ministère des Affaires Foncières, Environnement, Conservation de la Nature, Pêche et Forêts s'est doté au niveau national, d'une structure dans laquelle les domaines de la gestion des forêts sont repartis entre divers services qui sont :

- 1° la Direction de la Gestion Forestière et de Chasse (DFGC)
- 2° le Service Permanent d'Inventaire et d'Aménagement Forestier (SPIAF)
- 3° le Service National de Reboisement (SNR)
- 4° le Centre d'Adaptation des Techniques Energie-Bois (CATEB)
- 5° le Centre de Promotion de Bois (CPB)
- 6° le Centre National d'Information Environnemental (CNIE)

Ces différents services précités sont assistés par le Fonds de Reconstitution du Capital Forestier (FRCF) pour tous travaux visant la reconstitution du capital forestier.

I.3. PRODUCTION FORESTIERE

1.3.1 . BOIS D'OEUVRE

a) Mode d'attribution des Concessions Forestières.

La procédure d'attribution des concessions forestières qui s'opère de gré à gré, passe par trois étapes.

- ❑ Après avoir identifié une concession forestière vacante, celle-ci est octroyée au requérant sous forme d'*arrêté ministériel portant autorisation de prospection forestière (AP)*. La validité de ce document est d'une année, au cours de laquelle, le détenteur du titre est tenu de réaliser un inventaire d'allocation forestière à ses propres frais, mais par le biais du Service Permanent de l'Inventaire et d'Aménagement Forestier (SPIAF)
- ❑ La seconde étape, la "*Lettre d'intention (LI)*" est une convention signée entre la République Démocratique du Congo représentée par le Ministre ayant en charge les

forêts et l'exploitant forestier. Ce document a une validité de trois ans au cours desquelles le détenteur doit réaliser son projet d'investissement qu'il avait soumis à la demande du titre précité c'est à dire implanter son usine de transformation dans le pays. A 50% de la réalisation de son projet, il peut être autorisé à exploiter sa forêt et éventuellement à exporter afin de lui permettre de s'acquérir des moyens financiers pour finaliser ledit projet.

- La dernière étape est la "Garantie d'approvisionnement (GA)" qui a une validité de vingt-cinq ans renouvelables. L'obtention de ce titre est conditionnée par l'accomplissement total du projet d'investissement c-à-d jusqu'à ce que l'usine de transformation soit opérationnelle. L'exploitant ayant déjà une usine de transformation opérationnelle en RDC n'est pas concerné. Il obtient directement sa GA une fois la demande formulée. Les dispositions relatives aux deux derniers types de titre de propriété prévoient la résiliation de la convention, en cas de non-respect, par l'exploitant, d'une des clauses contenues dans ladite convention.

b) Traitement de dossiers pour l'octroi de concession forestière.

Tout exploitation de la forêt est soumise à l'obtention d'un permis de coupe de bois signé par le Ministre ayant les forêts dans ses attributions. La superficie maximale du permis de coupe est de 1000 has et sa validité est d'un an soit du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours. Toute demande de permis de coupe doit être accompagnée des résultats d'inventaires d'exploitation et le permis est délivré après paiement d'une taxe.

Le traitement de dossiers relatifs à l'allocation forestière (octroi de concession et délivrance des permis de coupe de bois) relève des attributions de la Direction de la Gestion Forestière et de la Chasse (DGFC), qui les soumet à la signature du Ministre. Le service Permanent d'Inventaire et d'Aménagement Forestiers (SPIAF) n'intervient qu'au niveau de l'inventaire d'allocation forestière, de l'émission des avis techniques et peut aussi aider l'exploitant, sur demande, dans le choix de concession et voire dans l'aménagement des parcelles de coupe.

I.3.2. BOIS DE FEU ET CHARBON DE BOIS

L'achat de bois de feu ou de charbon de bois est soumis à une obtention d'une licence d'achat délivrée par la Coordination Provinciale de l'Environnement. Cette licence détermine le nombre de stères ainsi que la localisation du lieu d'achat. Elle n'est valable que pour une province et un trimestre donné et est délivré moyennant paiement d'une taxe.

I.3.3. Industrie forestière.

Le secteur qui comptait il y a deux décennies une centaine d'entreprises n'en compte aujourd'hui qu'une vingtaine dont les plus grandes sont des sociétés privées par actions à capitaux majoritairement étrangers (Allemands, Italiens, Portugais,...) et se présente comme suit :

- trois grandes entreprises employant chacune plus de 1.000 travailleurs dont la plus grande, SIFORCO, avec environ 2.000 travailleurs ;
- très peu d'entreprises de dimension moyenne dont le nombre d'employés varie de 200 à 1.000 ;
- quelques unes, de petite employant 50 à 200 travailleurs ;
- le reste est constitué de très petites entreprises employant chacune moins de 50 personnes.

Le volume annuel de production ne dépasse pas 500.000 m³ de bois ronds coupés et celui des exportations dépasse rarement 150.000 m³. Les exportations sont essentiellement constituées des grumes (environ trois quarts du volume total des exportations) pour une valeur moyenne de l'ordre de 25 millions de dollars US.

Quelques 30 unités peuvent être considérées comme entreprises à caractère industriel. Actuellement, des exportations des grumes sont réalisées par 27 entreprises, tandis que les sciages

et les placages sont respectivement assurées par 22 et 3 entreprises, soit 70% et 9%. En guise de référence, il y a lieu de noter que les exportations de cette année avaient totalisé 65.000 m³ de bois en grumes, 20.000 m³ de bois sciés, 1.800 m³ de placages et 5.400 m³ de contreplaqués. La contribution des petites unités à la production nationale est mal connue. La situation s'est beaucoup dégradée en 1997 avec à peine 19 entreprises sur le marché international des bois. Les contraintes d'ordre politique sont certes la cause primordiale ainsi que l'environnement économique difficile que connaît le pays.

Structure de l'industrie forestière actuelle.

On peut noter d'une manière générale, quatre types d'exploitation forestière en République Démocratique du Congo :

- l'exploitation industrielle moderne ;
- l'exploitation artisanale ;
- l'exploitation industrielle ou artisanale occasionnelle ;
- l'exploitation traditionnelle.

L'exploitation industrielle moderne, intéresse la production pour l'exportation des bois en grumes ou en produits transformés. C'est pourquoi il sera dit un mot à propos. Cette production a comme caractère essentiel, de ne conserver que les meilleurs produits, les autres étant écoulés sur le marché local. Pour la période de 1960 à 1978, beaucoup d'entreprises forestières ont été abandonnées lors de l'accession du pays à l'indépendance. Et durant la période de flottement qui a suivi l'indépendance, la forêt congolaise a été soumise à une exploitation désordonnée. La quasi-totalité des exploitants de cette époque était préoccupée à l'exportation des grumes, au détriment de la transformation des produits forestiers. Les bénéfices ainsi engendrés attirèrent des nombreuses entreprises qui, de ce fait, baissèrent d'une manière importante, la valeur ajoutée des produits provenant de ce secteur, en évitant d'investir leurs capitaux dans l'équipement de transformation. L'Etat fut contraint d'intervenir vigoureusement en 1969 d'abord par la mesure d'interdiction d'exploitation des grumes et par la suite, par l'instauration du système de quota d'exportation des grumes, en fonction de la transformation des produits et de la distance par rapport au port d'exportation. En 1973, l'industrie forestière nationale a fortement été dégradée par la mesure de 'Zairianisation' décrétée par l'Etat qui voulait favoriser la reprise du secteur agro-industriel par les ressortissants congolais.

1.3.4 STATISTIQUES SUR LA PRODUCTION ET L'EXPORTATION DE BOIS

1.3.4.1. Production de grumes

PRODUCTION DE BOIS DE 1996 A 1998

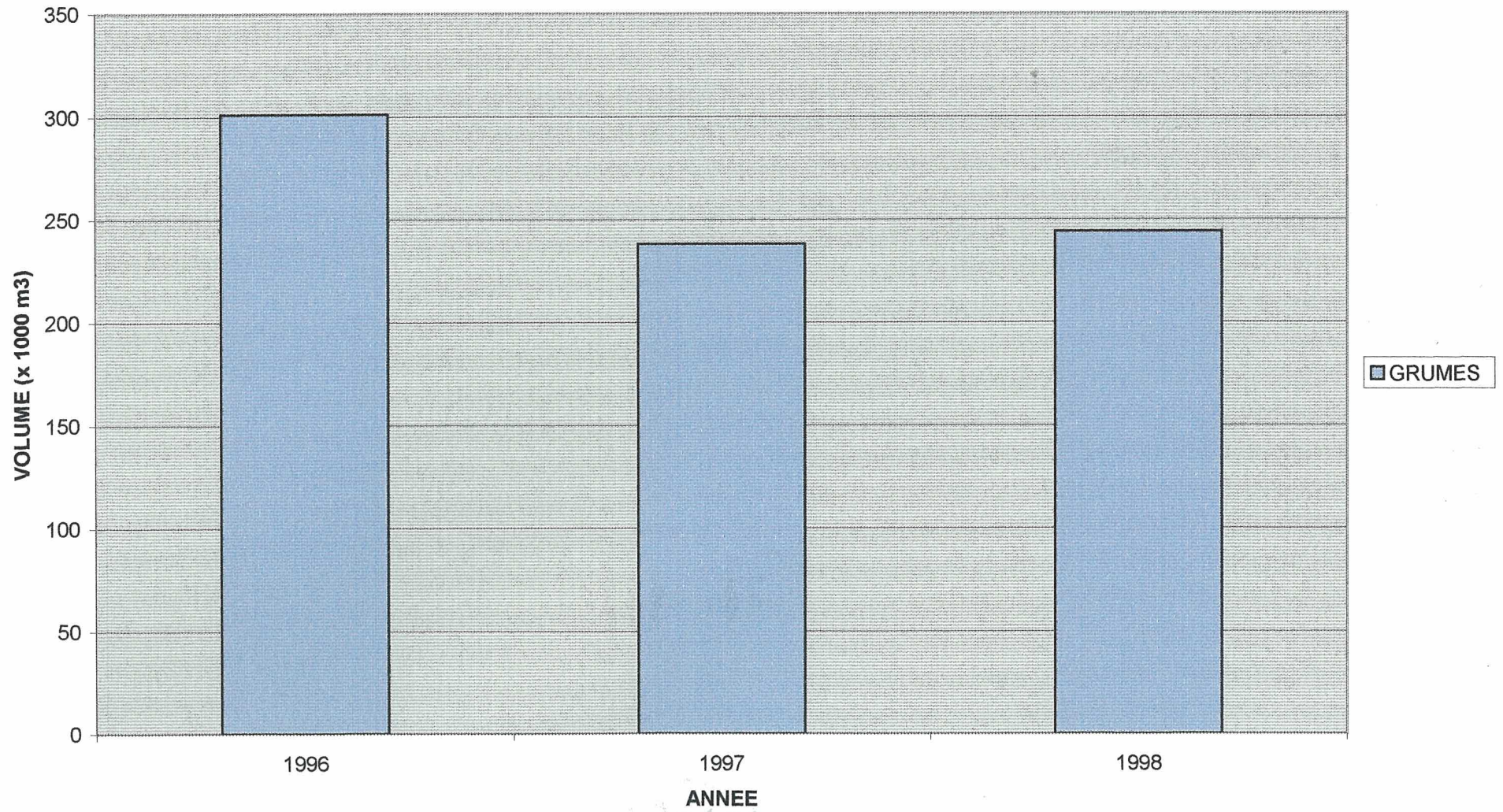


Tableau n° : Production des grumes de 1996 à 1998 en milliers de m3

PRODUITS	1996	1997	1998	TOTAL
GRUMES	301,01	238,05	244,02	783,03

La production des grumes est passée de 301,01 milles mètres cubes en 1996 à 244,02 milles mètres cubes en 1998, soit un taux de décroissance moyenne annuelle de 11,7%.

Pour l'année 1996, la production totale déclarée se chiffrait à 301, 01 milles mètres cubes de grumes pour 27 sociétés. Dix sociétés ont exploité au moins 7.000 m³ et la somme de leur production respective représente 280,8 milles mètres cubes, soit 93% de la production totale. Sur ce total, la SIFORCO qui est la principale société, intervient à elle seule pour 142,9 mille mètres cubes.

A part les dix grandes et moyennes entreprises, on dénombre 18 exploitants ayant une production annuelle oscillant entre 1.000 à 7.000 m³. Le reste est composé de petits exploitants auxquels s'ajoute un certain nombre des scieurs de long.

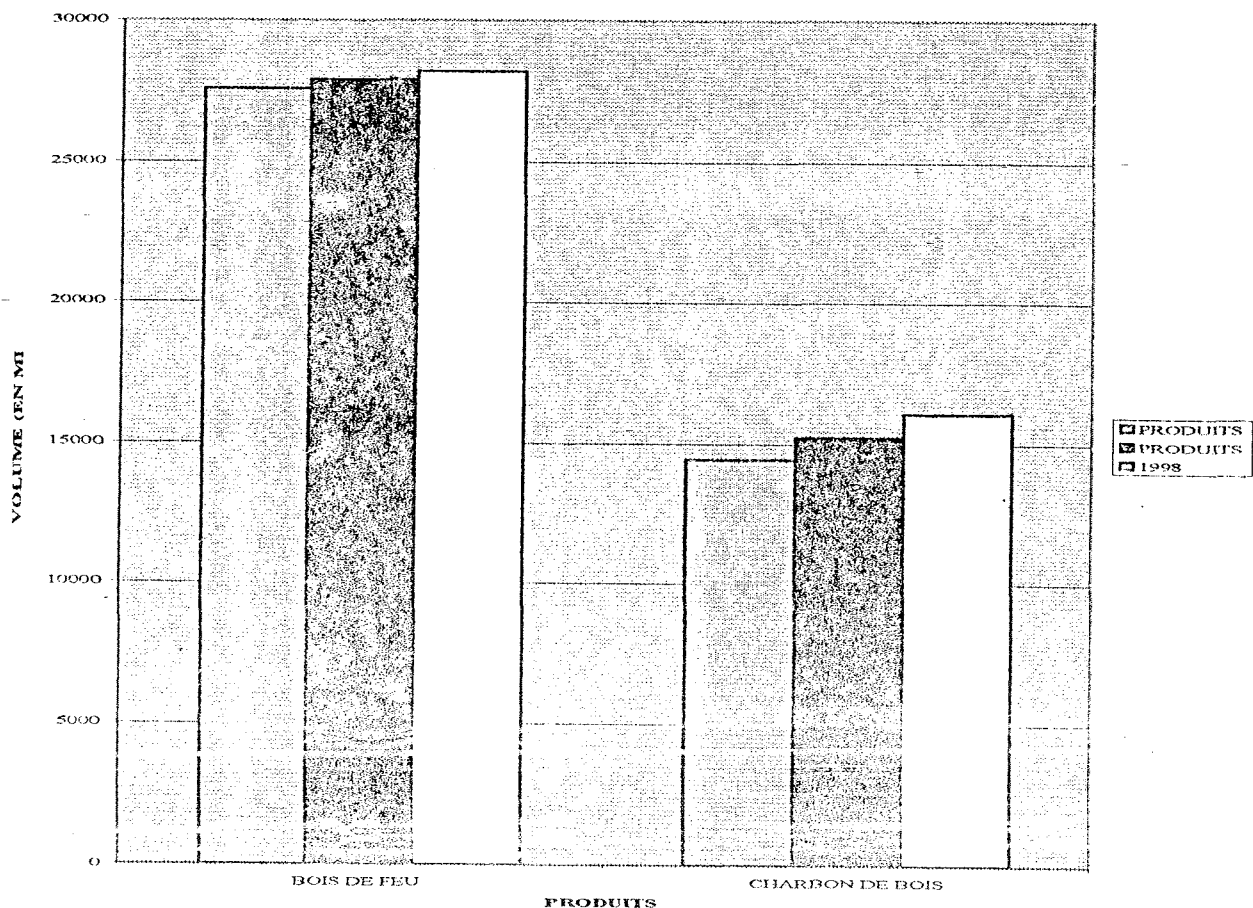
1.3.4.2. Production de bois de feu et charbon de bois

Tableau n° : Estimation de consommation de bois de feu et charbon de bois en milliers de m3 équivalent bois rond

PRODUITS	1996	1997	1998	TOTAL
BOIS DE FEU	27574	27893	28199	83666
CHARBON DE BOIS	14434	15222	16055	45711
CONSUMMATION TOTALE	42008	43115	44254	129377

Source : - L'Energie bois au Congo, (Bilan et perspectives, juin 1989)

PRODUCTION DE BOIS DE FEU ET CHARBON DE BOIS



L'énergie bois a connu une augmentation annuelle moyenne de 2,6% de 1995 à 1998. A la même période, la consommation de charbon de bois a augmenté en moyenne de 5,5%. Quant au bois de feu, la croissance annuelle est de l'ordre de 1,2%.

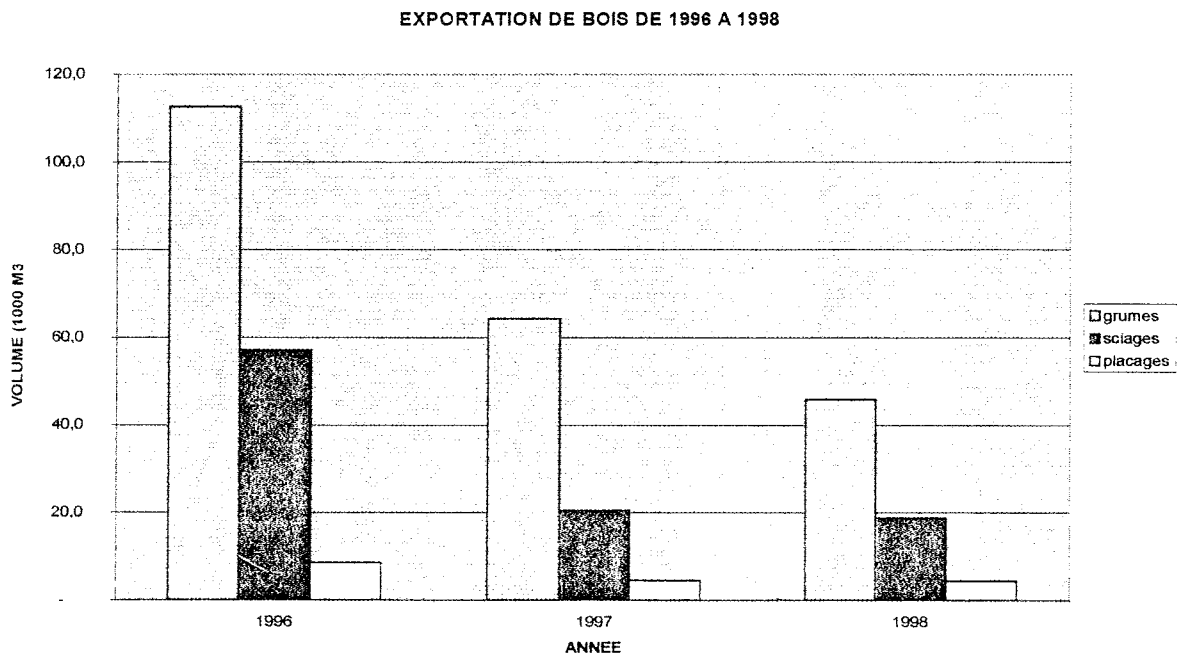
De façon générale, on remarque une forte croissance de la consommation de charbon de bois en totalité par les ménages urbains.

I.3.4.3. EXPORTATION DE BOIS

Tableau n° : exportations des grumes, sciages et placages de 1996 à 1998 en milliers de m3

Produits	1996	1997	1998
grumes	112,7	64,4	46,0
sciages	57,1	20,5	18,8
placages	8,6	4,5	4,5

Source : DGFC



Pour la période allant de 1996 à 1998, les exportations de bois ont connu des variations négatives comme l'indique ci-haut le graphique :

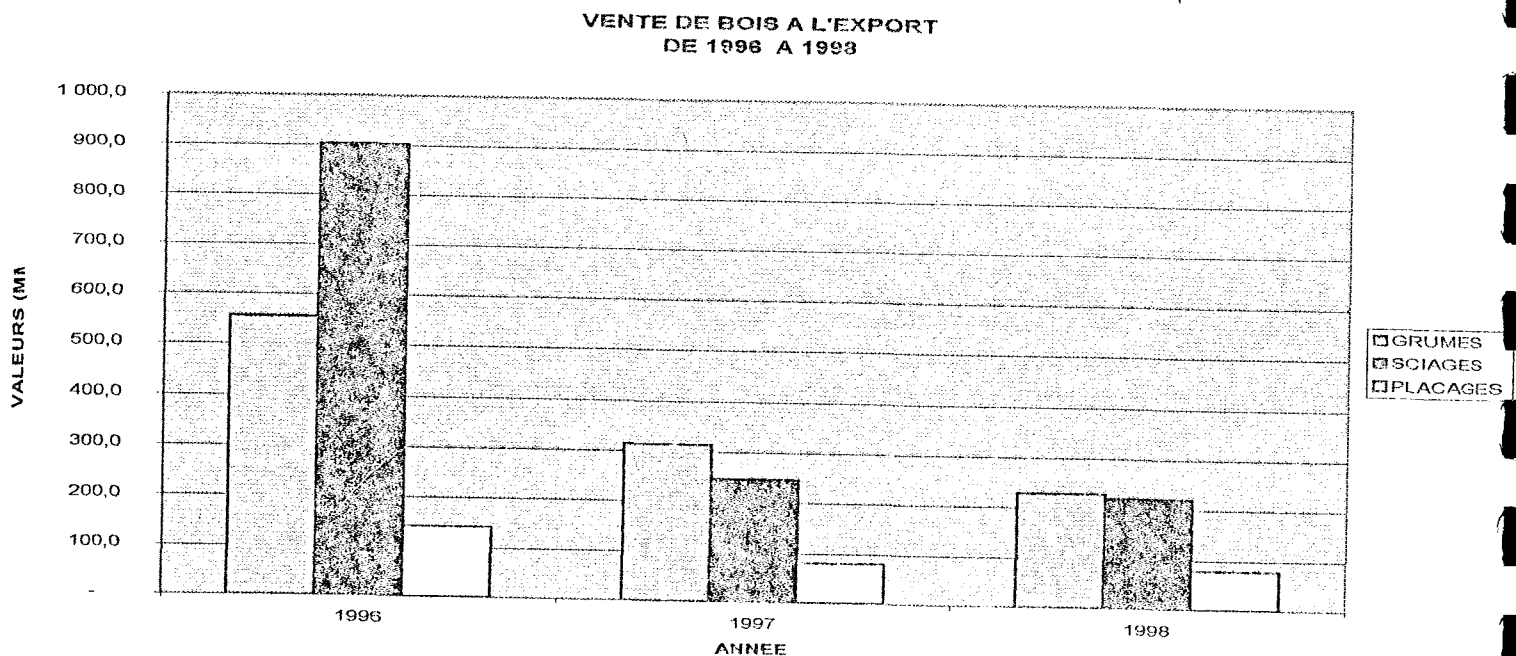
- 54% taux moyen annuel pour les grumes
- 35,5% taux moyen annuel pour les sciages
- 23,5% taux moyen annuel pour les placages

I.3.4.4. VALEURS A L'EXPORTATION DE BOIS DE 1996 A 1998 en millions de FB

Tableau n° : Vente de bois à l'extérieur du pays

PRODUITS	1996	1997	1998	TOTAL
GRUMES	554,8	313,7	228,7	1 097,2
SCIAGES	902,60	246,3	220,3	1 369,2
PLACAGES	142	80,2	78,9	301,3
TOTAL	1 599,6	640,2	527,9	2 767,7

Source : Direction de la Gestion Forestière et de la Chasse



Les recettes moyennes réalisées pour la même période ont été estimées à 922,3 millions de Francs belges par an. Sur ce total, l'apport des produits transformés (sciages, placages) représentent 60% contre 40% de grumes. On remarque également une forte baisse des recettes due à la baisse des exportations.

II. SYSTEME DES STATISTIQUES FORESTIERES EN RDC

II.1. STRUCTURE DE LA DIRECTION DE LA GESTION FORESTIERE ET DE LA CHASSE (DGFC)

La DGFC s'occupe de l'administration forestière c'est à dire de l'allocation et du contrôle forestier. Cette Direction comprend 4 divisions à savoir :

- Division Forêt
- Division Industrie Forestière
- Division Chasse
- Division des Statistiques Forestières

C'est la Division des Statistiques Forestières qui, dans ses attributions, a la responsabilité de la collecte, le traitement et la diffusion des données. Cette Division est composée de trois bureaux qui sont :

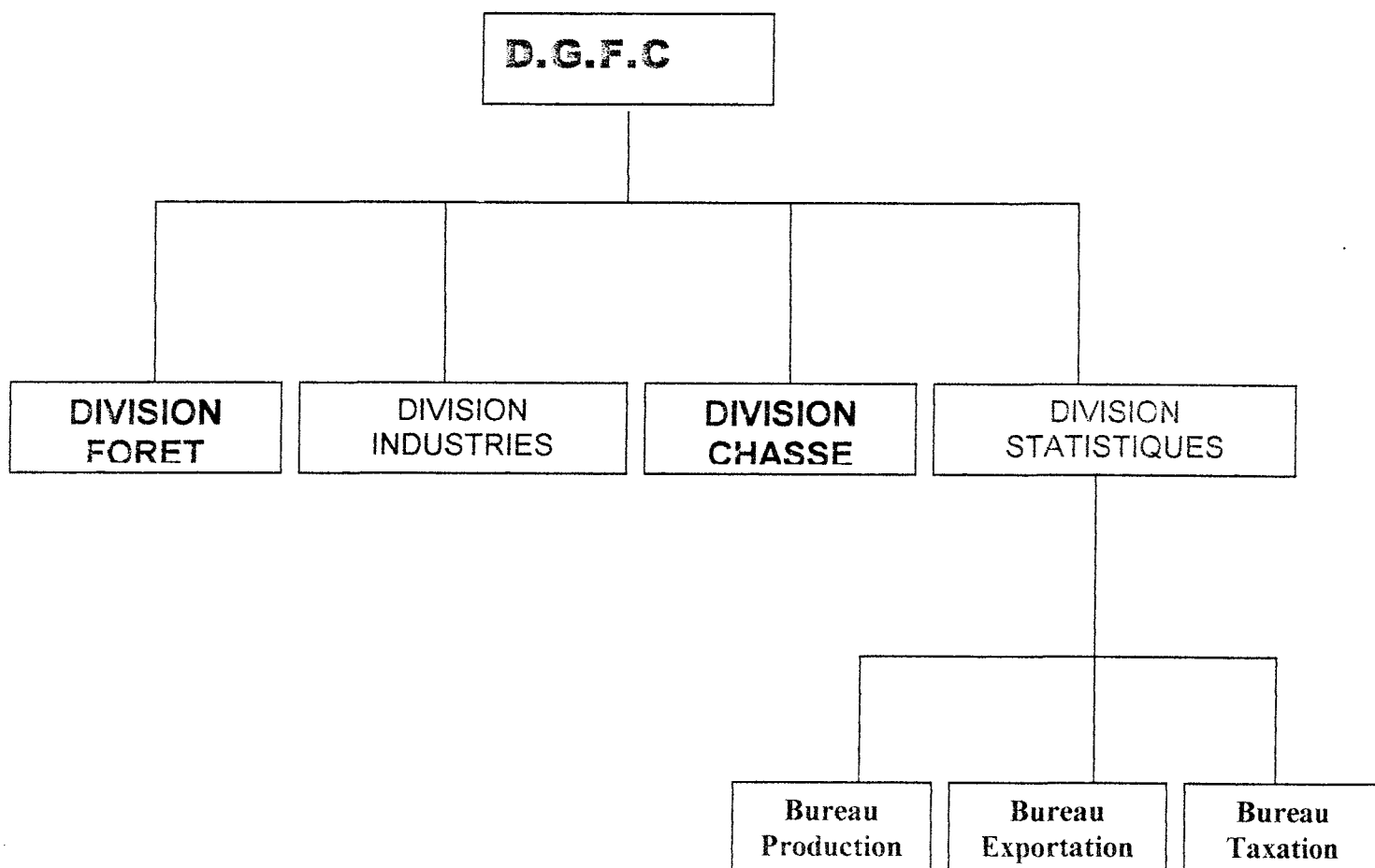
- 1° Bureau Production de bois
- 2° Bureau Exportation de bois
- 3° Bureau Taxation

* Le bureau production de bois s'occupe de la collecte de toutes les données ayant trait à la production forestière et menus produits forestiers.

* Le bureau export est chargé de la collecte de toutes les données relatives à l'exportation des produits forestiers et menus produits forestiers.

- Le bureau taxation établit les documents relatifs aux différentes taxes forestières sur la superficie, l'exportation des menus produits forestiers, sur le certificat phytosanitaire, ainsi que sur les permis CITES.

Schéma n° : structure de la DGFC



II. 2 COLLECTE DE DONNEES STATISTIQUES

II.2.1 : PRODUCTION DES GRUMES

Les statistiques forestières de production de grumes sont fournies par les exploitants et les coordinations provinciales de l'Environnement, Conservation de la nature, Pêche et Forêts.

Pour chacun de permis de coupe octroyé par le Ministère, la DGFC remet à l'exploitant un carnet d'abattage et 4 jeux de formulaires de déclaration trimestrielle de bois abattu. Un jeu comprend 4 feuilles de couleur différente et doit être complété à la fin de chaque trimestre calendrier donc 4 fois l'an et transmis 15 jours après la fin de chaque trimestre aux services suivants : supervision du territoire, coordinations provinciales de l'Environnement et la DGFC (Kinshasa).

Les documents contiennent les données sur l'essence, la classe, le volume ainsi que la superficie exploitée.

II.2.2 : TRANSFORMATION

Les données ne sont pas disponibles parce que les exploitants ne déclarent pas leur production étant donné que la loi est muette à ce sujet. En 1989, un formulaire sur la collecte de données sur la production, la transformation et l'exportation a été élaboré et vulgarisé auprès des exploitants forestiers et des industriels de bois. Malheureusement, suite aux problèmes politiques qu'a connu notre pays depuis 1991, l'Administration forestière ne s'est plus investie dans l'application de ce document.

II.2.3 EXPORTATION

Les données sur l'exportation de bois (grumes, sciages, placages) sont fournies à la Direction de la gestion Forestière et de Chasse par les exploitants forestiers et les industriels de bois dans un document appelé « contrat de vente » préparé par ces derniers et validé par la DGFC. Une fois que le contrat de vente est validé, l'exportateur prépare un lot de bois aux termes du contrat de vente.

Lorsque le lot est préparé, l'exploitant fait appel à l'Office Congolais de Contrôle (OCC) pour procéder à la classification des produits selon les normes de l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT) et établir la liste de colisage ainsi que le certificat de vérification à l'exportation.

Après l'OCC, l'exploitant amène le certificat à la Banque agréée pour la validation du formulaire de déclaration d'engagement de change « Modèle E »

Après la validation, l'exploitant réserve copie aux services suivants : Banque Centrale, DGFC(Division Statistiques), Fonds de Reconstitution du Capital Forestier(FRCF), OCC, Douanes. C'est à ce niveau que la DGFC entre en possession des données sur l'exportation de bois.

II.2.4 IMPORTATION

Les importations concernent principalement les pâtes à papier et les papiers mais les informations ne sont disponibles.

II. 3. TRAITEMENT ET DIFFUSION DES DONNEES

Une fois que les données sont collectées, elles sont vérifiées par le bureau pour corriger les erreurs. Pour ce faire, les agents sont envoyés sur les lieux d'exploitation et dans des services publics de l'état (OCC, OFIDA, Banque Centrale) pour vérifier si les volumes déclarés par les exploitants correspondent à la réalité.

Pour le traitement, la Division possède un ordinateur et les données sont saisies sur le logiciel Excel. Après les traitements, les données sont publiées sous forme des annuaires, des rapports trimestriels par : OIBT, FAO, INS, OAB, Ministère de l'environnement.

II.4 LES POINTS FORTS ET FAIBLES

A. LES POINTS FORTS

1. L'existence d'une division des statistiques forestières au sein de la Direction de la Gestion Forestière et de la chasse (DGFC)
2. L'existence d'un ordinateur avec logiciels word et Excel
3. Existence d'un point focal OIBT au pays

B. LES POINTS FAIBLES

1. Insuffisance des moyens matériels et financiers
2. Personnel insuffisant et non qualifié
3. La loi est muette sur la déclaration des données sur la transformation des bois (Sciage, placage et contre plaqués.)
3. Manque de collaboration entre la DGFC et les exploitants forestiers

4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

4.1 Conclusion

- La République Démocratique du Congo est le pays le plus riche en forêt tropicale dense humide.
- La production annuelle pour la période sous examen oscille entre 200.000 à 300.000 m3.
- De façon générale, il y a une forte baisse de production et des exportations
 - Les données pour la production et les exportations sont fournies à la DGFC par les exploitants forestiers et même les industriels de bois dans des documents appelés déclarations trimestrielles et modèles E. Elles sont publiées après traitement sous forme des annuaires et rapports trimestriels
 - La Division des statistiques forestières est confrontée aux problèmes de fonctionnement tels que l'insuffisance des moyens matériels, l'insuffisance du personnel etc..

4.2 Recommandations

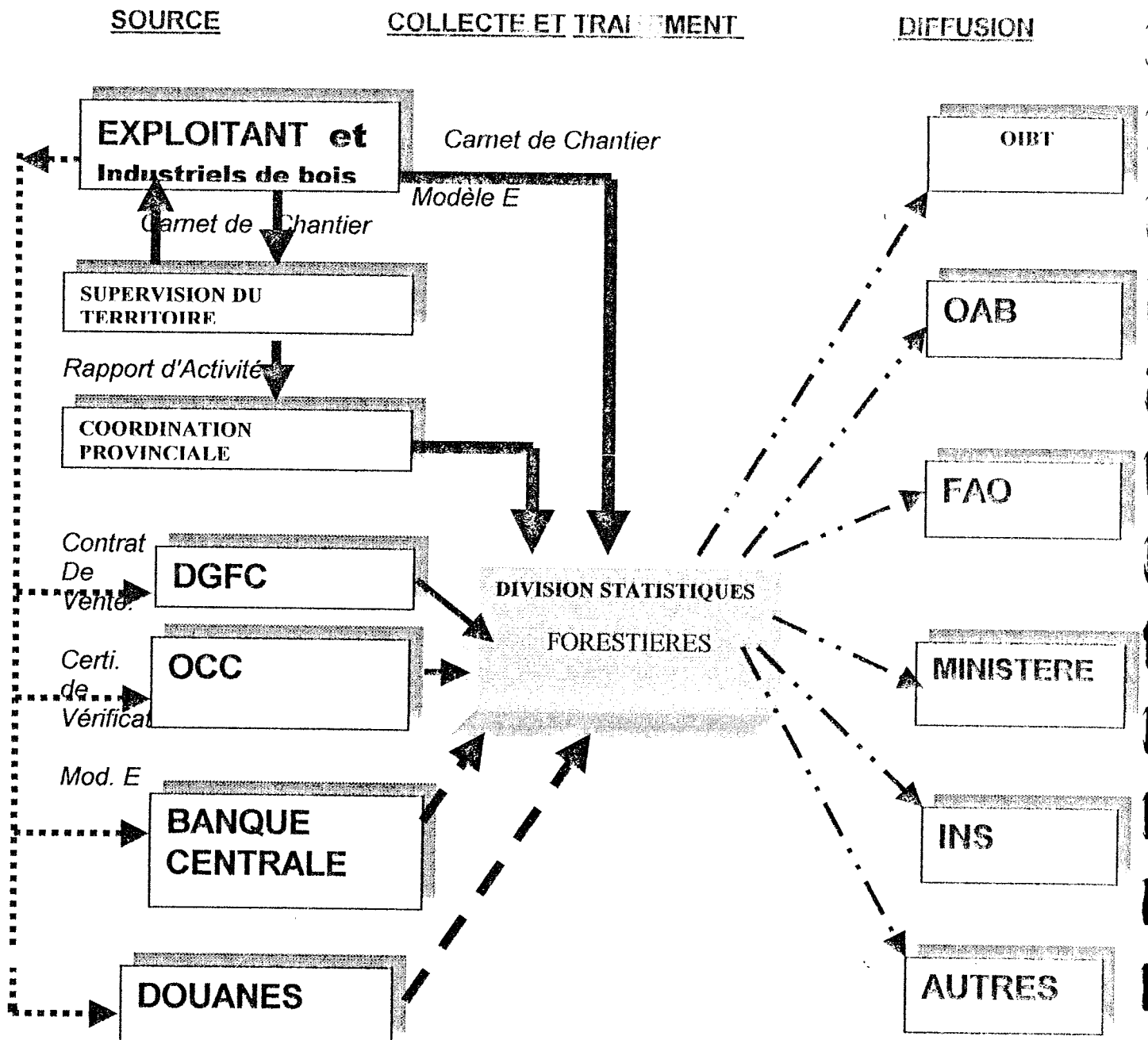
4.2.1 Au niveau de l'OIBT

- ❖ La RDC sollicite l'appui de l'OIBT pour la création d'un service national des statistiques forestières
- ❖ A l'instar du Gabon, dans son projet PD 39/92 M intitulé « Récolte et traitement informatique des statistiques forestières » examiner les possibilités de réaliser un tel comme réplique en tenant compte des réalités particulières du pays
- ❖ Faciliter l'obtention des moyens auprès de bailleurs de fonds pour exécuter les projets de la RDC qui sont en rapport avec les statistiques forestières.

4.2.2 Au niveau du Gouvernement

- ◆ Mettre en place des mesures d'incitation pour les investisseurs et créer les conditions favorables à une coopération internationale fructueuse
- ◆ Envisager une politique de promotion à court terme des essences peu connues
- ◆ Créer un service national des statistiques forestières doté d'un équipement informatique adéquat et d'un personnel formé et motivé.

Schéma n° : SYSTEME DE COLLECTE TRAITEMENT ET DIFFUSION DES DONNEES



DGFC : Direction de la Gestion Forestière et de la Chasse

OCC : Office Congolais de Contrôle
 INS : Institut National des Statistiques

SEMINAIRE INTERNATIONAL DE L'OIBT
du 29 NOV. AU 17 DEC. 1999 à LOME(TOGO)

THEME :

**«FORMATION SUR LES STATISTIQUES FORESTIERES ET
LE COMMERCE DES BOIS TROPICAUX »**

*SITUATION DES STATISTIQUES FORESTIERES
EN
COTE D'IVOIRE*

Présenté par

BAH Bilé Valentin
Ingénieur des Eaux et Forêts

KOUADIO K. Faustin
Ingénieur des E. et F.

TCHEGBE K. Ernest
Ingénieur des T. F.

DECEMBRE 1999

INTRODUCTION

1-Situation générale des forêts en Côte d'Ivoire

La situation forestière en Côte d'Ivoire est illustrée par le tableau N°1 :

Tableaux N°1 :Données générales

DESIGNATION	SURFACE (en millions d'ha)
Territoire national	32.2
Forêts productives en 1956	11.8
Forêts productives en 1999	3
Parcs nationaux et Réserves	2
Forêts classées	3.6
Plantations forestières	0.1

La loi forestière fixe depuis 1978 deux domaines forestiers :

- le Domaine forestier rural de l'Etat ;
- le Domaine forestier permanent de l'Etat.

Le patrimoine forestier, selon le statut juridique, est la propriété de l'Etat et géré par le Ministère de l'Environnement et des Forêts(Domaine rural, Parcs nationaux et Réserves naturelles) et la Société pour le Développement des forêts ou SODEFOR (Forêts classées).

Les ressources forestières en Côte d'Ivoire sont très menacées et l'on assiste à une réduction tant qualitative que quantitative du patrimoine forestier sous l'effet conjugué des coupes abusives et de l'agriculture itinérante sur brûlis.

Cependant la réorganisation du secteur, avec l'appui de la communauté internationale, dans le cadre du Plan directeur forestier 1988-2015 et le Programme sectoriel forestier exécuté par la SODEFOR, ouvre des perspectives favorables à la réhabilitation et l'utilisation durable des ressources forestières du pays.

2-Organisation de l'exploitation de la ressource

Il existe une soixantaine d'espèces principales régulièrement exploitées sur un total de soixante quinze(75) espèces principales répertoriées.

Avant la réforme forestière de 1994,le système d'exploitation était basée sur des Permis Temporaires d'Exploiter(PTE)de 2500HA attribués à des exploitants individuels ou des sociétés industrielles pour 5 ans avec des autorisations annuelles d'exploiter.

A partir de 1994, la réforme crée des Périmètres d'Exploitation Forestière (PEF) d'au moins 25000HA attribués à des Groupements ou Coopératives d'exploitants forestiers, des Sociétés civiles en partenariat et des Industriels agréés exploitants pour une durée de concession de 10 à 15 ans renouvelables.

En 1998,225 périmètres ont été octroyés à 137 attributaires sur une superficie de 11.110.669 ha

3-Production et transformation

L'essentiel de la production est issu des forêts du Domaine rural.

Dans les forêts classées, compte tenu d'une part des contraintes d'aménagement et de gestion durable, et d'autre part de l'état dégradé des peuplements, le volume annuel extrait ne dépasse guère 100.000M3.

Les unités de transformation de 1994 à 1998 se présentent comme suit (cf. tableau N°2 et graphe °1).

La production forestière des cinq dernières années figure dans le tableau N°3 et graphe N°2 .

La production moyenne annuelle se situe autour de 2000000 m3

dont la majorité est transformée localement à travers un tissu industriel réparti dans le sud (en dessous du 8° parallèle .

4- Commerce

Les exportations de bois débités de la Côte d'Ivoire concernent essentiellement deux produits principaux (sciages et déroulages) Qui représentent 80% des volumes exportés (cf. tableau N°4 et graphe N°3) .

La Côte d'Ivoire est essentiellement un pays exportateur de produits ligneux : 66% des productions de sciages et 55% de déroulages ont été exportés entre 1994 et 1998.

L'une des décisions les plus significatives de la réforme de l'exploitation forestière est la suppression de l'exportation des grumes .En 1998, les exportations de grumes n'ont concerné que le Teck (cf. tableau N° 5 et graphe N°4)

Les principaux pays importateurs de bois d'œuvre d'origine ivoirienne de 1994 à 1998 sont par ordre d'importance :

- Italie (27%)
- Espagne (18%)
- France (11%)

Les importations de bois en Côte d'Ivoire sont limitées à certains produits comme les poteaux imprégnés en provenance d'Europe et d'Afrique du sud.

I-ORGANISATION DU RECUEIL ET DU TRAITEMENT DES STATISTIQUES FORESTIERES (cf. diagramme systémique).

1.1-Recueil des données

Les sources essentielles de collecte des données sont les suivantes :

*Les exploitants forestiers à travers les carnets de chantier et les bordereaux de circulation.

.Les carnets de chantier

Ils constituent des formulaires de recueil d'informations sur :

- Le marteau de l'exploitant
- Le code
- Le numéro du périmètre d'exploitation
- La date d'abattage
- Le nom du chef de chantier
- Le visa du chef de cantonnement
- Le numéro d'ordre de l'arbre abattu
- Les espèces exploitées
- Les caractéristiques dendrométriques du fût (longueur, diamètre moyen et le volume fût estimé à l'aide d'un barème de cubage)
- Les caractéristiques dendrométriques des différentes billes(A,B,C,...)

Chaque page du carnet est constituée de cinq (5) feuillets de couleur différente. Chaque couleur détermine la destination :

.Un feuillet au cantonnement

- .Un comme souche
- .Un à la DPIFR
- .Deux à l'exploitant

.Les bordereaux de circulation

Ils comprennent les renseignements suivants :

- Le nom de la société
 - Le code de l'exploitant
 - Le marteau de l'exploitant
 - Le numéro du périmètre d'exploitation
 - La date du chargement
 - Le nom du transporteur
 - Le nom du chauffeur
 - Le numéro du camion
 - Les essences transportées
 - Les caractéristiques des billes
 - Le volume total des billes
 - Le volume moyen des billes
- Chaque page est également constituée de cinq feuillets répartis comme ci-dessus.

*Les industriels qui produisent des rapports mensuels d'activités(volumes entrés, volumes sortis).

Les rapports mensuels d'activités précisent par essence les volumes entrés et les volumes sortis ; il n'existe pas de modèle standard imposable à l'industriel.

Ces rapports sont confectionnés à partir des informations contenues dans les carnets d'entrées (les mêmes informations que celles du carnet de chantier) et de sortie d'usine indiquant les produits transformés et leur destination.

Les produits destinés à l'exportation sont accompagnés d'un bordereau de spécification rempli par les industriels avec les informations suivantes :

- L'usine de provenance
- La nature des produits
- L'importateur
- Le pays de destination
- Les caractéristiques des produits
- Les quantités exprimées en m2 et/ou m3.

*La SODEFOR(rapports mensuels).

Elle utilise les mêmes documents que l'administration forestière.

Ces documents sont visés par les services de terrain et transmis mensuellement à la Direction Commerciale pour traitement, facturation et transmission à la DPIFR.

1.2-Contrôles et vérification des données.

.Au niveau des chantiers

Ils sont inopinés et consistent à faire un cubage contradictoire par échantillonnage sur le parc à bois des grumes cubées par l'exploitant.

Les essences, le marquage des souches et des billes, sont vérifiés.

.Au niveau des axes routiers

Ils consistent à la vérification systématique de la conformité du chargement avec les bordereaux de circulation au niveau des différents barrages officiels(une quinzaine).

.Au niveau des usines

La bonne tenue des carnets d'entrée et de sortie est contrôlée lors des visites inopinées au sein des usines.

Le contrôle est basé sur l'enregistrement des grumes-entrées usine et des grumes transformées.

.Au port

Le contrôle par l'ICEPL porte sur les informations contenues dans le bordereau de spécifications des produits à l'exportation.

Les colis sont contrôlés systématiquement par nature de produits avec quelquefois des prises de mesure de vérification. Les données contenues dans les bordereaux de spécifications sont ensuite récapitulées par espèces et produits puis transmises à la Douane pour l'estimation des taxes.

Ces contrôles périodiques sont effectués par les Cantonnements des Eaux et Forêts et la Police forestière ; Cependant, ils demeurent insuffisants.

1.3-Traitement des données.

Toutes les données collectées sont transmises à la Direction de la Production, des Industries Forestières et du Reboisement(DPIFR) pour saisie, traitement et validation.

Avant la saisie, les différents documents de collecte font l'objet de vérification et de recoupement à la cellule de l'économie forestière de la DPIFR pour s'assurer de la cohérence des données. Les vérifications peuvent durer une à deux semaines selon les moyens de communication.

La saisie et le traitement sur micro-ordinateurs(environnement WINDOWS et logiciel EXCEL) sont ensuite effectués au niveau de la même cellule dotée d'un effectif d'une dizaine d'agents forestiers avant la validation par la Direction de la DPIFR.

1.4-Diffusion

La diffusion des données se fait auprès :

- *De l'Institut National de la Statistique
- *Du Ministère du Commerce .
- *Du Ministère de l'Economie et des Finances
- *Des Institutions internationales(OAB,OIBT,FAO...)

Ces données sont diffusées sous forme de rapports trimestriels et annuels de façon systématique aux structures concernées du pays et sur leur demande, aux institutions internationales.

Au niveau des institutions nationales les publications ne sont pas systématiques.

II-FORCES ET FAIBLESSES

2.1-FORCES

Elles se résument aux points suivants :

- *Existence de documents normatifs(carnets de chantier, bordereaux de circulation des grumes...)
- *Décentralisation de la gestion forestière (surveillance et gestion rapprochées des forêts.
- *Existence d'un système de contrôle à tous les niveaux du circuit.
- *Présence d'une inspection de contrôle des produits forestiers dans les deux ports du pays.
- *Existence d'un cahier des charges à l'exploitation.

*Début d'informatisation du système de collecte des données statistiques

2.2-FAIBLESSES

Parallèlement à ces forces ,il existe les faiblesses suivantes :

*Insuffisance des moyens de contrôle et de vérification des données forestières(manque de contrôle permanent des chantiers d'exploitation, véhicules vétustes ou inexistants).

*Des dysfonctionnements dans le système de contrôle

*Insuffisance des équipements informatiques au niveau des services de terrain.

*Personnel insuffisamment formé à l'utilisation de l'outil informatique.

*Non-maîtrise du secteur informel(charbon de bois, bois de feu, petits sciages artisanaux, cure-dents)

III-PISTES D'AMELIORATION

Elles pourraient se résumer :

*A l'élaboration d'un projet national d'étude de la sous-filière bois-énergie et autres produits ligneux(évaluer les disponibilités, les prélèvements et la consommation).

*A l'amélioration de l'informatisation du circuit de collecte et de traitement des statistiques forestières (échelons de terrain et de gestion, exploitants forestiers et industriels du bois).

*Au renforcement de la formation des agents forestiers à l'utilisation de l'outil informatique (former des spécialistes par échelon de service)

*Au renforcement du contrôle du circuit de collecte des statistiques forestières

*Motivation des agents de contrôle par l'instauration d'une prime de surveillance des coupes.

ANNEXES**LISTE DES TABLEAUX**

*Tableau N°1 :Données générales

*Tableau N°2 : Evolution des unités de transformation

*Tableau N°3 : Production et transformation

*Tableau N°4 : Evolution des exportations

*Tableaux N°5 : Grumes et destination

LISTE DES GRAPHES

*Graphe N°1 :Evolution des unités de transformation

*Graphe N°2 :Evolution des produits transformés

*Graphe N°3 :Evolution des exportations de bois transformés

*Graphe N°4 : Grumes et destination

MINISTERE DES EAUX ET FORETS,
DE LA PECHE , CHARGE DU REBOISEMENT

REPUBLIQUE GABONAISE
Union-Travail-Justice

DIRECTION GENERALE DES EAUX ET FORETS

**RAPPORT NATIONAL SUR LE SYSTEME DE
COLLECTE DES DONNEES STATISTIQUES DU
SECTEUR FORET-BOIS AU GABON**

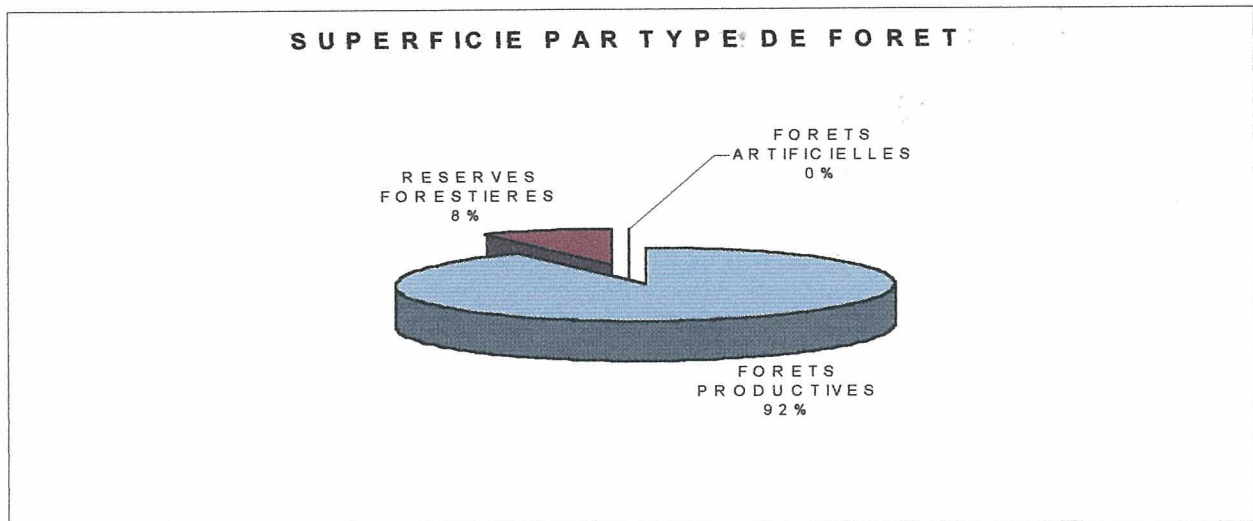
*Présenté au
Séminaire International de Formation aux Statistiques sur les Forêts
Tropicales et le Commerce des Bois à Lomé au TOGO
du 29 novembre au 17 décembre 1999*

Par :

*Madame , Mireille Jeanne Claire EYANG OSSIMA
Messieurs, Auguste NDOUNA ANGO
René Hubert MBOUKOU.*

INTRODUCTION

Au Gabon , près de 85% de la superficie totale est couverte de forêt, soit une superficie d'environ 22 millions d'hectares et près de 40% des forêts sont encore à l'état primaire. Le taux de déforestation, dû notamment aux activités agricoles, est inférieur à 1%.



La forêt gabonaise regorge de nombreuses essences au potentiel considérable.

POTENTIEL FORESTIER (EN M3)

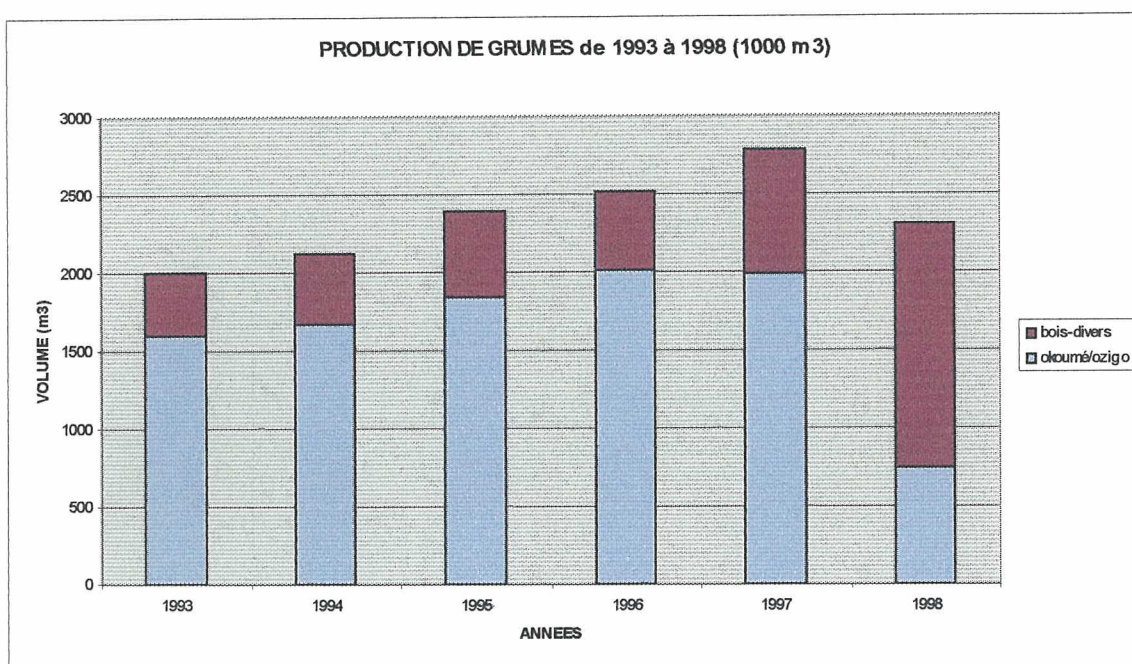
POTENTIEL GLOBAL SUR PIED (10 cm et +)	2 600 000 000
POTENTIEL EN BOIS COMMERCIALISABLE	1 500 000 000
POTENTIEL TOTAL COMMERCIAL	400 000 000
POTENTIEL COMMERCIAL OKOUME	130 000 000
ACCROISSEMENT ANNUEL	3 à 5 000 000
TAUX DE DEBOISEMENT	< 1% par an

La flore et la faune du Gabon sont riches et diversifiées. De nombreuses espèces végétales y sont d'ailleurs endémiques. Plus de 8.000 espèces végétales ont jusqu'à ce jour été répertoriées. La faune est représentée par plus de 150 espèces de mammifères, 600 espèces d'oiseaux et de nombreux reptiles.

ESSENCES FORESTIERES

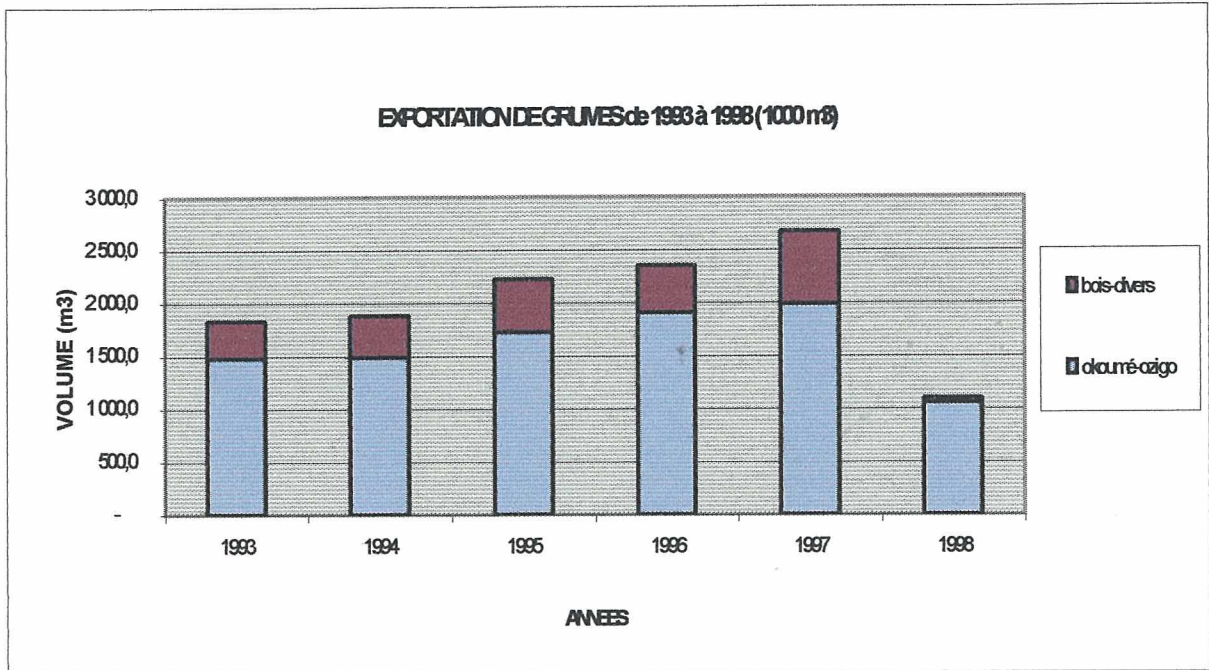
ESSENCES VEGETALES CONNUES ET INCONNUES	8000 espèces
ESSENCES FORESTIERES CONNUES	400 espèces
ESSENCES CONNUES DES UTILISATEURS	60 espèces

Sur le plan économique, la forêt a constitué la principale richesse du pays avant d'être devancée par le pétrole au début des années 1970. Actuellement, le secteur forestier occupe le deuxième rang dans les recettes que l'Etat tire de l'exploitation de ses ressources naturelles (100 à 150 milliards de F.CFA en 1996) et surtout demeure le premier employeur du secteur privé avec près de 28% de la population active.



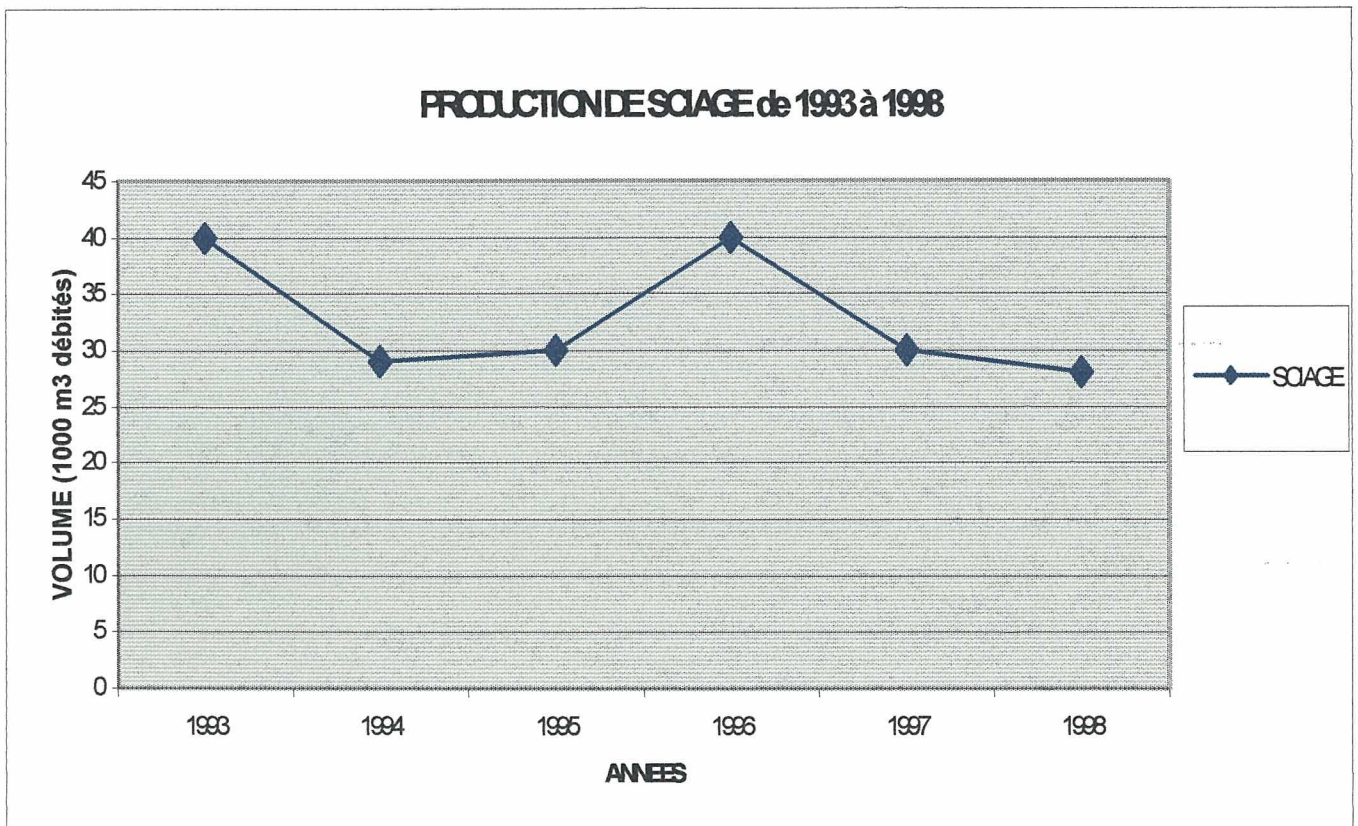
De 1993 à 1997, la production nationale de grumes accusait une nette augmentation due essentiellement à l'approvisionnement des nouveaux marchés asiatiques. Cette production a considérablement baissé en 1998. Elle est passée de 2.700.000 mètres cubes en 1997 à 2.300.000 mètres cubes en 1998. Cette diminution s'explique par la crise mondiale du marché des bois tropicaux vers la fin de l'année 1997. A l'échelle nationale, cette crise concernait en grande partie l'okoumé et l'ozigo qui représentent environ 80% de la production forestière au Gabon.

Plus de 90% de la production nationale est exporté sous forme de grumes. Le tableau suivant montre l'évolution des exportations des bois bruts au Gabon.



L'histogramme de l'évolution des exportations des grumes au Gabon présente un parallélisme avec celui de la production nationale. La mévente des produits ligneux sur le marché international en 1998 étant la principale cause de cette chute.

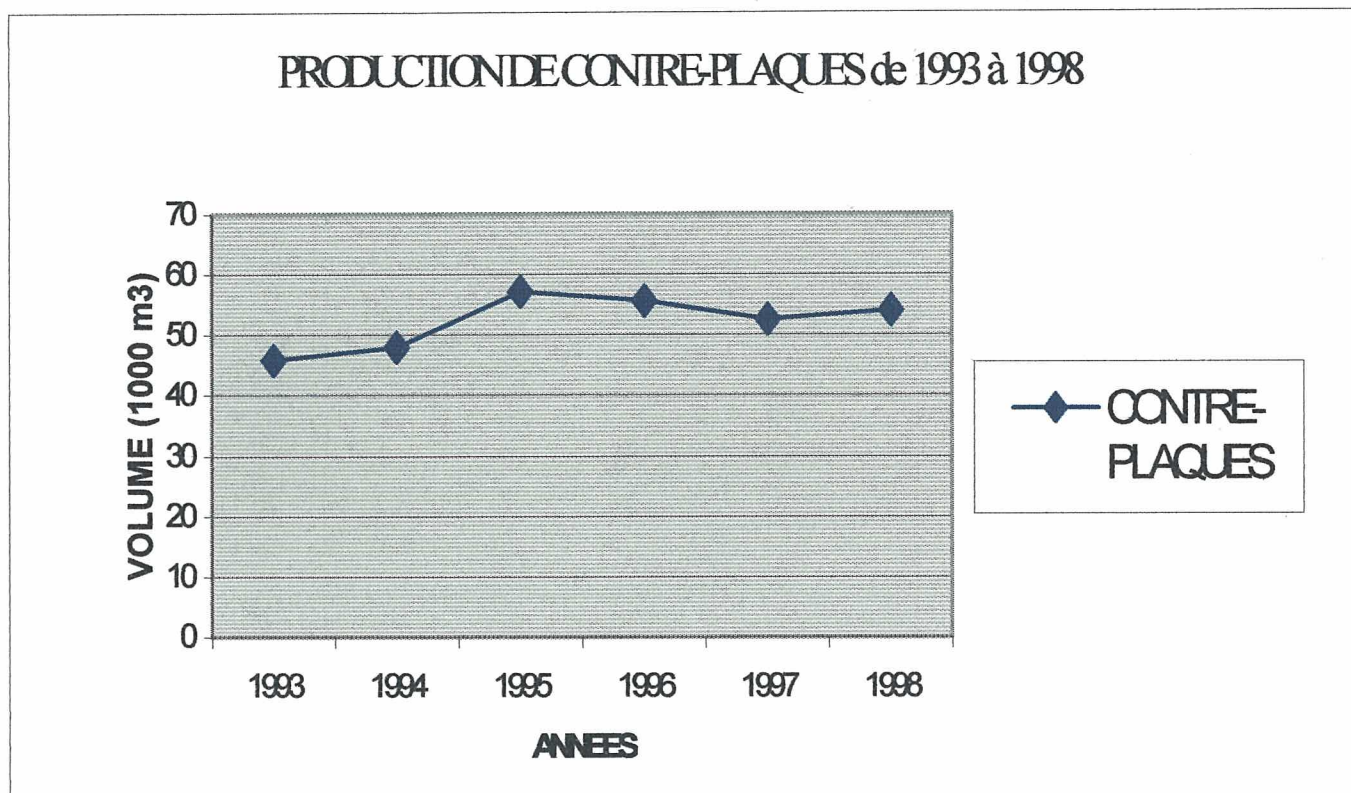
La quantité de bois non exportée au Gabon est majoritairement transformée en contre-plaqué et en sciage.



La transformation de bois a connu une légère augmentation vers les années 1993 et 1995. Elle a rechuté en 1997. La production de sciage représente environ 50.960 m³ bois rond en 1998, soit un pourcentage de 2,2% par rapport à la production nationale de grumes.

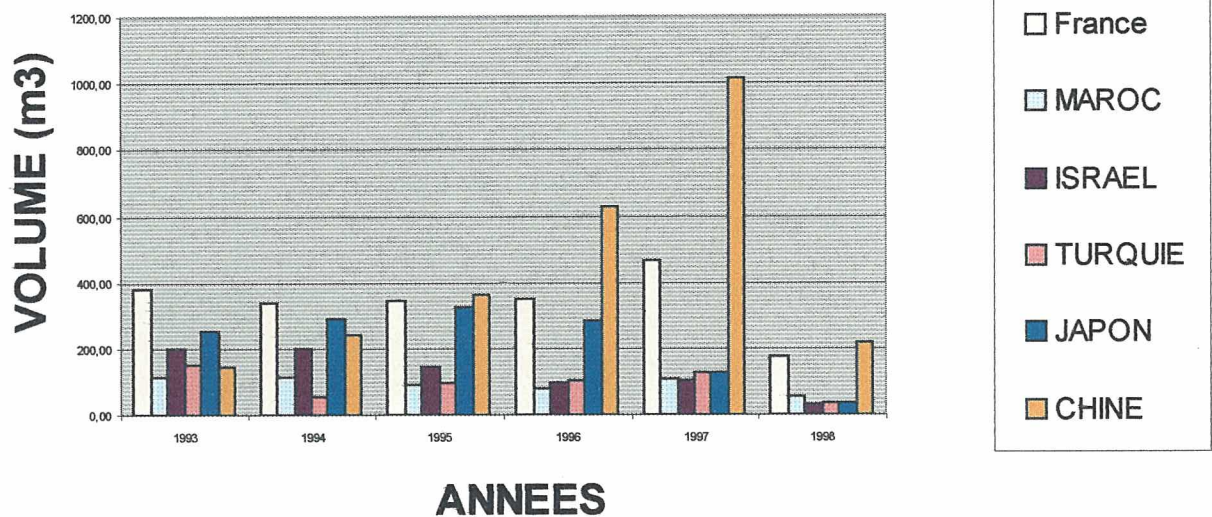
D'autre part, la production de contre-plaqué représente un volume moyen de 119.600 m³ équivalent bois rond, soit un taux de 5,2 % par rapport à la production nationale de grumes.

En somme le taux de transformation de bois au Gabon est estimé à environ 7,4 %.



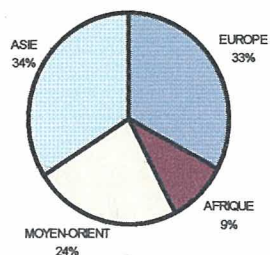
Sur le plan mondial, la demande des produits forestiers gabonais est en majorité faite par six (6) pays parmi lesquels : la France, le Japon, la Chine, le Maroc, l'Israël et la Turquie.

PRINCIPAUX PAYS IMPORTATEURS DE GRUMES de 1993 à 1998 (1000 m3)

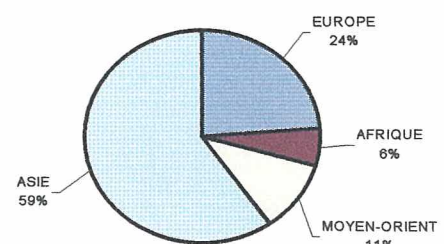


Lorsque nous faisons la comparaison entre les exportations des grumes par continent de 1993 à 1995 et celles de 1996 à 1998, nous constatons que la part prise par le marché asiatique passe pratiquement du simple au double (34% de 1993 à 1995 et 59% de 1996 à 1998).

EXPORTATION DE GRUMES PAR CONTINENT de 1993 à 1995 (1000 m3)



EXPORTATION DE GRUMES PAR CONTINENT de 1996 à 1998 (1000 m3)



Aussi abondante soit elle, la forêt gabonaise n'est pas pour autant inépuisable. Au niveau mondial, la demande de produits forestiers ne cesse de croître et les superficies forestières diminuent continuellement. Dans un contexte de mondialisation de l'économie et de globalisation des marchés, il est fort probable que les forêts du Gabon seront de plus en plus sollicitées et soumises à des pressions croissantes ; ainsi le Gouvernement gabonais, de concert avec tous les intervenants du secteur forestier, devra prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la pérennité de cet important patrimoine.

A cet effet, en mai 1996, le Gouvernement a présenté les grandes lignes d'une nouvelle politique forestière réaffirmant sa volonté de concilier les objectifs de développement économiques et ceux de conservation de l'environnement. Cette nouvelle politique vise à accroître et à optimiser la contribution du secteur forestier au développement économique et social du pays, par la mise en place d'une industrie du bois plus diversifiée et performante, de même que la réduction significative des exportations de grumes au profit des produits issus de la transformation locale des bois. En matière de gestion de la ressource, la stratégie vise à maintenir la vocation forestière à long terme par la consolidation et la mise en œuvre de programmes d'aménagement forestier durable et le renforcement de capacité nationale.

La Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF) est chargée d'impulser au niveau du pays cette dynamique d'aménagement durable des forêts naturelles. A cet effet, la Direction des Inventaires, des Aménagements et de la Régénération des Forêts (DIARF) a la mission de suivre l'exécution du programme national d'aménagement durable des forêts gabonaises.

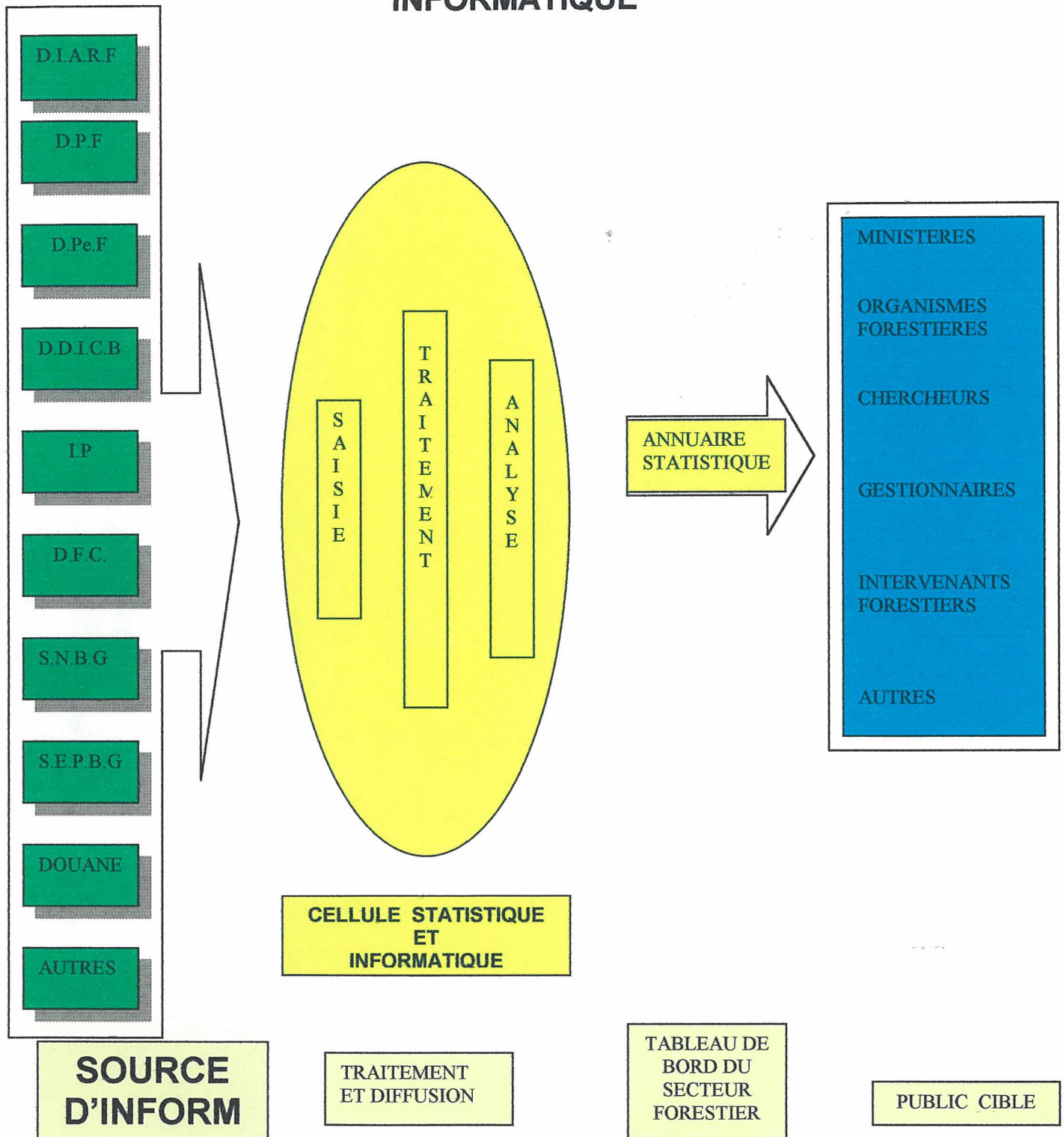
La cellule statistique au sein de cette Direction regroupe toutes les données de base relatives à la ressource forestière et les compile dans un Annuaire des Statistiques Forestières.

Tableau récapitulatif de la Production, des Exportations et de la Transformation des Grumes (1000 m3).

PRODUIT	1993	1994	1995	1996	1997	1998
PRODUCTION - GRUMES						
Okoumé / Ozigo	1600	1666.7	1842	2007	1993	750
Bois - Divers	400	460.1	546	506	782	1550
TOTAL	2000	2126.8	2388	2513	2775	2300
EXPORTATION - GRUMES						
Okoumé / Ozigo	1479	1485.2	1727.5	1907	1990	1050
Bois - Divers	355.6	394.2	495	444	681	50
TOTAL	1834.6	1879.4	2222.5	2351	2671	1100
TRANSFORMATION						
Sciages (EBR)	72	52.2	54	72	54.72	50.4
Contre-Plaqués (EBR)	105.34	110.17	131.56	128.11	120.98	124.2
TOTAL	177.34	162.37	185.56	200.11	175.7	174.6

N.B : Les taux de conversion utilisés sont ceux de l'OIBT, c'est-à-dire 1.82 pour le sciage et 2.30 pour le contre-plaqué.

I - FONCTIONNEMENT DE LA CELLULE STATISTIQUE ET INFORMATIQUE



- D.I.A.R.F. : Direction des Inventaires , des Aménagements et de la Régénération des Forêts .
 D.P.F. : Direction de la Production Forestière .
 D.Pe.F. : Direction du Personnel et de la Formation.
 D.D.I.C.B. : Direction du Développement des Industries et du Commerce du Bois.
 IP : Inspections Provinciales
 D.F.C. : Direction de la Faune et Chasse .
 S.N.B.G. : Société Nationale des Bois du Gabon .
 S.E.P.B.G. : Société d'Exploitation des Parcs à Bois du Gabon .

A - SYSTEME DE COLLECTE DES DONNEES DE BASE SUR LES STATISTIQUES FORESTIERES AU GABON.

La Direction Générale des Eaux et Forêts est l'organisation centrale responsable de la gestion et du développement du secteur forestier du Gabon. Elle regroupe cinq (5) directions techniques et est représentée régionalement par neuf (9) inspections. Les Brigades quant à elles relèvent dépendamment de leur mandat (forestier ou faunique) de la Direction des Inventaires, des Aménagements et de la Régénération des Forêts (DIARE), de la Direction de la Faune et Chasse ou de la Direction de la Production Forestière. Toutes ces entités, en plus de la Société Nationale des Bois du Gabon (S.N.B.G), de la Société d'Exploitation des Parcs à Bois du Gabon (S.E.P.B.G), des Douanes et autres, contribuent à la fourniture des données de base pour la saisie et le traitement des données statistiques.

LA DIRECTION DES INVENTAIRES, DES AMENAGEMENTS ET DE LA REGENERATION DES FORETS (DIARF), est chargée :

- d'élaborer les directives générales concernant les inventaires, l'aménagement et la régénération naturelle des forêts ainsi que leur mise en application ;
- de mettre en œuvre les techniques scientifiques en matière d'inventaire, d'aménagement et de la régénération naturelle des Forêts ;
- de coordonner et contrôler les activités de ses services, des inspections et des Brigades de reboisement pour les questions relevant de ses attributions et traitées par ces unités ;
- de réaliser le dépouillement de tous les carnets de chantier d'exploitation forestière ainsi que la publication de l'Annuaire des Statistiques Forestières du Gabon ;

En plus de l'exécution des travaux d'inventaire forestier, la DIARF s'occupe de la collecte de toutes les données de base relatives à l'établissement des statistiques sur le secteur Forêts- Bois. De ce fait au sein de cette même Direction, une cellule statistique et informatique chargée de traiter toutes les informations provenant des Directions Techniques, des Inspections, des Brigades et des organismes participant à la gestion du patrimoine forestier National a été créée en 1996.

LA DIRECTION DE LA PRODUCTION FORESTIERE (DPF) est chargée :

- d'élaborer les directives générales concernant la gestion de la forêt notamment les permis spéciaux, les coupes familiales, et les permis temporaires d'exploitation, la conservation des sols ainsi que le contrôle de leur exécution ;
- de mettre en œuvre les techniques de gestion, de conservation, d'organisation et d'exploitation des ressources forestières au sein de ses concessions forestières ;
- de contrôler la production forestière en liaison avec la Direction compétente du Ministère des Domaines ;
- d'assurer l'instruction des demandes d'attribution de permis forestiers présentées au Ministère ;
- de proposer les conditions d'attribution des permis ;
- de centraliser et de gérer les dossiers des permis ;
- de tenir le fichier des entreprises d'exploitation forestière ;

Dans le cadre du suivi de la production forestière, la DPF est chargée de recueillir toutes les informations relatives aux déclarations des productions des exploitants forestiers contenues dans les feuilles de spécification (ou feuilles de route) et de veiller au paiement des différentes taxes afférentes.

LA DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES INDUSTRIES ET DU COMMERCE DU BOIS (DDICB) est chargée :

- d'élaborer les directives générales concernant la gestion de la forêt notamment les permis industriels (P.I), la conservation des sols ainsi que le contrôle de leur exécution ;
- de mettre en œuvre les techniques de gestion, de conservation, d'organisation et d'exploitation des ressources forestières au sein de ses concessions forestières ;
- de contrôler la production forestière en liaison avec la Direction compétente du Ministère des Domaines ;
- d'assurer l'instruction des demandes d'attribution de permis forestiers présentées au Ministère ;
- de proposer les conditions d'attribution des permis industriels ;
- de centraliser et de gérer les dossiers des permis industriels ;
- de tenir le fichier des entreprises d'exploitation forestière ;

Dans le cadre du suivi de la production forestière, la DDICB est chargée de recueillir toutes les informations relatives aux déclarations des productions des exploitants forestiers contenues dans les feuilles de spécification issues de l'exploitation des permis industriels (ou feuilles de route) et de veiller au paiement de différentes taxes y afférentes.

Entre autre, la DDICB est chargée de suivre les activités des industries du bois et de recueillir les statistiques de transformation y relatives.

LA DIRECTION DU PERSONNEL ET DE LA FORMATION (D.Pe.F) est chargée :

- de la gestion du personnel relevant du statut particulier du corps des Eaux et Forêts et du statut général de la Fonction Publique ou de tout autre statut particulier ;
- de proposer toutes les mesures relatives à l'organisation générale du Ministère des Eaux et Forêts, notamment en ce qui concerne les engagements, affectations, mutations, avancements et formation de son personnel.

LA DIRECTION DE LA FAUNE ET CHASSE (D.F.C) est chargée :

- d'élaborer des directives générales concernant la gestion et la conservation de la faune ainsi que leur mise en application ;
- de mettre en œuvre les techniques de gestion et de conservation des ressources cynégétiques ;
- de la gestion des parcs nationaux et des réserves de faune.

LES INSPECTIONS PROVINCIALES (I.P) sont des représentants des différentes Directions Techniques dans les Provinces

LA SOCIETE NATIONALE DES BOIS DU GABON (S.N.B.G) est une société para-étatique chargée :

- de gérer le monopole de l'Etat sur le commerce de l'Okoumé et de l'Ozigo ;
- de gérer les stocks d'Okoumé et d'Ozigo par le contingentement de la production de ces essences ;
- de la recherche des marchés sur le plan international ;

LA SOCIETE D'EXPLOITATION DES PARCS A BOIS DU GABON (S.E.P.B.G) est une société privée de sous-traitance chargée :

- la gestion des parcs à bois au niveau des ports ;
- de la manutention de toutes les essences forestières et de leur embarquement pour le marché export.

LA DOUANE est chargée :

- de gérer les exportations et les importations de tous les produits Forestiers transformés ou non transformés ;
- de recueillir les taxes relatives aux produits forestiers destinés à l'export et à l'import.

N.B : AUTRES, concernent tous les intervenants du secteur forestier (WWF , PAFN ,PNAE etc..).

En pratique selon la loi 1/82 dite loi d'orientation en matière des Eaux et Forêts en son article 23, il est noté ce qui suit : « les titulaires de permis d'exploitation de toute nature sont tenus de fournir à l'administration des Eaux et Forêts les résultats d'inventaires etc... de même, toute personne physique ou morale se livrant ou à l'exploitation forestière ou à la transformation du bois est tenu de fournir à l'administration des Eaux et Forêts par le canal des Inspections provinciales, de la DPF et de la DDICB les documents statistiques relatifs à son activité. Aussi tous les carnets de chantier doivent être envoyés à la DIARF et plus précisément à la cellule statistique pour dépouillement. A cela s'ajoutent des missions de routine organisées par la Direction Générale à travers chaque service central qui ont pour but de récolter les données statistiques auprès des exploitants et industriels qui ne collaborent pas avec l'administration des Eaux et Forêts.

B- SAISIE, TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNES DE BASE

La saisie, le traitement et l'analyse des données statistiques effectués à partir du programme "STATFOR", qui est développé dans l'environnement Microsoft Access (version 2.0), est un Système de Gestion de Base de Données Relationnelle (S.G.B.D.R.) pour Microsoft Windows. Access permet de structurer l'information de façon cohérente afin d'optimiser les requêtes dans la base de données.

Le programme "STATFOR" concerne la gestion informatisée des statistiques forestières nationales du Gabon qui sont récoltées par la DIARF. Le menu principal du programme offre six (6) menus. Chacun de ses sous-menus regroupe des schémas d'interface qui permettent d'effectuer la saisie des données ou la consultation de l'information sous différents thèmes ; qui sont :

- 1- **Production Forestière** : ce module regroupe les données relatives à l'exploitation forestière. On y retrouve les essences forestières, les intervenants forestiers, les échéanciers de permis, les mesures dendrométriques des fûts et des billes exploitées.

- 2- **Statistiques S.N.B.G** : ce module regroupe toutes les données relatives aux activités des délégations de la S.N.B.G et plus particulièrement à la commercialisation des bois d'Okoumé et d'Ozigo.
- 3- **Industries** : ce module regroupe les données relatives à la transformation de la matière ligneuse chez les industriels forestiers. On pense notamment à la production des sciages et déroulages (placages et contre-plaqués).
- 4- **Ressources Humaines** : ce module regroupe les données relatives à la gestion de la ressource humaine du Ministère des Eaux et Forêts.
- 5- **Gestion de la Ressource** : ce module regroupe les données relatives à la gestion de la ressource forestière, c'est à dire les aménagements forestiers, les travaux sylvicoles, etc....
- 6- **Aménagement Durable** : ce module présente les textes de référence de la législation forestière et environnementale du Gabon ainsi que les directives et critères d'aménagement durable de l'OIBT.

C - SYSTEME DE DIFFUSION DE L'INFORMATION STATISTIQUE SUR LE SECTEUR FORET-BOIS

Après la collecte des données, chaque Inspection et Direction Technique établit chacune en ce qui la concerne un recueil de données statistiques. Ces données recueillies par les agents de la cellule statistique auprès des entités citées plus haut sont expédiées à la cellule statistique de la DIARF pour l'établissement d'un Annuaire statistique national.

Ce document ainsi publié est diffusé chaque année dans le but de mettre à la disposition de tous les partenaires socio-économiques, un recueil de données de références fiables sur l'état actuel de la forêt gabonaise et sa gestion.

II - PROGRES, LIMITES ET PERSPECTIVES.

A- PROGRES RECENTS SUR L'AMELIORATION DE LA GESTION DE L'INFORMATION STATISTIQUE.

Dans le souci d'améliorer la fiabilité de l'information statistique et d'optimiser le système central de la DIARF, en vue de parfaire la gestion des ressources forestières, il a été mis en place des équipements informatiques dans chaque Inspection Provinciale des Eaux et Forêts. On a également procédé à la formation de ce personnel dans les nouvelles procédures de collecte et de traitement des données de base forestière.

Ce renforcement du système central d'information forestière par le rehaussement des capacités informatiques des Provinces, pourra générer des bénéfices supplémentaires à long terme dans l'ensemble de la filière bois et dans l'administration forestière.

B - LES LIMITES ACTUELLES DANS LA COLLECTE DES DONNEES DE BASE.

L'optimisation de la collecte des données des bases doit nécessairement passer par la mise en place et le renforcement des moyens pouvant permettre l'amélioration des conditions de recueil de l'information **statistique**. Cependant, les limites actuelles auxquelles nous sommes confrontés quant à la collecte de ces données sont :

- Le manque crucial de personnel au niveau des Inspections ;
- Le manque de moyens logistiques et financiers ;
- L'absence de programmes d'inventaires continus sur l'ensemble du territoire national ;
- La non fourniture des données statistiques de base par les exploitants forestiers ;
- Le manque de données sur les statistiques les produits forestiers transformés.

C - LES PERSPECTIVES POSSIBLES

Dans l'avenir, il serait souhaitable que chaque Inspection Provinciale des Eaux et Forêts et chaque Direction Technique soit dotée des moyens humains, financiers et logistiques nécessaires à la réalisation d'un travail plus efficace sur le terrain.

CONCLUSION

La Direction des Inventaires, des Aménagements et de la Régénération des Forêts dispose d'un outil informatique capable d'assurer la saisie, le traitement et l'analyse des données de base. Cependant, elle éprouve d'énormes difficultés dans la collecte des données de base relatives à l'établissement d'un Annuaire sur les statistiques forestières.

Ces difficultés résultent surtout de l'absence des moyens logistiques au sein des Directions Techniques et Inspections Provinciales.

Dans le souci d'améliorer la collecte des données statistiques, il serait souhaitable que les Services centraux et Inspections Provinciales de l'administration des Eaux et Forêts soient dotés des véhicules et micro-ordinateurs réservés uniquement à la collecte et à la saisie des données de base.

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA PROTECTION FORESTIERE**

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

**SEMINAIRE DE FORMATION SUR LES
STATISTIQUES FORESTIERES ET LE COMMERCE DES
BOIS TROPICAUX**

(Du 29 novembre au 17 décembre 1999 à Lomé TOGO)

RAPPORT NATIONAL
(TOGO)

**AGONYO Komlan A.
GBADOE Edjdomélé
GNRONFON – KODJOVI Koffi
SAMA Boundjouw
SESSI Koffi**

Décembre 1999

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE: RESSOURCES

RESSOURCES FORESTIERES

- LA RESSOURCE NATURELLE
- LES PLANTATIONS

PRODUCTIONS FORESTIERES

- POTENTIEL DES FORMATIONS VEGETALES NATURELLES ETDES
FOTETS ARTIFICIELLES
- EXPLOITATION FORESTIERE ET INDUSTRIE FORESTIERE

CONSOMMATION DES PRODUITS LIGNEUX

COMMERCE DES PRODUITS FORESTIERS

- PRODUCTION ET COMMERCE DES GRUMES, SCIAGES,
PLACAGES ET CONTRE-PLAQUES
- QUELQUES PRIX

DEUXIEME PARTIE: DESCRIPTION DU SYSTEME DE DES INFORMATIONS STATISTIQUES

COLLECTE

NATURE ET SOURCE DES INFORMATIONS

ACTEURS DU SYSTEME

POINTS FAIBLES DU SYSTEME

POINTS FORTS DU SYSTEME

INTRODUCTION

Le secteur forestier togolais est caractérisé par:

- des plantations forestières anciennes relativement importantes, mais éparpillées et non aménagées ;
- un assez grand nombre d'actions sur le terrain (projets) mais sans adéquation, ni coordination, ni harmonisation suffisantes avec une participation très limitée des populations ;
- un faible rendement du sous-secteur des productions forestières peu développé et non organisé ;
- l'absence d'une politique et de stratégies nationales de développement forestier clairement définies.
- une méconnaissance des potentialités réelles due à :
 - l'inexistence d'un système d'information, d'évaluation et de suivi ;
 - l'inexistence d'une unité de statistiques forestières ;
 - l'inexistence d'inventaires récents, la dernière datant de 1980.

Cependant une volonté politique s'est manifestée ces dernières années et elle s'est concrétisée par certains actes notamment:

- l'instauration et l'observation depuis 1977 d'une journée annuelle de l'arbre chaque 1^{er} juin ; depuis 1998, tout le mois de juin est même déclaré mois de l'arbre.
- la signature et la ratification de différents accords et conventions internationaux (CITES, plan d'action de l'OIBT, convention sur la biodiversité, convention sur la désertification, Accord international de 1994 sur les bois tropicaux, etc...)

Le secteur forestier est actuellement géré par le Ministère de l'Environnement et de la Protection forestière qui regroupe quatre (4) Directions et un Office :

- ❖ **La Direction de la Faune et de la Chasse (DFC)** : chargée entre autres de :
 - la protection et la conservation des ressources fauniques,
 - la gestion des Parcs Nationaux et des Réserves de Faunes et de Chasses,
- ❖ **La Direction de l'Ecologie Générale et de la Réhabilitation du Milieu (DEGRM)** : chargée essentiellement de :
 - la coordination des études du milieu relatives à l'équilibre écologique,
 - l'étude et le contrôle des impacts de tous ouvrages, infrastructures et projets agricoles ou matériels sur l'environnement et la recherche des mesures propres à les prévenir, les réparer ou les compenser,
- ❖ **La Direction de la Protection et du Contrôle de l'Exploitation de la Flore (DPCEF)** : chargée notamment de la police forestière et spécialement de la gestion des barrières de contrôle sur les différents axes routiers.
- ❖ **La Direction des Productions Forestières (DPF)** : chargée principalement de la sensibilisation et de l'encadrement technique des reboisements privés, des collectivités et des écoles.
- ❖ **L'Office de Développement et d'Exploitation des Forêts (ODEF)** chargé entre autres de :
 - la gestion, l'équipement et la mise en valeur des peuplements forestiers naturels ou artificiels appartenant à l'Etat,
 - l'extension de la superficie boisée du territoire par de nouvelles plantations de production.

I. LES RESSOURCES FORESTIERES

1.1. La ressource naturelle

Le Togo est un pays qui ne dispose pas de grandes étendues de forêts. La surface totale de forêt naturelle dense est estimée à 1 443 200 ha en 1995 avec un taux de dégradation moyen annuel de 3.5%. A cette situation viennent s'ajouter les particularités suivantes :

- l'inexistence de forêt dense naturelle de plus de 500 ha d'un seul tenant,
- la proportion faible de forêt de production,
- la non-élaboration d'un plan d'ensemble d'affectation ou d'utilisation des terres,
- l'existence d'un régime foncier essentiellement régi par le droit coutumier traditionnel en vigueur dans le pays dont la conséquence est l'insécurité foncière des domaines forestiers de l'Etat

Les forêts classées et périmètres de reboisement dont la surface totale s'élève à près de 800 000 ha sont constitués en grande partie de savanes.

A ces domaines forestiers de l'Etat on peut ajouter, les forêts reliques des zones accidentées (flancs de montagnes, vallées encaissées des montagnes), les forêts denses servant de couverture aux cultures de café - cacao des régions Centrale et des Plateaux, les forêts sacrées ou forêts "fétiches" qui ne sont que des îlots de forêts très protégés dans lesquels prédominent les Antiaris, les Iroko et les plantations forestières.

Les superficies érigées en aires protégées depuis la période coloniale sont demeurées pour la plupart non aménagées et non mises en valeur par l'Administration Forestière .

1.2. Les plantations artificielles

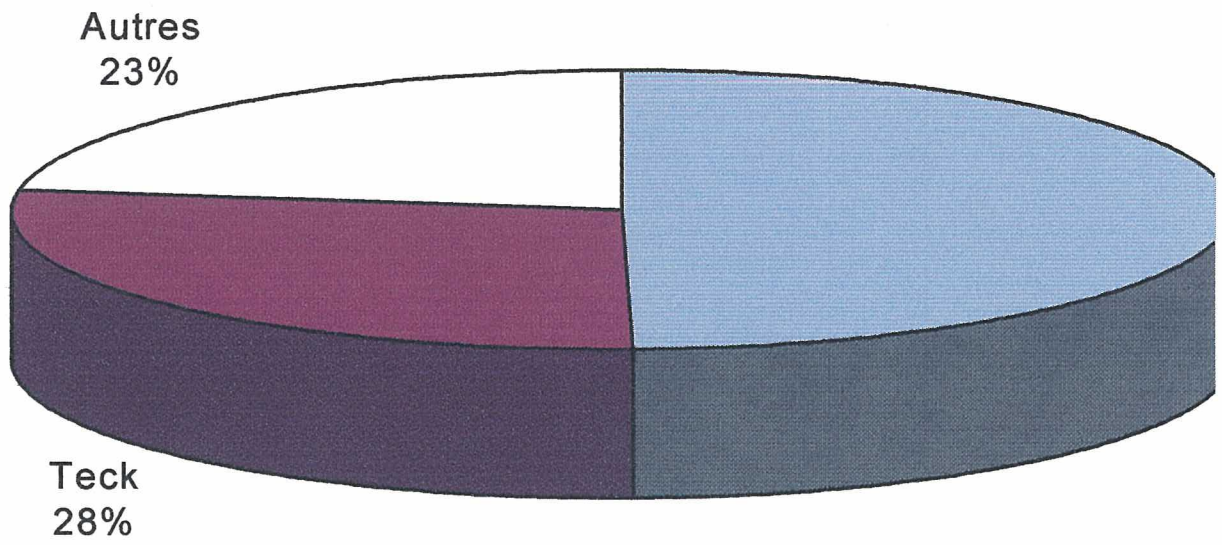
Les superficies totales estimées des plantations réalisées jusqu'en fin 1996 se chiffrent à 35 000 ha, tous âges, toutes origines et essences confondus.

Ces plantations sont réparties sur toute l'étendue du territoire et comprennent essentiellement le Teck et les Eucalyptus.

Notons par ailleurs que la plupart de ces plantations sont parcourus chaque année par des feux criminels ou accidentels malgré les différentes mesures de protection, ce qui porte forcément préjudice à la productivité des reboisements.

Le graphique suivant montre la répartition des superficies des plantations par espèce. On y remarque notamment que les Eucalyptus occupent près de la moitié de ces plantations.

LES PLANTATIONS TOGOLAISES



1.3. Les Productions forestières

1.3.1 Potentiel des formations végétales naturelles, (estimation FAO)

- superficie forêts productives en 1990 • : 724 980 ha,
- superficies forêts productives en 97 • : 514 980 ha
- taux de déboisement • 30 000 ha /an
- volume total exploitable • : 15 449 400 m³
- volume bois énergie • : 13 904 460 m³
- volume bois d'œuvre • : 1 544 940 m³

1.3.2 Potentialité des forêts artificielles (DEFLY K. 1997)

- Surfaces totales plantées entre 1908 et 1996 : 34 734 ha ;
- Plantations < 25 ans (15 449 400 ha) : elles donnent essentiellement le bois d'énergie et de service à raison de 33 m³/ha en raison de la faible productivité des plantations collectives mal entretenues ;
- Plantations de 26 ans et plus (4 251 ha) : elles donnent 60 % de bois d'œuvre et 40 % de bois de service et d'énergie à raison d'une moyenne de 60 m³/ha ;
- Volume bois d'œuvre : 153 036 m³
- Volume total bois énergie 1 107 963 m³

1.3.3 Exploitation forestière

L'exploitation en forêt naturelle est officiellement suspendue depuis 1988 en vue de freiner les excès et régénérer la ressource. Cependant, elle se fait encore de façon frauduleuse par des exploitants privés (scieurs de long) et concerne souvent les bois durs et les bois tendres de consommation courante (Iroko, Acajou, Lingué, Bahia, Wawa, Antiaris et divers).

La production nationale officielle provient essentiellement des produits de réalisation des plans d'aménagement des plantations.

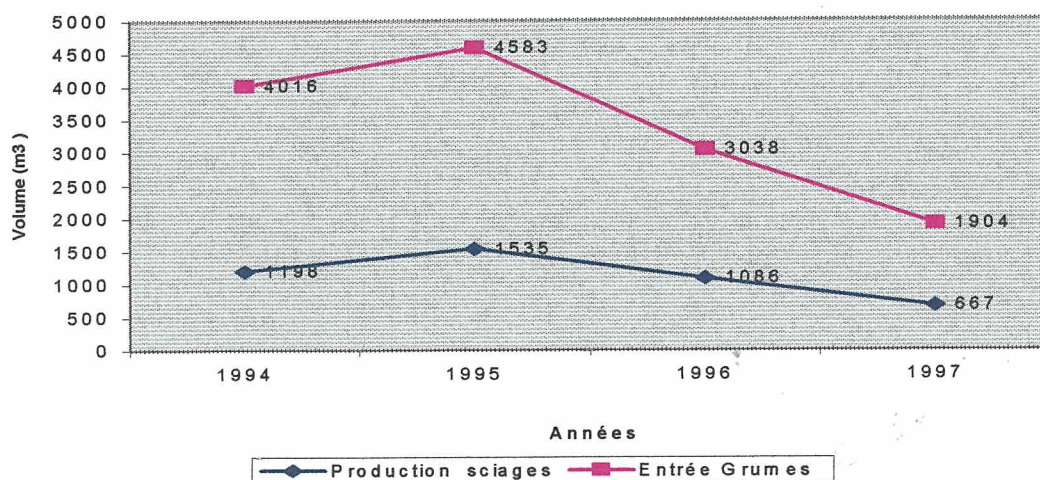
1.3.4 Industrie Forestière

L'industrie forestière formelle est peu développée. Il existe une seule unité étatique semi-industrielle de sciage à Kamina d'une capacité de 6 000 à 8 000 m³ grumes par an.

Le diagramme suivant compare la production de sciage Teck par rapport aux entrées de grumes dans cette scierie de 1994 à 1997.

Les rendements calculés pour les années concernées sont respectivement de 30, 33, 36 et 35 %.

PRODUCTION DE SCIAGE TECK PAR RAPPORT AUX ENTREES DE GRUMES



Le secteur regorge néanmoins de petits artisans scieurs, menuisiers, sculpteurs sans formation technique véritable et sans équipements adéquats.

Les pertes à la production sont relativement importantes: de 60 à 70% pour les bois d'œuvre (à la scierie de l' ODEF à Kamina), 20% pour le bois énergie et 80% pour le charbon.

1.4 Consommation des Produits ligneux

Pour le charbon de bois et le bois de feu, les études menées auprès des ménages donnent les résultats suivants par habt / an

- 350 kg de bois de feu
- 60 kg de charbon de bois
- 0,008m3 sciages

(Rapport THIAM PNUD/FAO/PAFT/008/88-1992 et Enquête PAFT 1991)

Dans tous les cas de figures, le Togo est déficitaire en bois d'œuvre et est tributaire de l'étranger pour la satisfaction de ses besoins en produits ligneux notamment pour les bois d'œuvre.

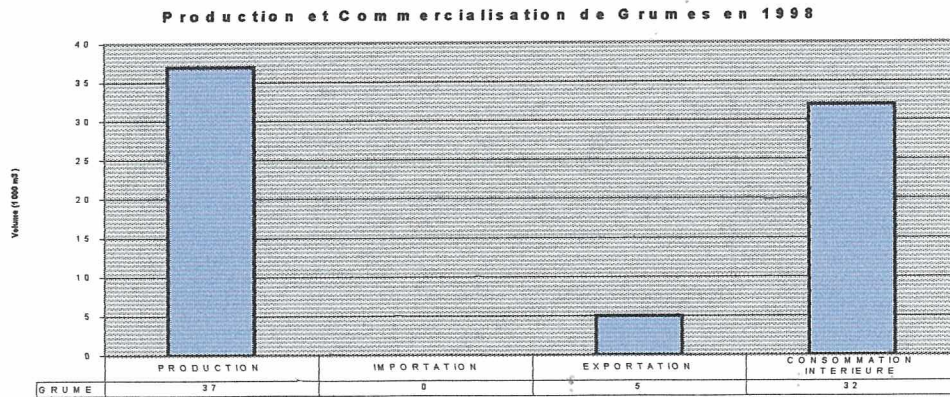
1.5 Commerce des Produits Forestiers

Le commerce des produits ligneux est assuré par un secteur informel pour les 70 à 80% et par l'ODEF pour les 20 à 30% (THIAM 1992).

1.5.1 Production et Commerce des Grumes et des Produits Dérivés

Pendant longtemps importateur de produits forestiers ligneux, le Togo est entré au cours des années 90 dans le groupe des pays exportateurs de bois tropicaux. Cette nouvelle donne de la foresterie togolaise est essentiellement due au programme d'aménagement des teckeraies et anciennes plantations initié depuis 1987 par le gouvernement togolais avec l'appui de la coopération technique allemande.

La suspension de l'exploitation en forêt naturelle par l'Etat en 1988 avait fait chuter la production nationale de grumes de 75 000 m³ en 1990 à 11 000 m³ en 1994. L'exécution du programme d'aménagement des plantations par l'ODEF a permis de faire face en partie à cette diminution de la production qui passe alors de 35 000 m³ en 1995 à 37 000 m³ en 1998 avec un pic de 99 000 m³ en 1997 dû à l'exploitation massive frauduleuse du Teck.



Activités économiques

L'essentiel de la production nationale de grumes est transformé localement en sciages pour le marché intérieur et extérieur. Cependant, ces cinq dernières années l'exploitation de grumes de teck a pris une ampleur relativement remarquable. Elle est passée de 1 000 m³ à 3 000 m³ en 1996 puis à 68 000 m³ en 1997 et à 16 000 m³ 1998.

On note une demande importante des opérateurs économiques nationaux et étrangers en produits teck du Togo (grumes et sciages) pour l'exportation vers l'Asie-Pacifique et l'Europe.

Le Togo ne produit ni des placages, ni des contre-plaqués. La consommation intérieure du pays en ces produits est entièrement importée.

1. 5.2 Quelques prix (1998)

- 1 stère de bois est vendu à Lomé par l'ODEF à 5.000 F.CFA ;
- 1 sac de charbon de 35 kg est vendu à Lomé à 2.500 par l'ODEF et 3.000 par le secteur informel ;
- 1 m³ de sciage teck est vendu à un prix moyen 125.000 F.CFA par l'ODEF et 150.000 F.CFA par les producteurs privés ;
- 1 m³ de sciage Iroko, Acajou est vendu aussi bien par l'ODEF que les opérateurs privés à 121.000 F.CFA ;
- 1 m³ de grumes de teck à l'exportation est vendu entre 250 et 300 dollars EU prix FOB. II-

II- DESCRIPTION DU SYSTEME DE COLLECTE DES INFORMATIONS STATISTIQUES

Au Togo, les besoins de disposer de données statistiques fiables sur les forêts et le commerce du bois se sont faits sentir depuis plus d'une décennie à travers la nécessité :

- Pour les services forestiers de dépasser les estimations hasardeuses du passé et de disposer de statistiques beaucoup plus fiables afin d'apprécier de façon objective les choix et le niveau des investissements forestiers ;
- Pour les planificateurs et décideurs de disposer d'indicateurs pertinents pour le choix des politiques et stratégies de développement du secteur forestier et de gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement ;
- De répondre avec diligence et plus de précisions aux questionnaires des organisations internationales (FAO, OIBT, BCEAO, Banque Mondiale...).

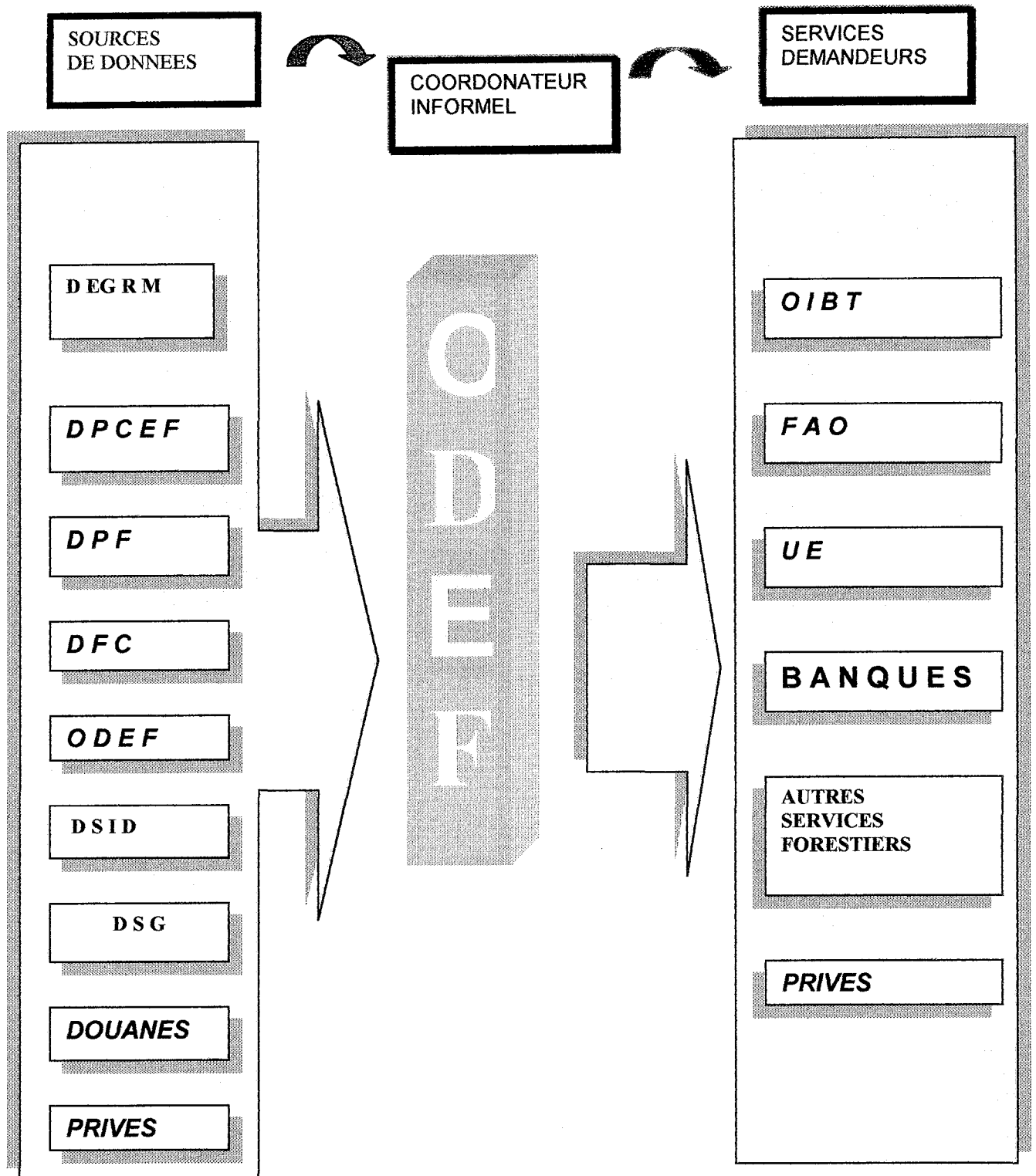
2-1 NATURE ET SOURCE DES INFORMATIONS

TYPE DE DONNEES	SOURCES D'INFORMATIONS
RESSOURCE FORESTIERE	
- LES PLANTATIONS COMMUNAUTAIRES ET INDIVIDUELLES	
- LES INVENTAIRES FORESTIERS	
- LES FORETS NATURELLES (SUPERFICIES ET PRODUCTIONS POTENTIELLES)	ODEF, DPF, DPCEF
- LES APES PROTEGEES ET LES AMENAGEMENTS	ODEF ET DPCEF
- LES PLANTATIONS FORESTIERES ETATIQUES REALISEES DANS LE CADRE DES PROJETS	ODEF ET DPF
PRODUCTIONS FORESTIERES	
- LES GRUMES	ODEF ET PRIVES
- LES SCIAGES	ODEF ET DPF
- LES BOIS DE SERVICES	ODEF ET DPF
- LES BOIS DE CHAUFFE ET CHARBON DE BOIS	ODEF
- LES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX	
CONSOMMATION DES PRODUITS FORESTIERS	
- LES GRUMES	ODEF ET PRIVES
- LES SCIAGES	ODEF ET PRIVES
- LES BOIS DE SERVICES	ODEF PRIVES CEET ET OPTT
- LES BOIS DE CHAUFFE ET CHARBON DE BOIS	ODEF DPCEF ET PRIVES
- LES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX	DFC ET PRIVES
COMMERCE DES PRODUITS FORESTIERS	
- LES GRUMES	ODEF ET PRIVES
- LES SCIAGES	ODEF ET PRIVES
- LES BOIS DE SERVICES	ODEF PRIVES CEET ET OPTT
- LES BOIS DE CHAUFFE ET CHARBON DE BOIS	ODEF
- LES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX	DFC ET PRIVES
IMPORTATION / EXPORTATION (COMMERCE EXTERIEUR, DIRECTION DES STATISTIQUES OU LA DOUANE)	
- LES GRUMES	ODEF ET PRIVES DOUANES
- LES SCIAGES	ODEF ET PRIVES DOUANES
- PLACAGES	ODEF ET PRIVES DOUANES
- LES CONTREPLAQUES	ODEF ET PRIVES DOUANES

2-2 Acteurs du Système

Avant TOGO, il n'existait pas une structure créée par les textes chargée de la collecte, du traitement et de la diffusion des statistiques forestières. En 1995 pour remédier à cette situation, le Togo a mis en place un comité inter services chargé de la collecte des informations forestières pour la journal de l'QIRT à travers le Projet PD 17/93 Rev. 3 (M.F.I.) exécuté par le Bureau d'études MEC SA à Yaoundé (Cameroon). Ce comité est constitué des services suivants: ODEF, DPF, DPCEF, DFC, PAFN, DEGRM et DSID; l'ODEF joue le rôle de coordinateur informel du comité.

DIAGRAMME DES FLUX DE DONNEES



Le diagramme ci dessus nous montre trois groupes d'acteurs:

❖ **LES SOURCES DE DONNEES :**

Dans ce groupe chaque service génère , traite et, au besoin, diffuse des données statistiques forestières.

❖ **LE COORDONATEUR "INFORMEL":**

L 'ODEF, en relation avec les autres services membres du comité, a la charge de collecter, d 'analyser, de traiter et de diffuser les informations statistiques aux services et organismes demandeurs.

La tâche de collecte des données se répartie entre les membres du comité comme suit:

➤ **Données économiques générales: PAFN, DSID, ODEF, DOUANE**

La population, le taux d'accroissement des populations, le PIB, le PIB par habitant, la valeur totale des exportations (en \$ EU), la valeur totale des importations, la valeur des exportations des produits forestiers, y compris les produits forestiers non ligneux, la valeur des importations de produits d'origine forestière.

➤ **Situation de l'utilisation des terres: DPCEF et DSID**

Terre arables, terres actuellement cultivées, superficie des eaux de surface, terres non couvertes de végétations forestières (désert, steppes arides etc...), forêts denses et formations forestières ouvertes (plus de 10 % de couvert sous forme de tableau avec un bref exposé explicatif)

➤ **Etat des ressources forestières:**

▪ **Forêts naturelles – Superficies: DPCEF et DSID**

Formations forestières denses (dont mangroves), formations forestières ouvertes, jachères récentes, taux de déforestation dans les divers types (moyen 1990-1994), taux de déforestation pour l'ensemble (sous forme de tableau avec un bref exposé)

▪ **Conservation et aménagement: DPCEF, ODEF et DFC**

Superficie totale des réserves forestières (forêts classées), dont superficies de forêts denses, superficie de forêts naturelles soumises à un régime d'aménagement (décrire le régime appliqué), superficie des Parcs Nationaux et Réserves de faune, dont superficie en zone de forêts denses.

▪ **Plantations forestières: ODEF et DPF**

Destinations de plantations, superficie totale des plantations, plantations pour bois d'œuvre, plantations pour bois industriels (pâtes, mines, services etc...), plantations bois de feu, Propriété des plantations, Domaine de l'Etat, Plantations communautaires, Privé, Superficies plantées selon les espèces, donner également quelques indications sur les rythmes des plantations par l'Etat, les communautés et le privé.

▪ **Disponibilité de ressources forestières: ODEF, DPF, PAFN, DPCEF et DSID**

Superficie totale de forêts naturelles denses par habitant, superficie de plantation forestière par habitant, possibilité de production réalisable des forêts naturelles (aménagées ou non) et plantations (en m3 bois d'œuvre, en m3 bois de feu, disponibilité par an par habitant, bois d'œuvre, bois de feu).

- **Production: ODEF et DPCEF**

Sous forme de tableau indiquer les quantités enlevées des forêts pour les catégories de produits suivants : Bois de feu en m3, charbon de bois en quintaux, bois de pâtes et de particules en m3, bois d'œuvre (grumes, sciages, déroulage etc...) en m3

- **Produits transformés: ODEF et DPCEF**

Sous forme de tableaux, indiquer le nombre d'unités de production, les capacités installées et les quantités actuellement produites pour les produits suivants: Sciage, placages, contre-plaqués, panneaux de particules, panneaux de fibres, pâtes de bois, papier, autres

- **Commerce des produits forestiers : ODEF**

Tableau des quantités produites et commercialisées dans le pays pour les principaux produits, les quantités exportées et importées (donner les indications sur les prix moyens)

- **Cas spécial des produits forestiers non ligneux : DPCEF, DFC et DPF**

Produits alimentaires, produits fourragers, produits pharmaceutiques et toxiques, produits aromatiques et cosmétiques, produits biochimiques, fibres, produits artisanaux en bois, bambous, rotins, etc..., produits ornementaux, faire un cas spécial pour les produits de la faune: viandes, peaux, œufs, cire, miel etc...

- ❖ **LES SERVICES DEMANDEURS:**

Sur leur demande, ils reçoivent sans frais les informations disponibles auprès de l'ODEF.

2-3 Les points faibles

Contrairement à la plupart des pays membres de l'OIBT qui publient régulièrement les annuaires des statistiques forestières, le TOGO ne dispose pas d'un système formalisé capable de mieux organiser la collecte, le traitement, et la diffusion des données.

Ce vide a été confirmé par des missions de l'OIBT en 1995 et de la FAO en 1997 qui ont relevé les entraves importantes que cela puisse constituer pour la planification des programmes et projets de développement forestiers.

Cette situation est favorisée par :

- La multiplicité des centres de collecte, de traitement, de diffusion etc. (services forestiers, douane, direction de la statistique générale, direction des enquêtes et statistiques agricoles...) et l'absence de coordination formalisée qui entraînent, outre une bureaucratie lourde ne permettant pas un accès facile et rapide aux informations sûres, des pertes de compétences acquises et leur sous-exploitation ;
- L'éclatement pendant longtemps de l'Administration Forestière togolaise en plusieurs directions et services parfois sous tutelle de deux départements ministériels n'a pas favorisé les efforts pour la collecte et le traitement de données du secteur forestier qui sont restées parcellaires, incomplètes et dispersées au niveau de chaque institution et dans divers formats de publication ;
- La compilation des données statistiques jusqu'alors, se fait encore manuellement dans la plupart des services forestiers et à tous les niveaux (des chantiers jusqu'aux services centraux).

Dans les rares cas où certains services ont recours au traitement informatique, le matériel utilisé est souvent vétuste.

Il en résulte une lenteur dans les traitements de grosses bases de données et l'impossibilité d'exploiter les nouvelles opportunités de traitement rapide et d'échange de données numériques et d'informations à travers un réseau informatique local, le réseau Internet, etc...

En plus, ce matériel qui souffre de la surcharge des fonctions de bureautique reste par conséquent très peu disponible pour de longues heures de saisies de données et de traitement statistique.

Actuellement, il est quasiment impossible de connaître en détail la situation exacte du secteur forestier. Chaque institution rassemble les données du secteur en fonction de ses besoins et selon ses propres paramètres. Les méthodes d'enregistrement et de traitement très différentes les unes des autres et parfois incompatibles rendent difficile la saisie complète et exacte des données recherchés en temps opportun. Il en résulte parfois une duplication des travaux et un double emploi des données. Certaines données sont collectées mais non traitées ou non exploitées par manque de moyens adéquats. La compilation des données statistiques en grande partie manuelle est souvent source d'erreurs, de beaucoup de biais et nécessite une mobilisation importante de temps de travail et de ressources humaines.

Le système national génère ainsi en général des données incomplètes ou parfois inadéquates pour la planification, les prises de décisions, bref pour tous les utilisateurs de statistiques forestières.

2-4 Les Points forts

Entre autres, l'on peut noter les points suivants :

- Plusieurs cadres forestiers togolais ont bénéficié de séminaires internationaux de formation sur les statistiques forestières et le commerce des bois, les statistiques et l'économie de reboisement, les statistiques pour la politique de l'environnement.
- Bon nombre de ces cadres travaillent dans les services forestiers et de l'environnement à Lomé ainsi que dans les représentations préfectorales et les barrières de contrôle qui pourront servir de points de collecte d'informations
- Existence d'un diagnostic de la situation du traitement des statistiques forestières et de la diffusion de l'information sur le marché du bois ;
- Existence d'un point focal de l'OIBT pour la collecte, le traitement et la diffusion des données statistiques
- Existence d'une section chargée des statistiques forestières au sein de la DSID ; même si elle n'est pas opérationnelle, elle a le mérite d'être formelle.

2-5 Perspectives d'avenir

Au regard des points faibles et des points forts énumérés ci-dessus, une étude de faisabilité s'avère nécessaire pour fournir des éléments pertinents afin d'améliorer le système national de collecte et de traitement des statistiques forestières.

L'étude devrait pouvoir faire le contour des différentes questions liées à l'identification des producteurs et utilisateurs de données, les types d'informations nécessaires à l'évaluation de la ressource, les méthodes de collecte et de traitement, l'unification des critères de collecte et d'échange d'informations, la comptabilité et l'harmonisation des systèmes, les mécanismes de mise à jour et de pérennisation du système national, les moyens matériels et humains etc. L'ETUDE devrait également cerner le cadre institutionnel et juridique du système en situant clairement les responsabilités et les apports des différentes institutions concernées par les traitements de statistiques forestières.

L'étude de faisabilité devrait en outre aboutir au choix judicieux d'un matériel adéquat et de logiciels adaptés au volume de travail et aux possibilités liées aux télécommunications.

En outre la recherche de la transparence du marché du bois avec une meilleure maîtrise des données statistiques et de l'information économique est apparue comme une action prioritaire en matière de production et du commerce des bois.

C'est pourquoi le gouvernement du Togo a soumis à l'OIBT, la proposition d'avant-projet PPD 21/99 Rev.1 (M) visant l'élaboration d'une stratégie pour l'amélioration des statistiques forestières et de l'information sur le marché du bois.

Cet Avant-Projet devra, s'il est exécuté, permettre entre autre de :

- disposer des informations et des données pertinentes sur la collecte et le traitement actuels des statistiques forestières et de dégager des éléments devant permettre d'asseoir une stratégie nouvelle ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour une meilleure exploitation et utilisation des statistiques forestières au Togo ;
- analyser la situation actuelle du pays en matière d'élaboration de statistiques forestières ;
- unifier les critères relatifs à la collecte des données et à l'échange d'information avec les autres organismes concernés ;
- déterminer les équipements (matériel, logiciel, etc.) indispensables pour traiter l'information;
- disposer d'une stratégie adéquate d'amélioration avec des éléments pertinents pour formuler un projet d'appui au système national de collecte et de traitement des statistiques forestières ;
- étudier un cadre institutionnel approprié.

5. Compte rendu des visites de terrain.

5.1. Visite du chantier AFRI (jeudi 2 décembre 1999)

Cette première visite inscrite dans le cadre du programme de formation a été effectuée au Projet d'Aménagement Forestier et Reboisement Industriel (AFRI).

C'est un Projet qui a bénéficié de l'assistance financière de la Caisse Centrale de Coopération Economique (C.C.C.E.) et de l'assistance technique du Fonds d'Aide de Coopération (FAC) de la République Française

Le siège de Projet est situé à Davié, à 30 km au Nord de Lomé ainsi que la pépinière. Le chantier de reboisement et d'aménagement est situé dans la forêt classée d'Eto à 55 km au nord ouest de Lomé. La forêt classée a une superficie de 10 000 ha

L'objectif de départ du Projet était d'alimenter la ville de Lomé en combustible ligneux, particulièrement le charbon de bois.

Les travaux de plantation réalisés de 1982 à 1988 couvrent une superficie de 3 500 ha. Les principales essences utilisées sont l'*Eucalyptus tereticornis* et l'*Eucalyptus torrelliana*. Les plantations ont été réalisées ligne par ligne à une densité variant de 3 m x 3 m. Entre 1989 et 1990, un complément de plantation de 300 ha de teck (*Tectona grandis*) a été réalisé avec l'assistance du PAM.

Les exploitations ont débuté en 1986 à titre expérimental et continuent actuellement.

Partis de Lomé à 8 h 00, les participants au séminaire sont arrivés à Davié vers 8 h 30. Après une brève présentation des activités du Projet par son Responsable M. GBADOE Edjidomélé, la visite s'était déroulée comme suit :

- visite de la pépinière,
- visite des plantations.

Il est à retenir de cette visite que :

- avec l'arrêt des travaux de plantation, la pépinière n'est plus active. Elle produit quelques plants destinés à la vente aux planteurs privés
- sur le plan technique, le Projet a connu des résultats assez éloignés des prévisions. La productivité des plantations est évaluée à 12 - 14 m³ par ha contre une prévision de 22 m³ à l'ha.
- le Projet s'est détourné de son objectif premier de production de charbon de bois pour des raisons de coût. Le coût de production de charbon à AFRI (43F/kg) est nettement supérieur au coût du charbon sur le marché traditionnel (19 F/m³/kg).
- la production par conséquence est plutôt orientée vers les stères de bois de chauffe et les perches qui permettent à l'ODEF de dégager une marge substantielle à la commercialisation.
- le périmètre connaît actuellement des problèmes de feu de brousse suite aux revendications foncières. Cette situation a conduit à une baisse considérable de la productivité avec la disparition systématique des lignes de *torrelliana* suite aux feux répétés (environ 35 %).
- une bonne appréciation a été faite de l'ensemble des travaux et surtout des dernières plantations constituées de teck,

En conclusion, les séminaristes ont souhaité que des solutions rapides soient trouvées aux problèmes de feux.

Quelques données statistiques sur les activités de AI RI

DESIGNATION	1994	1995	1996	1997	1998
Bois de chauffe (stères)	23 731	31 550	28 377	24 629	18 359
Perches (unité)	4 842	21 280	7 575	8 595	53 765

5.2. Visite de la scierie de Kamina (vendredi 10 décembre 1999)

Deuxième visite de terrain organisée dans le cadre de l'atelier, elle a conduit les participants à Kamina, une localité située à 175 km au nord de la ville de Lomé.

Il s'agit de la visite d'une petite unité de sciage d'une capacité de 8 000 m³/grumes par an, destinée à la transformation des produits d'éclaircie dans le cadre du Projet d'Aménagement des teckeraies togolaises.

Ce Projet a bénéficié de 1987 à 1993 de l'assistance financière de la République d'Allemagne et de l'assistance technique de la GTZ.

Arrivés sur les lieux vers 10 h 00, les participants ont eu à écouter en premier lieu, le Directeur Général de l'ODEF qui leur a présenté les objectifs du projet d'aménagement et de l'usine.

Ensuite ils ont été conduits par le responsable du centre, M. AMEKO Omaboè pour la visite des installations :

- le parc à bois,
- la chaîne de tronçonnage,
- la scie de tête (alternative)
- les ébouteuses,
- la déligneuse,
- l'affûtage,
- les accessoires (atelier de menuiserie, atelier mécanique, groupes électrogènes).

Après le tour des installations, les participants se sont encore retrouvés avec les responsables du centre sous la paillote pour un échange de questions et d'idées. La discussion principale a tourné autour de la rentabilité de l'usine.

Il est à retenir d'une manière générale que l'usine n'arrive pas à équilibrer son bilan financier. Les différents problèmes à relever sont :

- irrégularité de l'approvisionnement en grumes pour cause de ralentissement des activités de coupes de bois en forêt, conséquence de la suspension de la coopération entre le Togo et l'Allemagne
- vétusté du matériel, l'usine étant une usine de récupération et le matériel roulant date depuis 1989,
- difficulté d'approvisionnement en pièces détachées (commandes spéciales prenant beaucoup de temps),
- rupture fréquente d'énergie due à la vétusté des groupes.

Un autre aspect des discussions concernait l'impact du projet dans la zone. Ainsi il a été relevé :

- la création d'emploi (à l'usine et par la vente de sous produits de l'usine),
- l'utilisation des sous produits (dosse, délignure) dans la construction locale à des prix abordables,

Cette visite a permis aux participants venant pour la plupart de « grands pays » forestiers de découvrir un type de matériel (autre que ceux utilisés dans leurs pays) permettant de valoriser des bois de petites dimensions.

Rappelons que l'itinéraire adopté pour la visite a permis aux participants de découvrir la zone forestière du pays de Kpalimé à Amlamé.

Quelques statistiques de l'usine de Kamina

DESIGNATION	1993	1994	1995	1996	1997
Entrée grumes (m3)	1765,96	4508,31	4476,683	3254,73	1904
Production sciages (m3)	730,153	1437,25	1505,93	1197,18	667
Rendement (%)	41,36	31,88	33,64	36,78	35

6. Evaluation.

Presque la totalité des participants conviennent que l'atelier a bien rempli ses objectifs au regard de :

- l'examen des objectifs et fonctions des statistiques du secteur forestier ;
- l'approche théorique et de la méthode statistique appliquée au recueil et à l'analyse de données ; l'examen de la structure des données du secteur forestier ;
- l'examen des sources de données brutes, des méthodes et problèmes afférents à leur collecte ;
- l'examen du rôle des systèmes informatisés dans la compilation des données forestières, leur analyse et leur diffusion ;
- l'examen de l'enquête prévisionnelle et statistique de l'OIBT et des exigences de l'OIBT en matière d'informations.

Les participants ont jugé dans leur totale majorité que les aspects théoriques et pratiques ont été adéquats et ont trouvé les visites de terrain pertinentes et riches d'enseignements.

La durée du séminaire a été jugée normale par la majorité des participants. Cependant ils sont unanimes que le nombre de jours accordés à l'initiation à l'informatique est insuffisant.

En ce qui concerne les suggestions de révision de l'enquête prévisionnelle et les statistiques OIBT, certains participants trouvent que le questionnaire est trop lourd et les cellules de remplissage trop petites. Ils proposent que l'on puisse alléger le questionnaire. En dehors de cela, les obstacles qui restent à surmonter en matière de collecte des informations demeurent, à savoir:

- le caractère rudimentaire des équipements et des moyens financiers;
- la mauvaise organisation administrative ;
- l'inadéquation de la législation forestière dans certains pays producteurs ne prévoyant aucune sanction à l'encontre des sociétés qui retiennent les informations;
- l'absence d'un service national bien structuré de collectes des statistiques forestières ;
- le manque de formation et de recyclage des agents chargés de la collecte.

Sur le plan organisationnel, malgré des problèmes soulevés au départ concernant la prise en charge et le paiement des perdiems que les séminaristes avaient jugés assez faibles au regard du contenu de la lettre d'invitation de l'OIBT, les appréciations sont dans la majorité des cas bonnes et excellentes. Toutefois le repas (malgré la restauration libre) et le transport ont été jugés passables à assez bien.

En définitive les impressions, globalement, sont très positives sur le déroulement de l'Atelier de formation sur les Statistiques forestières et le Commerce des bois tropicaux, qui s'est déroulé du 29 novembre au 17 décembre 1999 à Lomé au Togo.

7. Clôture de l'atelier

7.1. allocution du directeur général de l'ODEF

Monsieur le Représentant du Ministre de l'Environnement et de la Protection Forestière
 Monsieur le Représentant de l'OIBT
 Monsieur le Directeur des Etudes de l'Atelier de Formation sur les Statistiques Forestières et le Commerce des Bois Tropicaux
 Madame et Messieurs les Conseillers du Ministre de l'Environnement et de la Protection Forestière
 Mesdames et Messieurs les Participants
 Chers Invités, Mesdames et Messieurs

Je voudrais au nom du Personnel de l'ODEF vous remercier, vous les invités qu'une fois de plus avez accepté d'être des nôtres pour la présente cérémonie de clôture. Daignez recevoir mes sincères et sympathiques gratitude.

Mesdames et Messieurs les Participants, après trois semaine de dure labeur, aujourd'hui, commence la détente bien méritée. Votre séjour parmi nous en terre togolaise, aura laissé des souvenirs inoubliables chez tous ceux que vous avez connus, côtoyés aussi bien dans le cadre de l'Atelier qu'à celui ayant caractérisé vos relations personnelles.

Messieurs les organisateurs de l'Atelier, Monsieur Steven JOHNSON et Monsieur Gérard BUTTOUD, veuillez accepter mes hommages et remerciements pour les contributions diverses faites pour assurer la réussite de cet Atelier. Je n'oublie pas celles consenties <par Monsieur CASTANO, qui a fait démarrer cet Atelier Monsieur PADOVANI pour ses vaillants exposés et enfin Monsieur SAMSON qui a su passer le message de la maîtrise de l'outil informatique aux participants.

Mes remerciements vont enfin à tous ceux qui m'ont apporté la logistique nécessaire pour la réussite de cet Atelier, je pense ainsi à tout le Personnel de l'hôtel-école Le Bénin et celui du Groupe Média Optima dont le Directeur Mr D'Almeida Zoté qui n'a pas ménagé ses efforts pour satisfaire les besoins du Séminaire en matière des supports informatiques.

A vous tous, je redis merci et à bientôt.

Je vous remercie.

7.2. Discours bilan du directeur pédagogique du séminaire M BUTTOUD.

Monsieur le représentant du Ministre,
 Monsieur le Directeur Général de l'ODEF,
 Mesdames et Messieurs,
 Chers amis,

A l'issue des travaux de cet atelier international, je voudrais vous faire-part de ma satisfaction.

Satisfaction d'abord, d'avoir réellement découvert les efforts déployés par nos hôtes togolais pour le développement des forêts de ce beau pays.

Sans doute le Togo apparaît-il comme un petit pays forestier, lorsqu'on le compare aux géants que sont notamment les gros producteurs de bois de la cuvette congolaise. La forêt au Togo occupe une place somme toute modeste dans cette perspective. Mais en visitant les plantations d'Eto, d'abord, puis la scierie de Kamina, nos hôtes de l'ODEF nous ont fait comprendre combien les problèmes auxquels étaient confrontés les forestiers africains dans tous les pays, étaient semblables et aussi difficiles, et qu'il fallait redoubler d'efforts pour les résoudre.

La gestion durable des forêts n'est pas une tâche facile, elle ne va pas de soi. Il faut pour la réaliser des moyens matériels, mais surtout des moyens humains, c'est-à-dire des forestiers consciencieux, honnêtes, motivés et formés.

Les reboisements réalisés au Togo, aussi bien de Teck que d'Eucalyptus, représentent une richesse pour les générations futures qui doit être gérée de façon durable avec toutes les précautions nécessaires en vue de leur conservation et développement. C'est ce à quoi s'attache l'ODEF, dont je voudrais donc d'abord saluer le rôle essentiel pour le développement forestier du pays.

Satisfaction ensuite, devant l'énorme travail réalisé durant ces trois semaines par les participants à cet atelier international.

Il s'en faut certes de beaucoup que tous les pays africains producteurs de bois disposent de statistiques fiables, susceptibles de servir de base pour le suivi d'actions nationales de promotion d'un développement durable des forêts. Pour ce faire, des efforts importants sont à conduire.

A cet égard, permettez-moi d'insister sur le fait que ce séminaire a été très constructif, et un peu différent il est vrai de beaucoup d'autres séminaires. Dans cet atelier, les participants ne se sont pas contentés de venir écouter des présentations et des exposés.

Les séminaristes se sont directement servis des concepts et des outils présentés durant l'atelier pour les appliquer à la connaissance statistique des forêts et du commerce des bois de leurs propres pays. Il s'est agi d'une véritable formation par l'action, où les séminaristes ont réellement construit eux-mêmes leur participation aux séances, en appliquant directement les techniques apprises à un travail concret en rapport avec la situation dans leurs pays.

La réalisation par l'ensemble des délégations nationales présentes de rapports nationaux dont certains se sont même avérés brillants, vient aujourd'hui démontrer que ce travail n'a pas été vain.

Sans doute pourra-t-on arguer que la totalité des objectifs de l'atelier n'a pas été atteinte de façon complète, puisque sur 7 délégations, quatre seulement, le Togo, la Côte d'Ivoire, le Cameroun et la Centrafrique, ont pu effectivement utiliser immédiatement la formation pour améliorer les tableaux statistiques communiqués aux organisations internationales, OIBT et FAO.

Mais je voudrais surtout insister sur le fait que durant ces 3 semaines, les participants ont fourni un énorme travail, et rendre en cela hommage à l'ensemble des séminaristes pour l'avoir conduit dans les meilleures conditions possibles.

Satisfaction également que l'OIBT montre par un tel séminaire son intérêt pour l'Afrique francophone. Dans le commerce mondial des bois tropicaux, qui concerne pour plus des trois-quarts l'Asie du Sud-Est, le poids de l'Afrique est somme toute faible.

A l'exception de la Côte d'Ivoire, les pays africains exportent encore surtout des grumes, des bois bruts, perdant ainsi une partie de la valeur ajoutée apportée par la transformation de ces produits. Et dans les grandes réunions qui se déroulent au plan mondial pour promouvoir la gestion durable des forêts, on parle le plus souvent en anglais.

Par la réunion d'ateliers de ce type, les pays africains peuvent continuer à acquérir la formation aux dernières techniques de plus en plus sophistiquées, qui leur permettront de continuer d'être présentes dans le débat international.

La compétence technique va probablement jouer dans les prochaines années un rôle de plus en plus important dans le domaine forestier, et la formation des cadres du secteur mérite sans doute d'être érigée comme une priorité dans les pays d'Afrique francophone, où les besoins restent encore énormes.

Je voudrais donc saluer ici le rôle pionnier que l'OIBT a déjà joué à cet égard, et que j'espère, il continuera de jouer encore dans le futur proche. Ceci est absolument vital pour les pays d'Afrique francophone.

Satisfaction enfin, de constater l'intérêt qui a animé tous les participants, quels qu'ils soient, à ce séminaire.

Les spécialistes africains impliqués dans la gestion durable des forêts du continent ont besoin de rencontres internationales comme celles-ci, où ils peuvent confronter leurs expériences, se faire-part mutuellement des problèmes qu'ils rencontrent et des solutions qu'ils tentent d'y apporter.

Aujourd'hui, aucun pays quel qu'il soit ne peut prétendre forger son développement sans bénéficier de l'expérience des autres, et des réunions pan-africaines comme celle-ci contribuent grandement à l'amitié entre les ressortissants des différentes nations représentées. Je suis certain qu'à l'issue de ce séminaire, lorsqu'ils rentreront au pays, les participants garderont le contact avec les amis d'autres nations qu'ils ont pu rencontrer à cette occasion.

Cela aussi, me semble être un acquis fondamental de ce séminaire.

Pour l'ensemble des progrès que cet atelier a contribué à réaliser, je voudrais dire un grand merci à tous les acteurs, séminaristes, organisateurs et gouvernement togolais, dont l'action conjointe a permis de faire de cette réunion internationale un grand succès, au bénéfice de tous, et en premier lieu de la forêt africaine.
Merci à tous.

7.3. Discours de clôture du représentant du Ministre de l'Environnement et de la Protection Forestière

Monsieur le Directeur Général de l'ODEF,
Monsieur Steven JOHNSON, Organisateur du présent Atelier et Représentant de l'OIBT,
Monsieur Gérard BUTTOUD, Directeur d'Etudes du présent Atelier,
Monsieur et Madame les Conseillers auprès du Ministre de l'Environnement et de la Protection Forestière,
Mesdames et Messieurs les Séminaristes,
Chers Invités,
Mesdames et Messieurs,

Il y a trois semaines, nous procédions en ce même lieu, au nom du MEPF en mission, à l'ouverture du Séminaire International de l'OIBT sur les statistiques forestières et le Commerce International des Bois Tropicaux. Cela a été un réel motif de satisfaction pour notre pays d'accueillir pour la deuxième fois cette année un séminaire international de l'OIBT.

Ainsi permettez-moi au nom du Ministre de l'Environnement et de la Protection Forestière empêché, de remercier une fois de plus l'OIBT pour la confiance faite au TOGO.

Mesdames et Messieurs les Séminaristes, pendant près de 20 jours, vous avez eu à vous familiariser aux méthodologies de collecte, à l'organisation et au fonctionnement des structures de collecte et de gestion de données statistiques sur le commerce international des bois tropicaux, à travers des thèmes divers, complexes et variés comme :

- les bases de l'analyse statistique de la filière bois,
- la ressource forestière,
- la production et la transformation de bois,
- le commerce international des bois et produits dérivés,
- la base d'information statistique de l'OIBT,

Vous avez également eu à suivre des exposés thématiques, portant entre autres sur :

- le secteur forestier togolais,
- la collecte des informations sur le transport du bois et produits dérivés de bois,
- la méthodologie de collecte des statistiques forestières au Togo,
- etc.

Par ailleurs avec des visites de terrain, vous avez eu à toucher du doigt, les réalités togolaises en matière de ressource forestière et de transformation du bois.

En ce peu de temps, à travers un programme aussi dense et contraignant, vous avez eu à améliorer vos connaissances et à partager de précieuses informations.

Ces nombreux échanges que vous avez eus, vous ont permis sans nul doute, de découvrir la complexité des problèmes de collecte des statistiques forestières ainsi que l'importance de l'outil informatique, support incontournable de gestion de l'information statistique qui connaît aujourd'hui l'une des évolutions les plus spectaculaires.

Etant donné la qualité et la compétence des animateurs, nous osons croire que les objectifs au départ assignés ont été largement atteints.

Aussi aimerions-nous adresser nos remerciements à l'OIBT, initiatrice de ce projet, pour son ferme engagement dans l'amélioration de la qualité des informations statistiques en matière forestière sans lesquelles aucune décision de planification n'est jamais suffisamment claire.

A vous les participants, qu'il me soit permis de rappeler, que votre devoir à la suite de cette formation, est d'assurer la diffusion des informations reçues auprès de vos collègues qui n'ont pas eu la chance de prendre part à ce séminaire et de mettre en pratique les connaissances acquises au bénéfice de vos différentes structures et pays.

A tous les Experts qui ont apporté leurs sciences et leurs connaissances diverses par le truchement des nombreux et brillants exposés qui ont éclairé les participants sur les sujets traités, nous disons également merci. Nos remerciements vont spécialement à M. BUTTOUD, qui par sa patience et ses qualités pédagogiques remarquables a su conduire l'atelier à bon port.

Nos reconnaissances vont également à M Steven JOHNSON pour son dynamisme ayant permis de pérenniser ce programme de formation de l'OIBT sur les statistiques forestières et le commerce des bois tropicaux. Nous l'invitons à être notre porte-parole auprès de cet organisme afin que d'autre formation du genre puisse voir le jour et qu'un appui particulier soit accordé aux pays francophones dans le domaine.

Nos félicitations et remerciements vont également à l'endroit de nos principaux collaborateurs qui n'ont ménagé aucun effort pour que le Togo soit à la hauteur de l'accueil et de l'organisation parfaite de cet important atelier. Nous ne saurons oublier à cet effet le GROUPE MEDIA OPTIMA pour son assistance.

Nous ne saurons terminer notre propos sans dire merci aux responsables de l'hôtel-école Le Bénin pour avoir mis leurs infrastructures à notre disposition pour la tenue de cet atelier.

Chers séminaristes, tout en vous souhaitant bon retour dans vos pays respectifs, nous déclarons clos, les travaux de ce Séminaire.
Merci.

8. Conclusion et recommandations

A la fin de cet atelier il convient de rappeler à l'instar de certains orateurs que la collecte, le traitement et la diffusion des statistiques forestières constitue un outil important de décisions politiques et stratégiques en matière de développement forestier. L'initiative de formation de l'OIBT des cadres des pays producteurs, peut à cet effet, être considérée comme l'une des décisions les plus pertinentes de l'Organisation. Il est à cet effet de bon ton, pour ces pays de regretter la fin du programme.

Pour pérenniser les acquis des différents ateliers de formation, il est recommandé :

- la création d'un réseau des participants aux différents ateliers et des responsables de collecte des statistiques forestières. Cette initiative doit être appuyée de l'organisation de réunions périodiques au cours desquelles les participants auront à échanger des expériences et à faire des propositions d'amélioration.
- l'appui technique, matériel et financier de l'OIBT à travers des projets nationaux de collecte de statistiques forestières.

A cet effet, l'atelier soutient l'idée d'extension du projet de statistiques forestières du Gabon pour sa troisième phase aux autres pays africains francophones producteurs et demande pour ce faire, le soutien de l'OIBT.